

RAPPORT
DU
COMMISSAIRE DES TERRES
FORETS ET PECHERIES

DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC
POUR LES DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN
1901

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA LÉGISLATURE



QUEBEC:
IMPRIMÉ PAR CHARLES PAGEAU
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi.

1901

RAPPORT
DU
COMMISSAIRE DES TERRES,
FORETS ET PECHERIES

DE LA
PROVINCE DE QUEBEC

POUR LES
DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1901.

A SON HONNEUR L'HONORABLE SIR LOUIS A. JETTE,
CHEVALIER COMMANDEUR DE L'ORDRE TRÈS DISTINGUÉ
DE SAINT-MICHEL ET SAINT-GEORGE,

Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

QU'IL PLAISE A VOTRE HONNEUR,

D'accueillir favorablement le présent compte-rendu des transactions du Département des Terres, Forêts et Pêcheries, comprises dans les douze mois expirés au 30 juin 1901.

TERRES PUBLIQUES

La superficie totale de cette partie du territoire de la Province de Québec, non aliénée, aujourd'hui subdivisée en lots de ferme et disponible, comprenait, à la fin du mois de juin dernier, 6,777,287 acres.

TERRES DE LA COURONNE

Il a été vendu 183,728 acres de ces terres durant l'espace de temps ci-dessus indiqué, au prix de \$95,026.06, à compte duquel et comme arrérages sur anciennes ventes, il a été perçu \$106,784.19, dont \$5,355.75.

provenant des droits de coupe de bois faits par des colons dans le défrichement de leurs lots. Il a été aussi octroyé gratuitement, sur certains chemins de colonisation éloignés, 1700 acres de ces terrains, et 10,900 acres en ont été concédés de la même manière, à des pères ou mères de famille ayant douze enfants vivants.

RÉSERVE DU CLERGÉ

Quelques lots de ces réserves, renfermant 2362 acres, ont été vendus au prix de \$860,85 sur lequel et sur ventes antérieures il a été payé \$1549.01.

BIENS DES JÉSUITES

Les rentes seigneuriales provenant de ces biens ont donné \$3733,17. Coût de perception \$1335.56.

DOMAINE DE LA COURONNE.

La vente des pouvoirs hydrauliques, des lots de grève et en eau profonde, et les rentes du domaine proprement dit, ont rapporté \$39,350,00. La dépense, le salaire des agents non inclus, n'a été que de \$20.00.

SEIGNEURIE DE LAUZON.

Le montant total des rentes provenant de cette seigneurie, perçu par l'agent local, est de \$3449,22 : coût de gestion \$885.30.

CHASSE ET PÊCHE

La location des privilèges de pêche sur lacs et rivières de l'intérieur et l'octroi des licences accordées dans les eaux fluviales et maritimes ont produit \$46,537.53. Les baux conférant des droits exclusifs de chasse sur certains terrains régulièrement définis par arrêtés du conseil, plus les permis de chasse temporaires, ont rapporté \$9,184.00. Les honoraires d'incorporation de clubs, etc., \$545.00. Le tout réuni \$56,266.53. Les dépenses se rattachant à ce service s'élèvent à \$16,030.00.

BOIS ET FORETS

Le revenu ordinaire des Bois et Forêts, provenant des droits de coupe, des rentes foncières, des primes sur transferts, des infractions et d'intérêts a atteint le chiffre de \$830,874.33.

En ajoutant à ce montant celui de la vente du mois de juin 1901, joint aux arrérages sur ventes antérieures, l'on arrive à la somme de \$1,234,072.05.

HONORAIRES

Sous forme d'honoraires de diverses natures, l'on a recueilli \$3,461.55.

Les dépôts sur transactions en suspens ou non complétées comprennent \$16,337.35.

L'ensemble des recettes du Département des Terres, Forêts et Pêcheries des douze mois expirés au 30 juin 1901, ainsi que spécifiquement énumérées ci-dessus, forment un grand total de \$1,465,003.07.

REMARQUES GÉNÉRALES

La première idée qui frappe l'esprit en compulsant les données nécessaires à la préparation d'un compte-rendu du genre de celui-ci, en est une de comparaison. Tout d'abord la pensée se dirige en arrière sur les années précédentes et sur ce qu'elles ont produit dans le même ordre de faits, puis se reporte vers le présent pour chercher ensuite à entrevoir et à calculer ce que nous ménage le futur.

Cette tâche est plus ou moins facile selon que les résultats dont l'on s'occupe dans le moment figurent avec plus ou moins d'avantage en regard de ceux du passé et selon que, d'après toutes les prévisions humaines, l'avenir apparait plus ou moins brillant.

L'an dernier ce n'était pas sans un sentiment de satisfaction personnelle que je soumettais à la considération de Votre Honneur l'exposé des opérations de mon département, en établissant qu'elles dépassaient en étendue et en importance tout ce qui avait été accompli jusque là par mes prédécesseurs. Aujourd'hui la Providence veut bien, une fois de plus, qu'il me soit donné d'avoir à vous annoncer un succès encore plus grand et plus complet.

En effet, le revenu total de mon Département pour le présent exercice excède celui du précédent de \$165,631.34 et de \$17,053.29 celui d'Ontario de 1900, lequel est cependant un des meilleurs réalisés depuis 35 ans par la Province sœur.

De plus, je suis heureux de le dire, ce surplus ne provient pas d'une seule source, mais s'est fait sentir dans tous les services sous mon contrôle à l'exception d'un seul.

Ainsi les recettes générales des Bois et Forêts étaient en 1900 de \$1,112,529.52 ; elles sont aujourd'hui de \$1,234,072.05.

La vente des terres publiques s'élevait l'an dernier à \$64,278.76 ; cette année, à \$106,784.19. Les réserves du clergé donnaient, en 1900, \$786.00 et \$1,549.01, en 1901.

Le Domaine de la Couronne, déduction faite du prix exceptionnel de la confirmation du titre de Mingan, produisait, en 1900, \$24,195.14 et \$39,350.00, en 1901.

Les rentes perçues dans Lauzon étaient de \$3,218.97 en 1900, aujourd'hui elles sont de \$3,449.22.

Le service de la chasse et de la pêche rapportait, en 1900, \$49,322.24 et \$56,266.53, en 1901.

Les honoraires en 1900 \$2,837.73, en 1901 \$3,461.55.

Les dépôts du dernier exercice \$5,177.67, ceux du présent \$16,337.35.

Une seule diminution s'est produite, comme je viens de le dire, et ce, dans le paiement des rentes seigneuriales des Biens des Jésuites. L'année dernière et durant celle qui l'a précédée, des remises spéciales d'arrérages ayant été accordées aux censitaires sur paiement des balances dues, il en est résulté des recettes considérables qui ont cessé de rentrer au Trésor lorsque le délai fixé pour ces mêmes remises fut expiré.

Ce progrès n'est pas seulement sensible au point de vue des finances, mais il se manifeste dans la nature des transactions elles-mêmes.

Ainsi la superficie des terrains vendus ou octroyés pour les seules fins de la Colonisation est beaucoup plus étendue. Le nombre des patentes émises en faveur des colons ayant accompli toutes les conditions d'établissement s'est considérablement accru.

La superficie des terrains vendus ou octroyés pour les fins susdites était en 1900 de 174,127 acres, en 1901 elle s'élevait à 198,690 acres.

Le nombre de lettres patentes émises en 1900 était de 802, renfermant une superficie de 79,711 acres. Cette année il est de 915, avec une superficie de 100,558 acres.

Notons, en sus, que les octrois spéciaux de plus de 500 acres, pour la plupart consentis sans condition d'établissement, sont cette année beaucoup moins nombreux qu'auparavant ; c'est-à-dire de 6964 acres en 1900, et de 4,309 seulement en 1901. Or, pour ceux qui s'occupent de ces questions, ces chiffres ont une grande signification, vu qu'ils démontrent un

accroissement très marqué dans le nombre de nos établissements agricoles dans toutes les régions de notre Province où la colonisation est florissante.

Maintenant, à quoi devons-nous attribuer ce favorable aspect des choses ? A deux causes, selon moi : La première, aux prix rémunérateurs que commandent de plus en plus nos produits des champs ; la seconde, à la prospérité du commerce de bois en général et à l'activité extrême avec laquelle sont poussées les opérations forestières sur presque tous les points de la Province, et en particulier l'exploitation des bois destinés à la fabrication des pâtes à papier.

Ces considérations m'amènent à traiter du sujet de la dernière grande vente de locations de coupe de bois qui a eu lieu en juin 1901, de son importance et du succès qu'elle a obtenu.

Pour me rendre aux nombreuses demandes qui m'avaient été récemment faites par des personnes engagées dans les entreprises dont je viens de parler, et dans le but de fournir la matière première à plusieurs établissements industriels fort prospères dont l'existence remonte déjà à quelques années, et à d'autres de création récente ; après avoir fait exécuter les explorations d'usage, je crus devoir offrir aux enchères l'affermage d'une assez grande étendue de terres publiques dispersées dans presque toutes les agences de la Province. Il me parut aussi opportun d'insérer dans les avis de vente certains territoires offerts déjà aux enchères sans résultat.

Afin de se rendre compte plus facilement de la nature de cette vente, et de ce qu'elle a produit, j'indique sur le tableau qui suit la superficie en milles carrés adjugée dans chaque agence, le prix total réalisé dans chacune de ces divisions et la prime moyenne obtenue dans chacune et dans l'ensemble de toutes ces circonscriptions, avec, en plus, la liste de tous les adjudicataires.

VENTE DE LIMITES A BOIS DE JUIN 1901.

AGENCE.	Superficie en milles carrés.	Noms des acheteurs.	Etendue acquise par chaque acheteur	Montant du prix d'achat.	Prix moyen par mille.
			Milles carrés.	\$ cts.	\$ cts.
Ottawa supérieur.....	1232½	Wm. J. O'Brien	1125	106,157 50	86 13
“ “		W. H. Davis.....	107½		
St-Maurice.....	1545½	W. H. Davis	1053	119,518 00	77 33
“		Tobin, Champoux & Co.....	80		
“		†St-Maurice L. Co.....	412		
St-Charles.	591	†St-Maurice L. Co.....	132	67,966 50	115 00
“		Hon. R. Turner.....	95		
“		Wm. Power	125½		
“		H. A. Calvin.....	106		
“		J. H. Dansereau & Cie.....	132½		
Gaspé Centre.....	279 17/60	Alex. McLaurin.....	279 17/60	10,060 20	36 02
“ Ouest.....	23½	Drouin & Frères.....	23½	2,325 00	100 00
Bonaventure Ouest.....	128½	†Geo. H. Eaton.....	33	6,095 00	47 43
“ “		Ronald McConnell.....	15		
“ “		Kilgour Shives.....	17½		
“ “		The New Richmond Lumber Co.	13		
“ “		W. H. McKean.....	59		
“ Est.....	110	D. Warren	110	6,710 00	61 00
Lac St-Jean Est.	24	H. Petit.....	24	1,336 50	55 68
“ Ouest.....	66½	B. A. Scott.....	17½	10,803 25	161 84
“ “		Wm. Jos. Tremblay.....	49		
“ Centre....	158½	La Cie de Pulpé de Métabet- chouan.....	158½	5,971 25	37 61
Montmagny.....	7	Hy. Atkinson.....	7	357 00	51 00
Grandville.....	40	Price Bros. & Co.....	¾	7,933 99	198 35
“		†The Remington Martin Co.....	39½		
Rimouski Ouest.....	137	Price Bros. & Co	137½	10,450 01	76 00

VENTE DE LIMITES A BOIS DE JUIN 1901.—*Suite.*

AGENCE.	Superficie en milles carrés.	Noms des acheteurs.	Étendue acquise par chaque acheteur.	Montant du prix d'achat.	Prix moyen par mille.
			Milles carrés.	\$ cts.	\$ cts.
Saguenay.....	290	†Jas. Clarke.....	176	20,263 00	69 87
".....		Sylvester Halligan.....	24		
".....		†Saguenay Lumber Co.....	90		
	4634 1/30		4634 1/30	\$375,947 19

Moyenne générale du prix par mille..... \$81 12

N. B.—Les personnes dont le nom est marqué d'une croix (†) sont étrangères au Canada.

La plupart des limites de l'Ottawa Supérieur et du St-Maurice avaient été offertes sans succès aux encans de 1892, 1898 et 1900.

Les limites de l'agence St-Charles ont réalisé le plus haut prix obtenu pour les forêts d'épinette d'une étendue considérable (591 milles).

Après un examen attentif de ces chiffres et de ces données, je suis enclin à croire que tous ceux qui sont versés dans cette question d'affermage de coupes de bois trouveront avec moi que les prix obtenus sont des plus rémunérateurs, en même temps qu'ils nous font apprécier exactement toute la valeur des richesses que nous possédons dans les immenses forêts, qui recouvrent encore en grande partie notre territoire.

Pour ceux qui redoutent l'accaparement de ces ressources par un certain élément qui nous est étranger, je tiens à attirer l'attention sur la note au bas de ce tableau. L'on y verra que, même en comptant comme étrangère au pays la compagnie dite " The Saint Maurice Lumber Co'y ", qui opère dans le Saint-Maurice depuis plus d'un quart de siècle, les adjudicataires américains ne figurent pas pour un cinquième dans ces achats.

Afin de démontrer que ces ventes de 1900 et 1901 étaient nécessaires et qu'elles n'ont été inspirées en aucune manière dans le but de correspondre à des projets de spéculation et d'accaparement, j'ai à cœur d'indiquer quels sont les établissements et les fabriques dont l'existence dépend des locations ainsi acquises.

Plusieurs de ces industries sont déjà installées en de magnifiques usines, d'autres sont en voie d'installation, d'autres en voie d'organisation sur divers points de la Province; du comté de Pontiac jusqu'à celui de Gaspé.

Ainsi la Compagnie dite " Belgo-Canadian ", qui a obtenu de la compagnie de Shawinigan un site des plus avantageux aux chutes de ce nom, est parvenue, durant le court espace de dix huit mois à peine, à construire un vaste édifice pourvu d'un mécanisme des plus améliorés devant servir à la fabrication de la pulpe, tout en se réservant ce qui est nécessaire à l'aménagement de grands moulins à papier.

Cette compagnie doit dans quelques jours commencer à utiliser une partie des bois qu'elle a fait couper sur les terrains qu'elle vient d'affermier de mon département. La compagnie à pulpe de la Petite Péribonka, dont les actionnaires sont presque tous canadiens-français et les officiers résidents des environs du Lac Saint-Jean, dans un an de travail ardu, a pu s'organiser et ériger près des premières chutes de la susdite rivière un très beau moulin lequel est en opération depuis plusieurs mois.

La compagnie à pulpe de la Métabetchouan est à jeter les fondations de ses usines, et est maintenant à terminer la construction d'une voie de

raccordement, de la ligne du chemin de fer de Québec au Lac St-Jean jusqu'aux Chutes de l'Epouvante dans le canton Dequen, siège de ses opérations.

La compagnie d'Ouiatchouan a déjà employé \$120,000 dans la construction d'usines et de barrages sur la rivière de ce nom, aux splendides chutes que l'on connaît. Elle est à faire couper cet hiver, dans ses locations, le bois dont elle aura besoin pour son exploitation de l'été prochain.

Les actionnaires de cette association sont aussi de Québec.

La maison Price Frères, pour la compagnie dite " Montmagny Light & Pulp Co'y ", en quelques mois, a fait aussi surgir sur les bords du bassin de St-Thomas, en la ville de Montmagny, une très belle manufacture ayant une même destination. La mise en opération de cette fabrique est fixée au premier de mars prochain.

Sur la Rivière du Loup, à Fraserville, la Canada Paper Company possède déjà des moulins à pâte à papier qu'elle exploite depuis quelque temps.

Au même endroit et sur la même rivière, la River du Loup Paper Company, d'origine étrangère à la localité, est à faire les préparatifs nécessaires à une installation du même genre.

Dans un centre industriel renommé, à Hull, aux chutes de la Chaudière, sur un site dernièrement acquis de mon département, de grands capitalistes dont les principaux sont Messieurs Edwards, Fraser, Egan, etc., ont entrepris l'endiguement d'une grande partie de la rivière Ottawa, devant servir au développement d'un énorme pouvoir hydraulique destiné à donner le mouvement au mécanisme de grandes manufactures dont les fondations sont déjà complétées.

Les messieurs W. et M. T. Clarke, de New-York et de Toronto, acquéreurs d'une étendue de 762 milles carrés de coupes de bois situées dans le comté de Saguenay, près de Moisie, ayant obtenu la concession des pouvoirs hydrauliques des premières chutes de la rivière Marguerite, se sont engagés d'ici à trois ans à employer \$200.000 aux travaux nécessaires à la mise en opération de grands moulins destinés aux mêmes fins. Dès le printemps prochain, ils doivent commencer la construction d'une voie ferrée pour servir au transport des produits de leur industrie, des chutes en question jusqu'en eau profonde, sur le hâvre incomparable de la baie des Sept Iles.

Une pareille installation, dans un endroit éloigné comme celui de la rive nord du Golfe St-Laurent, devra marquer le commencement d'une ère nouvelle dans cette région, dont la population disséminée sur cette côte isolée n'a dû compter jusqu'ici, pour son existence, que sur les ressources assez précaires de la pêche et de la chasse.

Comme suite à ces données, j'insère ici, une liste incomplète, je le crains, des principaux établissements où l'on fabrique en cette province les pâtes de bois, soit pour les convertir de suite en papiers ou en cartons, soit pour leur exportation à leur état naturel, ainsi que des moulins à papier en opération depuis assez longtemps. Elle suffira, je crois, à donner une bonne idée de la haute importance de cette industrie, laquelle devra se développer de plus en plus et ne compter, avant longtemps, que sur les ressources de notre province pour se procurer la matière première dont elle a besoin.

FABRIQUES DE PULPE ET DE PAPIER.

EN ACTIVITÉ DEPUIS UN AN OU PRÊTES A FONCTIONNER.

NOMS		Localité.
A. Buntin,	Ancien établissement.....	Valleyfield.
Compagnie de Papier Rolland,	"	St. Jérôme.
Canada Paper Co.,	"	Windsor Mills.
Deminton Paper Co.,	"	Kingsey Falls.
Sault au Récollet Paper Co.,	"	Rivière des Prairies.
Jno Ford	"	Portneuf.
Royal Paper Mills.....		East Angus.
Lake Mégantic Pulp Co.....		Rivière Chaudière.
Wilson & Co.....		St. Jérôme.
"		Lachute.
Bishop & Co.....		Portneuf.
Hamlin & Ayers.....		Lachute.
Compagnie de pulpe de Chicoutimi.....		Chicoutimi.
Laurentide Pulp Co.....		Grand'Mère.
E. B. Eddy Co		Hull.
St. Raymond Pulp Co., (Canada Paper Co).....		St. Raymond.
Jacques Cartier Pulp Co.....		Pont-Rouge.
Shipton Pulp Mills.....		Rivière Nicolet.
Belgo Canadian Pulp Co		Rivière St. Maurice.
Compagnie de Pulpe de Jonquières.....		Jonquières.
Canada Pulp Co.....		Fraserville.
Compagnie de pulpe de Péribonka.....		Rivière petite Péribonka.
Compagnie de Pulpe de Métabetchouan.....		Chûtes Métabetchouan.
Compagnie de Pulpe de Oulatchouan.....		Chûtes Oulatchouan.
Price Bros & Co. (For the Montmagny Light & Pulp Co).....		Montmagny.
Florentin Soucy.....		St. Antoni, Témiscouata
L. O. Pepin.....		St. Basile de Portneuf.
Riordon Paper Mills Ltd. (Matière première provenant de Québec.....		Lawkesbury, Ont.

FABRIQUES DE PULPE ET DE PAPIER.

EN VOIE D'ÉTABLISSEMENT ET A LA VEILLE DE FONCTIONNER.

NOMS.	Localité.
River du Loup Pulp Co.....	Fraserville.
Brompton Pulp Co.....	Brompton Falls.
Boyal Paper Mills (2nd Mill).....	East Angus.
The Jas. MacLaren Co., Limited.....	Rivière du Lièvre.
New Richmond Lumber Co.....	Little Cascapédia.

EN VOIE D'ORGANISATION.

Gilmour & Hughson.....	Chelsea.
Messrs Clarke.....	Sept Iles.
Little Saguenay Pulp Co. (Price Bros & Co).....	Little Saguenay.
W. C. Tobin.....	Trois Pistoles.
St. Maurice Lumber Co.....	Des Grès.
La Tuque Pulp Co.....	La Tuque.
Mossom Boyd Co.....	Baie des Rochers, (près des Sept-Iles.)

Je ne puis laisser de côté cette question, sans toucher à certains dispositifs des règlements concernant la vente et l'administration des Bois et Forêts, qui l'affectent principalement, et qui exigent un mot d'explication.

Je m'arrêterai en premier lieu sur l'article 15^{me}. de la refonte de ces mêmes règlements, ainsi que sanctionnés par arrêté du Conseil en date du premier juin 1901.

En particulier à cette partie du troisième paragraphe du tarif, laquelle s'applique aux droits différentiels imposés sur la coupe des bois destinés à la fabrication de la pulpe, à l'étranger, et que l'on expédie en grume hors de notre pays.

Cette clause doit s'entendre comme suit : Tout bois de pulpe de 128 pieds cubes à la corde, équivalant à 600 pieds mesure de planche, est frappé d'un droit de 65 centins par corde, égal à \$1.08 par mille pieds, ou à 43 centins de charge additionnelle. Ces droits de protection en faveur de cette classe de nos manufactures canadiennes ont pris la place de ceux imposés par l'arrêté du Conseil en date du 18 janvier 1900 ; ceux-ci ayant été trouvés dans bien des cas excessifs, prohibitifs même et d'une très grande difficulté de perception, surtout lorsqu'il s'agissait de bois fait par les colons dans le défrichement de leurs lots.

Une autre raison qui m'a conduit à adopter ce changement, provient du fait que les marchands expéditeurs aux Etats-Unis, m'ont établi clairement qu'ils dépensaient dans la Province autant, sinon plus, que leurs confrères engagés dans les opérations de bois de sciage, en ce sens qu'ils étaient obligés de faire enlever l'écorce de leurs bois et de leur faire subir certains remaniements afin de les rendre propres au commerce d'exportation.

Je passe ensuite à l'article 12^e, dont la modification a été aussi quelque peu commentée, et en vertu de laquelle il est aujourd'hui permis au licencié de couper jusqu'à un diamètre de sept pouces sur la souche certains menus bois propres seulement à fabriquer des pâtes à papier.

Cette concession n'a été accordée qu'après mûre réflexion et sur le rapport bien positif des inspecteurs les plus expérimentés qui connaissent parfaitement tout le territoire boisé de notre Province ; ces messieurs étant tous d'avis, avec les principaux arpenteurs géomètres qui ont acquis la même expérience, que l'épinette noire, la plus propre de toutes les essences forestières à la fabrication des pâtes de bois, n'atteint que très rarement onze pouces sur la souche. Or, comme dans certaines régions, celles de la hauteur des terres, du Lac St. Jean, du Saguenay et de la

rive nord du Golfe St. Laurent, la forêt n'est au trois quarts composée que de cette essence en particulier, il devenait impossible d'en disposer en maintenant l'empêchement de couper au-dessous des 11 pouces réglementaires.

En conséquence de la plus value que les limites à bois ont dernièrement acquise, et à cause des ventes fréquentes qui ont lieu, surtout dans les cas de locations autrefois concédées par la Couronne à des prix très réduits, j'ai cru devoir aussi recommander la modification de l'article 4 et hausser la prime de transfert, de \$1 par mille qu'elle était auparavant à \$4.00, afin que la Province pût aussi profiter de cet accroissement de valeur.

PROTECTION DES FORETS.

Protéger efficacement nos forêts contre les incendies est la tâche la plus difficile qu'il nous soit donnée d'accomplir; tant le territoire à surveiller est vaste et les communications d'un lieu à un autre longues et difficiles.

Aussi, je regrette d'avoir à le mentionner, nous avons eu à subir, en conséquence de ces incendies, durant le cours de l'été dernier, des pertes considérables de bois de grande valeur, dans la vallée du Lac Témiscamingue et dans celle du Lac Keepawa, malgré l'organisation assez complète et bien dirigée des gardes-feux de la région de l'Ottawa Supérieur, la plus richement boisée de la Province.

A l'appendice No. 26 l'on trouvera dans le rapport du Surintendant de la protection des forêts, M. N. McGuaig, des détails circonstanciés sur l'origine et l'étendue de ce désastre. Je prends aussi la liberté de diriger l'attention du lecteur sur les résolutions du Comité de l'Association Forestière du Canada et sur les recommandations qu'elles comportent à ce sujet.

PÊCHE ET CHASSE.

Le service de la pêche et de la chasse en cette province prend chaque année de plus grandes proportions et semble destiné à devenir, avant longtemps, comme source de revenu, du moins, le second en importance de mon département.

Les recettes totales, ainsi que je l'ai mentionné plus haut, en ont été de \$56,266.53.

Le nombre des baux émis en faveur de locataires de privilèges de pêche dans les lacs et rivières de l'intérieur, maintenant en vigueur et sujets à une rente annuelle, est de 318.

Celui des baux conférant des droits exclusifs de chasse, en des territoires régulièrement définis par arrêtés du Conseil, est de 98, et la superficie qu'ils renferment est de 4371 milles carrés.

Il a été émis, durant l'année, 1031 licences ou permis de pêche sédentaire dans les eaux fluviales et maritimes. L'on compte déjà 129 clubs de Pêche et de Chasse régulièrement organisés. Le nombre des gardes-chasse recevant salaire est de 76, celui des gardes-pêche recevant aussi rémunération est de 54.

La dépense occasionnée par ce service a été durant le dernier exercice de \$16,000.

Le salaire des gardes-pêche et les frais encourus par eux dans l'émission des licences et la surveillance des pêcheries fluviales et maritimes absorbent plus de la moitié de cette dépense totale ; tandis que les honoraires perçus par les officiers ne s'élèvent qu'à \$4,412,82.

Dans mon dernier compte-rendu, je faisais allusion à cette anomalie qui subsiste depuis que ces pêcheries sont sous le contrôle de la Province de Québec et qui existait auparavant.

Néanmoins, malgré tous les efforts tentés dans le but d'établir au moins l'équilibre entre les dépenses et les recettes, je regrette de n'être pas encore parvenu au but que je me proposais.

Conséquemment, j'ai l'intention bien arrêtée d'obvier de quelque manière à cet état de choses, soit en augmentant le prix des licences, soit en diminuant le nombre des surveillants.

Cependant, malgré les nombreuses imperfections de notre système de surveillance de pêche et de chasse, il doit être manifeste à tous que la protection exercée a produit de très bons effets.

Ainsi nous commençons à bénéficier de ces mesures de prévoyance. La loi est un peu mieux respectée, la pêche, plus contrôlée, est plus abondante dans nos eaux intérieures ; et nos forêts, maintenant soumises à certaines restrictions, se repeuplent rapidement de gros et de petits gibiers.

Pour l'usage et les fins particulières de ce service et de celui des Bois et Forêts, j'ai, le printemps dernier, fait l'acquisition d'une carte de la région de l'Ottawa Supérieur, comprenant le comté de Pontiac et cette partie y adjoignant du comté d'Ottawa jusqu'à la rivière du Lièvre, dressée par M. P. M. A. Genest, dont je regrette le décès prématuré.

Elle renferme toutes les principales données recueillies depuis la publication de la carte de cette même contrée dressée par M. Derome en 1887, et elle sera, je n'en doute pas, très utile aux touristes, aux chasseurs et pêcheurs qui fréquentent ces endroits éloignés, aussi bien qu'aux marchands de bois dont elle indique les locations.

J'ai fait de plus préparer des cartes générales de la Province, sur lesquelles sont spécialement désignés tous les lacs et rivières sous bail de pêche, et d'autres de même nature renfermant des données analogues se rapportant à la chasse.

Tous ces documents seront distribués avec le présent mémoire.

Les appendices qui suivent contiennent, en sus, des renseignements détaillés sur divers sujets du ressort de mon département, lesquels ne manqueront pas, j'en suis certain, d'intéresser fortement toutes les personnes anxieuses de connaître leurs pays et d'en apprécier les richesses.

Le tout respectueusement soumis,

S. N. PARENT.

Ministre des Terres, Mines et Pêcheries,
ci-devant Commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries.

Québec, 1er février 1902.

INDEX

No.	PAGES
1. Liste des Officiers, Clercs et Messagers du département.....	3
2. Liste des Agents des Terres et des Bois de la Couronne.....	5
3. Liste des Clercs surnuméraires employés dans le Département des Terres, Forêts et Pêcheries, pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1901.....	7
4. Liste des Agents des Biens des Jésuites, Seigneurie de Lauzon et Domaine de la Couronne.....	8
5. Etat donnant le nombre d'acres de terre vendus, etc.....	9
6. Tableau démontrant le nombre d'acres de terre vendus, arpentés, etc., chaque année de 1867 à 1901.....	10
7. Tableau relatif aux terres octroyées par Lettres-Patentes, etc.....	12
8. Etat des recettes du département durant l'année.....	13
9. Etat des dépenses du département durant l'année.....	14
10. Etat des sommes payées aux Gardes-Forestiers.....	15
11. Etat des sommes payées aux Agents, Gardes-Forestiers, Ingénieurs Civils et Explorateurs, pour inspections des terres et des pouvoirs hydrauliques.....	19
12. Etat du revenu perçu durant l'année (Bois et Forêts).....	22
13. Etat général des bois manufacturés et des sommes perçues à compte des coupes de bois, rentes foncières, primes, etc.....	22 A
14. Etat comparatif des bois manufacturés chaque année depuis 1867.....	22 B
15. Liste des Gardes-Forestiers pour l'année terminée le 30 juin 1901.....	23
16. Liste des Gardes-Feu pour l'année fiscale terminée le 30 juin 1901.....	26
17. Etat indiquant le nom et la résidence des personnes qui se sont qualifiées comme mesureurs de bois durant l'année terminée le 30 juin 1901.....	30
18. Rapport du Surintendant des Pêcheries et de la Chasse pour l'année finissant le 30 juin 1901.....	32
19. Liste des Gardes-Pêche pour l'année finissant le 30 juin 1901.....	41
20. Liste des Gardes-Chasse et Pêche pour l'année terminée le 30 juin 1901.....	46
21. Liste des clubs de chasse et de pêche incorporés.....	60
22. Liste des territoires de chasse sous le bail au 30 juin 1901.....	65
23. Liste des rivières sous bail au 30 juin 1901.....	69
24. Liste des lacs sous bail au 30 juin 1901.....	73
25. Rapport de l'Inspecteur des Pêcheries et de la Chasse.....	82
26. Résolution du Comité de l'Association Forestière du Canada et rapport de M. N. McCuaig sur les feux de forêts dans l'agence de l'Ottawa Supérieur.	103
27. Rapport de M. N. McCuaig, surintendant du service de la protection des forêts contre les incendies pour le District No 1.....	110
28. Rapport de M. N. E. Cormier, surintendant du service de la protection des forêts contre les incendies pour le District No 2.....	113

	PAGES.
29. Liste des pouvoirs hydrauliques concédés durant l'année	116
30. Rapport de M. C. E. Gauvin sur l'inspection des pouvoirs hydrauliques de "La Tuque".....	122
31. Rapport de M. J. C. Langelier sur la région des Rivières Manicouagan et Aux Outardes.....	126
32. Rapport de M. J. C. Langelier sur les pouvoirs hydrauliques et les ressources de la Rivière Madeleine.....	145
33. Etat indiquant partie du travail exécuté dans le Département des Terres, Forêts et Pêcheries durant l'année.....	159

APPENDICES

DU RAPPORT DU

COMMISSAIRE DES TERRES,

FORÊTS ET PÊCHERIES

POUR LES

DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1901

APPENDICE No 1.

LISTE des Officiers, Cleres et Messagers du Département des Terres, Forêts et Pêcheries pour les douze mois expirés le 29 juin 1901.

DIVISION.	NOMS.	Fonctions.	Date de la nomination.	Traitements.		REMARQUES.
				\$	cts.	
Comptes.....	S. N. Parent.....	Commissaire et Premier Ministre.....	1897, mai 25.....	5,000	00	
	E. E. Taché.....	Assistant-Commissaire.....	1861 avril 3.....	2,400	00	
	V. Derome.....	Comptable.....	1873, octobre 7.....	1,400	00	
	J. Creighton.....	Assistant-Comptable.....	1881, janvier 3.....	1,000	00	
	A. Marcotte.....	Clerc.....	1897, mai 20.....	800	00	
	Paul Blouin.....	Surintendant.....	1893, juillet 1.....	1,400	00	
Bois et Forêts.....	Wm. Delaney.....	Assistant.....	1881, juillet 4.....	1,000	00	
	Wm. H. Hatch.....	Clerc.....	1882, juin 13.....	750	00	
	P. R. Plamondon..	do.....	1890, mai 1.....	700	00	
	W. C. J. Hall.....	do.....	1894, mars 31.....	1,000	00	
Ventes des Terres, Section Ouest.....	C. O. Lavoie.....	Surintendant.....	1882, mars 23.....	1,400	00	
	J. Grenier.....	Clerc.....	1880, mars 23.....	1,000	00	
	A. Woods.....	do.....	1890, novemb. 10.....	1,000	00	
Ventes des Terres, Section Est.....	Hy. Thompson.....	do.....	1891, mars 18.....	720	00	
	E. Rouillard.....	Surintendant.....	1893, juillet 3.....	1,450	00	
	J. M. Furcot.....	Clerc.....	1876, février 17.....	1,000	00	
	A. Dumais.....	do.....	1882, février 10.....	1,050	00	

APPENDICE No 1.—*Suite.*

DIVISION.	NOMS.	Fonctions.	Date de la nomination.	Traitement.	REMARQUES.
Ventes des Terres, Section Est.....	J. O. Martineau.....	Clerc	1892, décembre 5.	\$ cts. 900 00	
	B. Duval	do	1888, avril 25.....	800 00	
	D. Mercier	do	1901, avril 24	800 00	
Régistratre	J. N. Proulx.....	Régistratre	1871, mai 27.....	1,600 00	
	L. H. B. Garneau.....	Assistant-Régistratre.....	1878, février 6....	900 00	
Chasse et pêche.....	L. Z. Joncas	Surintendant	1896, nov. 17.....	1,600 00	
	Eug. Hamel.....	Assistant Surintendant.....	1896, nov. 17.....	1,000 00	
	H. de Puyjalon.....	Inspecteur	1897, février 24..	1,250 00	
Greffier en loi.....	Jean Bouffard.....	Greffier en loi.	1891, avril 9.....	1,200 00	
	J. A. Bellisle.	Sténographe et clavigraphiste	1897, sept. 26...	720 00	
	Tancrède Rinfret.....	Clerc	1890, sept. 1.....	750 00	
	V. A. Vachon.....	Secrétaire particulier.....	1900, déc. 1.....	1,000 00	
Messagers.....	Chs. Côté.....	Concierge.....	1897, mai 22.....	400 00	
	J. Flset.....	Messager	1873, janvier 17..	500 00	
	E. Grenier.....	do	1887, mars 15.....	350 00	
	L. Caron.....	do	1888, juillet 1....	600 00	
	A. Lacasse.....	do	1897, mai 18.....	400 00	

V. DEROME,

Comptable,

Département des Terres, Forêts et Pêcheries,
Québec, 29 juin 1901.

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

APPENDICE No 2.

LISTE des Agents des Terres et des Bois de la Couronne, etc., pour les douze mois expirés le 30 juin 1901.

Nom de l'agent.	Agence.	Résidence.	Traitement annuel	Date de la nomination.	Commission payée sur perception d'arrérages.	REMARQUES.
			\$ cts.		\$ cts.	
Wm. Clark.....	Coulonge Est.....	Morehead.....	700 00	20 janvier 1888.....	57 88	
A. E. Guay.....	do Ouest.....	Baie des Péres.....	500 00	1 octobre 1889.....	2 30	
R. M. Gendron.....	Gatineau Supérieur.....	Maniwaki.....	500 00	17 novembre 1897..	113 8)	
F. A. Gendron.....	do do p. Sud.....	Hull.....	1,100 00	14 mai 1893.....		
H. MacGrady, (commis).....	do do.....	Hull.....	950 00	5 mai 1893.....		
A. Syneck.....	do partie de p. Sud.....	Gracefield.....	610 00	22 octobre 1888.....	206 06	
John A. Cameron.....	Petite Nation Ouest.....	Thurso.....	700 00	16 avril 1875.....	30 09	
J. Ricard.....	St-François.....	Sherbrooke.....	80 00	22 mars 1894.....	380 81	
J. S. Doucet.....	Athabaska.....	Arthabaskaville.....	80 00	31 août 1889.....	293 30	
W. B. C. DeLery.....	Chaudière.....	Saint-François, Beauce.....	600 00	24 octobre 1884.....	481 41	
J. E. Cayouette (sous agt).....	do.....	Ste-Claire.....	400 00	17 mars 1881.....	44 13	
N. Lebe.....	Grandville.....	Fraserville.....	700 00	13 août 1837.....	82 96	
Auguste Lavoie.....	Rimouski Ouest.....	Rimouski.....	600 00	24 août 1899.....	108 68	
A. Fraser.....	do Est.....	Matane.....	600 00	13 août 1885.....	6 76	
Wm. Maguire.....	Bonaventure Est.....	New Carlisle.....	500 00	9 avril 1883.....	13 73	
N. Arseneau.....	do Ouest.....	Carleton Ouest.....	500 00	7 février 1895.....	16 96	
Séverin Dumais.....	Lac St-Jean Centre.....	Hébertville.....	830 00	2 juin 1892.....	85 17	
A. Sturton.....	do Est.....	Chicoutimi.....	600 00	11 avril 1892.....	63 07	
G. Audet.....	do Ouest.....	Roberval.....	600 00	26 mars 1886.....	17 69	
A. Poliquin.....	do Nord-Ouest.....	St-Félicien.....	400 00	1 mai 1883.....	42 97	
J. E. Bully.....	St-Charles.....	Quebec.....	600 00	1 février 1880.....	58 51	
John Ryan.....	St-Maurice.....	Trois-Rivières.....	900 00	2 juin 1898.....		
L. A. Lord.....	do.....	do.....	1,000 00	2 juin 1898.....		Ag. des bois seulement
H. B. Vallières de Saint-Écal, (commis).....	do.....	do.....				Agent des terres et des biens des Jésuites.
E. J. Marchand.....	L'Assomption et Petite Nation (partie de).....	do.....	800 00	27 février 1890.....		
John Carter.....	Gaspé Centre.....	Ste-Agathe des Monts.....	800 00	5 janvier 1898.....	265 43	
E. Caron.....	Saguenay.....	Gaspé bassin.....	400 00	12 avril 1892.....	19 28	
J. A. L'Espérance.....	Gaspé Est.....	Tadoussac.....	600 00	26 décembre 1893.....	24 96	
Delphis Roy.....	do.....	Perce.....	400 00	21 octobre 1897.....	14 87	
L. J. Turgeon, (sous agt).....	Montmagny (partie de).....	Cap Chat.....	400 00	17 juin 1897.....		
A. B. Filion.....	Petite Nation Est.....	Mailloux.....	400 00	15 décembre 1888.....	83 68	
		Arundel.....	550 00	20 décembre 1872.....	324 01	

5

APPENDICE No 2.—*Suite.*

Nom de l'Agent.	Agence.	Résidence.	Traitement annuel.	Date de la nomination,	Commission payée sur perception d'arrérages.	REMARQUES.
			\$ cts.		\$ cts.	
H. Chéné.....	Petite Nation Centrale.....	Chêneville.....	400 00	19 janvier 1888.....	56 03	
T. A. Christin.....	do (partie nord)	St-Jovite.....	550 00	7 avril 1892.....	— 227 97	
O. B. Kemp.....	Inspecteur des Agences.....	Waterloo.....	1,200 00	22 mars 1881.....		
Frs Saucier.....	Vallée de la Matapédia.....	Cedar Hall.....	600 00	23 juillet 1897.....	112 34	
O. F. Leclerc.....	Montmagny.....	Montmagny.....	700 0	28 novembre 1895.....	142 06	
D. V. Bourque.....	Iles de la Madeleine.....	Etang du Nord.....	50 00	26 février 1900.....		
J. A. Martin.....	L'Assomption (partie de).....	Joliette.....	800 00	25 mai 1895.....	85 79	
J. B. Clément.....	Ottawa Inférieur.....	Montréal.....	1,200 00	5 septembre 1900.....		Agent des bois seulement.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

V. DEROME,
Comptable.

Département des Terres, Forêts et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1901.

APPENDICE No 3.

Liste des clercs surnuméraires employés dans le Département des Terres, Forêts et Pêcheries durant les 12 mois finissant le 30 juin 1901.

NOMS.	Date de la nomination.	Traitement.	REMARQUES.
D. A. Butler.....	30 mars 1899.....	\$40.00 par mois .	Démissionnaire.
Dlle L. Bédard....	15 janvier 1899....	\$ 1.00 par jour.	
Jos. Patry.....	1er août 1899	\$ 1.00 par jour.	
Ernest Poulin.....	27 juillet 1899.....	\$40.00 par mois.	
Arthur Rédard...	1er novembre 1900	\$50.00 par mois.	
E. M. Parent.....	1er janvier 1901...	\$ 2.00 par jour.	

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

V. DEROME,
Comptable.

Département des Terres, Forêts et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1901.

APPENDICE No 4.

LISTE des agents des Biens des Jésuites de la Seigneurie de Lauzon et du Domaine de la Couronne, pour les douze mois expirés le 30 juin 1901.

Nom de l'Agent.	AGENCE.	Date de la nomination.	Commission et traitement.	REMARQUES.
Lemieur, Evariste.....	Agent pour la Seigneurie Lauzon.....	1887, novembre 9...	\$ cts. 700 00	Traitement.
Moquin, Alexis.....	Agent de perception et de commutation, Biens des Jésuites, district de Montréal.....	1891, octobre 2.....	6 19	Commission.
Huot, Philippe.....	Agent de perception et de commutation, Biens des Jésuites, partie du district de Québec et Domaine de la Couronne.....	1868, janvier 3.....	600 00	Traitement.
Larue, Félix.....	do do do	1889, décembre 20....	600 00	do
Lord, L. A.....	do do do	1898, juin 2.....	1,000 00	Y-compris salaire en qualité d'agent des Terres.

V. DEROME,
Comptable.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Département des Terres, Forêts et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1901.

APPENDICE No 5

ÉTAT donnant le nombre d'acres vendus, ainsi que les sommes perçues par vente et autrement à compte des Terres du Clergé ou de la Couronne, pendant les douze mois expirés le 30 juin 1901.

Source des Perceptions.	Nombrs d'acres vendus.	Montant des ventes.	Montant des perceptions.
		\$ cts	\$ cts.
Terres de la Couronne.....	183,728	95,026 06	106,784 19
Terres du Clergé.....	2,362	360 85	1,549 01
	—	—	—
Total.....	186 090	95,886 91	108,333 20

V. DEROME,
Comptable.

E. E. TACHE,
Assistant-Commissaire.

Département des Terres Forêts et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1901.

APPENDICE No 6

TABLEAU montrant la superficie des terres vendues, celle des terres octroyées gratuitement, et celle du territoire divisé en lots de ferme, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1901, ainsi que la superficie totale des terres non vendues jusqu'à cette dernière date.

ANNEE.	Terres vendues.	Terres oc- troyées gra- tuitement.	Territoire divisé en lots de ferme.	Superficie totale des terres divisées et disponibles.
—	Acres.	Acres.	Acres.	Acres.
1er juillet 18 7 au 31 décembre 1868..	202,703	10,502	54,014	6,170,275
1er janvier 1869 au 30 juin 1870..	151,103	8,051	538,256	6,549,477
1er juillet 1870 do 1871..	163,056	21,302	120,498	6,485 617
do 1871 do 1872..	164,183	11,212	174,320	6,480,542
do 1872 do 1873..	125,622	7,130	55,581	6,406,374
do 1873 do 1874..	162,770	4,271	118,979	6,558 312
do 1874 do 1875..	88,200	4,015	28,453	6,294,550
do 1875 do 1876..	69,240	3,606	86,657	6,318,361
do 1876 do 1877..	78,329	5,790	54,801	6,279,042
do 1877 do 1878..	132,659	7,963	57,610	6,259,778
do 1878 do 1879..	176,910	17,424	68,876	6,208,326
do 1879 do 1880..	123,443	9,027	179,961	6,323,579
do 1880 do 1881..	173,392	7,042	222,570	6,391,975
do 1881 do 1882..	214,367	7,901	358,721	6,572,653
do 1882 do 1883..	202,398	8,233	117,335	6,539,161
do 1883 do 1884..	132,491	6,009	285 987	6,769,901
do 1884 do 1885..	116,021	3,405	130,356	6,815,562
do 1885 do 1886..	90,019	3,474	229,436	6,968,009
do 1886 do 1887..	97,502	3,444	93,267	7,015,498
do 1887 do 1888..	104,654	2,093	362,275	7,298,815
do 1888 do 1889..	118,088	3,281	273,502	7,302,848
do 1889 do 1890..	120,014	200	72,722	7,318,066
do 1890 do 1891..	137,029 $\frac{1}{2}$	205	41,143	7,307,465 $\frac{1}{2}$
do 1891 do 1892..	102,252 $\frac{1}{2}$	15,848	40,783	7,255,771 $\frac{1}{2}$
do 1892 do 1893..	156,925 $\frac{1}{2}$	37,646	68,059	7,169,793 $\frac{1}{2}$
do 1893 do 1894..	149,667	37,205	48 126	7,083,353 $\frac{3}{8}$
do 1894 do 1895..	165,556 $\frac{1}{2}$	26,814 $\frac{1}{2}$	62,987	6,993,882 $\frac{1}{2}$
do 1895 do 1896..	125,680	31,860 $\frac{1}{2}$	58,602	6,931,978 $\frac{3}{8}$
do 1896 do 1897..	184,667	12,316	96,717	6,872,166 $\frac{5}{8}$
do 1897 do 1898..	188,661	10,631	104,443	6,750,965 $\frac{3}{8}$
do 1898 do 1899..	149,971	11,450	258,328	7,020,425 $\frac{3}{8}$
do 1899 do 1900..	163,528	9,599	28,562	6,917,432 $\frac{3}{8}$
do 1900 do 1901..	186,090	12,600	33,000	6,777,287 $\frac{3}{8}$
Totaux.....	4,730,694 $\frac{3}{8}$	361,679	4,527,430	

APPENDICE No 6.—*Suite.*

ÉTAT DÉTAILLÉ POUR L'ANNÉE (1900-1901.)

Superficie totale des terres divisées et disponibles au premier
juillet 1900..... 6,907,432 $\frac{1}{2}$ acres

A ajouter :

Superficie totale des terres divisées durant l'année 1900-1901..... 33,000 "

Superficie des terrains redevenus la propriété de la Couronne..... 37,545 "

6,975,977 $\frac{3}{4}$ acres

A déduire :

Superficie des terres vendues..... 186,090 acres

Superficie des terres octroyées gratuitement pour fins reli-
gieuses.....

Superficie des terres octroyées gratuitement aux familles de 12
enfants..... 10,900 "

Superficie des terres octroyées gratuitement sur les routes de
colonisation..... 1,700 "

198,690 acres

Superficie totale des terres divisées et disponibles le 30 juin 1901..... 6,777,287 $\frac{3}{4}$ acres

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

V. DEROME,

Comptable,

Département des Terres, Forêts et Pêcheries,

Québec, 30 juin 1901.

APPENDICE No 7

Tableau relatif aux terres octroyées par Lettres Patentes, du 1er juillet 1900 au 30 juin 1901.

Octrois de 100 acres ou de moins de 100 acres.		Octrois de plus de 100 acres et de moins de 500 acres.		Octrois de 500 acres ou plus, en vertu de transports, etc.			Nombre total d'octrois.	Nombre total d'acres.	Par octrois gratuits ou par ventes.	Grand total de la superficie des terrains octroyés.
Nombre.	Superficie totale en acres.	Nombre.	Superficie totale en acres.	Nombre.	Nom du Concessionnaire.	Superficie totale en acres.				
543	39,433	307	50,496				543	39,433		Superficie des terres octroyées antér. au 30 juin 1900.....7,932,683 Superficie des terres octroyées par Ventes et Lettres Patentes, du 1er juillet 1900 au 30 juin 1901..... 100,558
							307	50,496		
				1	"The Saint Maurice Lumber Company"	697	1	697		
				1	Edouard Niquette	785	1	785		
				1	Thomas Newton	600	1	60		
				1	Cyrille Lafontaine	553	1	553		
				1	Frank Ross	762	1	762		
				1	"The Megantic Fish & Game Club"	912	1	9.2		
						4309	856	94,238	Ventes.....	
59							59	6,320	O. gratuits.	
					Grand total.....		915	100,558		7,933,241

E. E. TACHÉ
Assistant-Commissaire.

Département des Terres, Forêts et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1901.

APPENDICE No 8.

ÉTAT des recettes du Département des Terres, Forêts et Pêcheries, pour
les douze mois expirés le 30 juin 1901.

Bois et Forêts.....	\$ 1,234,072 05
Terres de la Couronne.....	106,784 19
Terres du Clergé.....	1,549 01
Biens des Jésuites.....	3,733 17
Domaine de la Couronne.....	39,350 00
Seigneurie de Lauzon.....	3,449 22
Pêcheries et chasse.....	56,266 53
Divers honoraires.....	3,032 05
Honoraires d'examen de mesureurs de bois.....	248 00
Parc National des Laurentides.....	181 50
	<hr/>
	\$ 1,448,665 72

COMPTES EN SUSPENS

Dépôts.....	\$ 16,190 92
Remboursements.....	146 43
	<hr/>
	16,337 35
	<hr/>
	\$1,465,003 07

E. E. TACHE,
Assistant-Commissaire.

V. DEROME,
Comptable.

Département des Terres Forêts et Pêcheries,

Québec, 30 juin 1901.

APPENDICE No 9

État des dépenses du Département des Terres, Forêts et Pêcheries, pour
les douze mois expirés le 30 juin 1901.

Pêcheries et chasse.....	\$ 16,000 00	
Protections des forêts	{ Dépenses réelles. \$16,892.43	
	{ Remis au Trésor 107.57	
	<u>17,000 00</u>	
Pac National des Laurentides...	{ Dépenses réelles..... 2,532.73	
	{ Remis au trésor..... 467.27	
	<u>3,000 00</u>	
Publications de cartes.....	1,000 00	
	<u>37,000 00</u>	
Traitement des agents.....	25,208 34	
Commission des agents.....	3,487 75	
Déboursé des agents.....	5,609 05	
Port de lettres.....	1,888 44	
Bois et Forêts.....	6,395 69	
Traitements et déboursés des gardes forestiers.....	22,654 62	
Inspections des terres.....	7,225 86	
Biens des Jésuites.....	1,335 56	
Domaine de la Couronne.....	20 00	
Seigneurie de Lauzon.....	885 30	
Service spécial.....	12,554 63	
Frais d'avis de révocation de vente.....	298 09	
Déboursés judiciaires.....	646 10	
Publication d'avis dans les journaux.....	1,999 07	
Déboursés, Bureau des examinateurs de mesureurs de bois.....	791 50	
	<u>91,000 00</u>	

COMPTES EN SUSPENS

Dépôt à comptes des terres.....	\$ 3,455 64	
Remboursements.....	7,544 36	
	<u>11,000 00</u>	
		<u>\$139,000 00</u>

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

V. DEROME,

Comptable.

Département des Terres, Forêts et pêcheries,
Québec, 30 juin 1901.

APPENDICE N° 10.

ETAT des sommes d'argent payées aux Gardes Forestiers, pendant les
douze mois expirés le 30 juin 1901.

AGENCE D'ARTHABASKA :

A. Girouard.....	\$	190 00	
Jérémie Demers.....		195 00	
		<u> </u>	\$ 385 00

AGENCE DE BONAVENTURE OUEST :

L. J. Blaquièrè.....	\$	262 47	
Jos. Nadeau.....		193 50	
		<u> </u>	455 97

AGENCE DE BONAVENTURE EST :

Jas. Campbell.....	\$	318 00	
		<u> </u>	318 00

AGENCE DE LA CHAUDIÈRE :

Ed. Robitaille.....	\$	970 00	
D. G. Pozer.....		15 75	
Désiré Roy.....		472 75	
		<u> </u>	1,458 50

AGENCE DE GASPÉ OUEST :

W. Therrien.....	\$	157 00	
		<u> </u>	157 00

AGENCE DE GASPÉ EST :

A. Couture.....	\$	123 00	
		<u> </u>	123 00

AGENCE DE GASPÉ CENTRE :

G. T. Harbour.....	\$	335 00	
		<u> </u>	335 00

A reporter.....	\$		<u> </u>	3,232 47
-----------------	----	--	-------------------	----------

APPENDICE No 10.—*Suite.*

Report..... \$ 3,232 47

AGENCE DE GRANDVILLE :

Jos. Hudon.....	\$	16 50	
L. Gagnon.....		15 00	
E. Beaulieu.....		139 00	
Jos. A. Ouellet.....		137 00	
Cyrille Leclerc.....		66 50	
N. Lemieux.....		77 50	
			451 50

AGENCE DU LAC ST-JEAN EST :

Phidime Gauthier.....	\$	170 00	
Joseph Gauthier dit Larouche.....		100 00	
			270 00

AGENCE DU LAC ST-JEAN CENTRE :

P. Gaudreau.....	\$	112 50	
Onésime Tremblay.....		153 00	
			265 50

AGENCE DU LAC ST-JEAN OUEST :

C. Ménard.....	\$	115 50	115 50
----------------	----	--------	--------

AGENCE DE MONTMAGNY :

Ls. Lapointe.....	\$	287 00	
Cyrille Langlois.....		304 25	
M. Francœur.....		127 50	
			718 75

AGENCE DE L'OTTAWA INFÉRIEUR :

A. A. Cook.....	\$	394 00	
Jos. Varin.....		348 40	
D. Bourgeois.....		330 00	
A. B. Fillion.....		401 50	
E. Bazin.....		376 00	
P. E. Bruneau.....		300 00	
			2,149 90

A reporter..... \$ 7,203 62

APPENDICE No 10.—*Suite.*

Report..... \$7,203 62

AGENCE DE L'OTTAWA SUPÉRIEUR :

Chs. Schnob.....	\$	614 50	
J. O. Tremblay.....		114 50	
J. G. Bryson.....		697 50	
John Thompson.....		664 90	
J. S. Poupore.....		664 00	
C. Latour.....		135 00	
Jas. Donovan.....		628 00	
T. Desmarais.....		840 00	
R. M. Gendron.....		640 50	
		<u> </u>	4,998 90

AGENCE DE RIMOUSKI EST :

J. A. Deroy.....	\$	357 75	
		<u> </u>	357 75

AGENCE DE RIMOUSKI OUEST :

Ludger Lavoie.....	\$	309 88	
D. Ruest.....		551 00	
		<u> </u>	860 88

AGENCE DU SAGUENAY :

J. A. Piuze.....	\$	206 50	
C. Harvey.....		180 00	
John Topping.....		94 50	
T. Pelletier.....		45 50	
		<u> </u>	526 50

AGENCE DE ST-CHARLES :

Geo Vezina.....	\$	13 75	
Z. Matte.....		115 50	
		<u> </u>	129 25

AGENCE DU ST-MAURICE :

Onés. Baribeau.....	\$	247 50	
T. Trépanier.....		205 50	
		<u> </u>	453 00

A reporter.....			<u> </u>	\$14,529 90
-----------------	--	--	-------------------	-------------

APPENDICE No 10.—*Suite.*

Report..... \$14,529 90

AGENCE DE ST-FRANÇOIS :

B. L. O'Hara.....	\$ 1,927 89	
J. Langlois.....	249 00	
O. Dorval.....	252 00	
		2,428 89

AGENCE DE LA MATAPÉDIA :

Chs. St-Amand.....	\$ 354 00	
Chs. Rousseau.....	210 00	
		564 00

J. C. Langelier—Surintendant des Gardes Forestier — Salaire et dépenses de voyage		2,475 00
G. A. Langelier, assistant-surintendant— Salaire et dépenses.....		1,895 00
Jas Hamilton—Garde-forestier spécial.....		761 83
		\$ 22,654 62

V. DEROME,
Comptable.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Département des Terres, Forêts et Pêcheries
Québec, 30 juin 1901

APPENDICE No 11.

ETAT des sommes payées aux Agents, Gardes-Forestiers, Ingénieurs Civils et Explorateurs, pour inspection de terres et de pouvoirs hydrauliques pendant les douze mois expirés le 30 juin 1901.

NOMS.	INSPECTIONS.	-	-
		\$ cts.	\$ cts.
N. V. Lefrançois....	Inspection dans le 8e rang Canton Ware.....		43 83
Godfroy Bédard....	do dans le canton Dequen.....	115 00	
do	do dans le canton Adstock.....	84 70	
do	do dans les cantons Dalmas, Parent et Pelletier.....	100 00	
do	do dans le canton Fournier.....	37 40	
do	do au Lac Saint-Jean.....	149 70	
do	do dans les cantons Hampden et Woburn.....	518 60	
do	do dans le canton Risborough.....	36 75	
do	do dans le canton McNider.....	67 02	
do	do dans le 9e rang Metgermette.....	129 35	
do	do dans le canton Marston.....	346 00	
do	do dans les cantons Stratford et Garthby.....	188 85	1,772 87
J. C. Langelier....	do dans le canton Colbert.....	100 00	
do	do dans le canton Rameau.....	200 00	300 00
Chs E. Roche.....	do dans le canton Louise.....	127 48	
do	do dans le canton Whitton.....	407 24	594 76
Eug. Rouillard....	do de lots de grève à Montmagny.....	6 00	
do	do de lots de grève à Rivière du Gouffre.....	20 00	26 00
John Thomson....	do dans le canton Wakefield.....	46 20	
do	do dans le canton Waltham.....	15 00	61 20
Jos Bureau.....	do dans les cantons Nemtayé, Patton, Bourdages et Arago.....	388 89	
do	do dans le canton Adstock.....	293 40	
do	do dans les cantons Garthby, Price, Coleraine, etc.....	93 90	
do	do dans les cantons Ashford, Whitworth et Armand.....	311 70	1,037 89
	A reporter.....		\$3776 55

APPENDICE No 11.—*Suite.*

NOMS.	INSPECTIONS.		—	—
			\$ cts.	\$ cts.
		Report.....		3776 55
Frs. Saucier.....	Inspection	dans les cantons Matalik et Cabot.....	24 00	
do	do	dans les cantons Humqui et Awantjish.....	17 50	
do	do	dans les cantons Humqui et Lepage.....	12 50	54 00
O. Tremblay.....	do	dans Ile du Calumet.....		5 00
Jas. Hamilton.....	do	dans le canton Colbert.....	29 25	
do	do	dans la Seigneurie de Batiscan.....	27 10	
do	do	dans les cantons Metgermette et Spaulding..	75 28	
do	do	dans le canton Linière.....	40 10	171 73
C. E. Gauvin.....	do	d'un pouvoir hydraulique aux " Piles ".....	63 96	
do	do	do Jonquière et Grande Décharge.....	255 55	
do	do	do Chutes Calumet, rivière Ottawa.....	150 00	
do	do	do à Chicoutimi.....	132 75	
do	do	do Rivière Petite Cascapédia.....	117 46	
do	do	do aux chutes des Chate.....	10 00	
do	do	do Rapide Rocher Capitaine.....	200 00	
do	do	do Rivière Saint-François.....	197 95	
do	do	d'un lot de grève à la Malbais.....	13 12	1,140-79
A. Girouard.....	do	dans le canton Arthabaska.....		21 00
B. L. O'Hara.....	do	dans les cantons Spaulding, Marston et Winslow.....		80 30
C. Latour.....	do	dans les cantons Duhamel et Guigues.....		106 00
Jas. Campbell.....	do	dans le canton Hamilton.....		60 00
E. Gagnon.....	do	de lots de grève à Saint-Valier.....		5 91
G. A. Langeller.....	do	dans la seigneurie de Batiscan.....	23 20	
do	do	dans le canton Garneau.....	25 00	
do	do	dans le canton Fournier.....	22 35	70 55
		A reporter.....		5491 83

APPENDICE No 11.—*Suite*

NOMS.	INSPECTIONS.	—	—
		\$ cts.	\$ cts.
	Report.....		5491 83
L. Beauregard.....	Inspection dans le canton Bois.....	363 50	
do	do dans le canton Dequen.....	330 68	
do	do dans le canton Saint-Hilaire.....	125 00	819 18
Louis Lapointe.....	do dans le canton Fournier.....	23 00	
do	do dans le canton Lessard.....	9 00	
do	do dans les cantons Lafontaine, Casgrain etc....	18 00	50 00
R. M. Gendron.....	do dans le canton Aumond.....		117 00
A. Dumas.....	do dans le canton Pelletier.....		29 00
L. Lavole.....	do dans le canton Massé.....		3 00
L. J. Blaquière.....	do dans le canton Ristigouche.....		3 00
Jos. Hudon.....	do dans le canton Cabot.....		12 00
A. B. Filion.....	do dans la seigneurie de Batiscan.....	126 15	
do	do divers lot dans son agence.....	162 50	288 65
F. A. Têtu.....	do du pouvoir hydraulique de la Rivière Kee- pawa et du rapide "Les Erables".....		209 20
A. St. Amand.....	do dans le canton McNider.....		15 00
L. A. Lord.....	do de l'Ile aux Hêtres.....		11 00
J. N. Castonguay.....	do des lot: 25, 26, 27 et 28 dans 1er et 2me rangs Wolfstown.....		18 00
H. Dumais.....	do des Chûtes de la rivière Portneuf.....		50 00
Hy. O'Sullivan.....	do des files du Lac Saint Joseph Tp Howard et Lac Louisa.....		50 00
A. Couture.....	do du canton Rameau et partie du Canton Price.....		9 00
Alf. Gauvreau.....	do du canton Matane.....		50 00
			<u>\$7,225 86</u>

V. DEROME,
Comptable.

E. B. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Département des Terres, Forêts et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1901.

APPENDICE No 12.

BOIS ET FORÊTS.

ÉTAT du revenu perçu durant les douze mois expirés le 30 juin 1901.

SOMMES PERÇUES DANS LES DISTRICTS SUIVANTS.

DISTRICTS.	AGENTS.	—	Total.
Ottawa Supérieur.....	F. A. Gendron.....		522,017 39
“ Inférieur.....	J. P. Landry.....	3,257 11	
“ “.....	J. E. Clement.....	105,167 39	108,424 50
St-Maurice.....	J. Ryan.....		218,731 96
St-François.....	J. Picard.....		24,238 07
Arthabaska.....	J. S. Doucet.....		2,031 11
Chaudière.....	Wm. Delery.....		15,688 54
Montmagny.....	C. F. Leclerc.....		20,549 08
Grandville.....	N. LeBel.....		32,591 67
Rimouski Ouest.....	Aug. Lavoie.....		25,286 00
“ Est.....	A. Fraser.....		9,882 41
Vallée de la Matapédia.....	Ers. Saucier.....		13,440 81
Bonaventure Ouest.....	N. Arseneau.....		23,064 13
“ Est.....	Wm. Maguire.....		4,390 96
Gaspé Est.....	J. A. L'Espérance.....		3,795 55
“ Centre.....	John Carter.....		13,122 85
“ Ouest.....	D. Roy.....		3,500 45
Lac St-Jean Est.....	A. Sturton.....		19,034 21
“ Centre.....	S. Dumais.....		9,595 64
“ Ouest.....	Geo. Audet.....		9,293 11
“ Nord-Ouest.....	V. Pollquin.....		3 90
Saguenay.....	Eug. Caron.....		35,510 29
St-Charles.....	J. E. Boily.....		119,879 92
			\$1,234,072 05

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

PAUL BLOUIN,

Surintendant de la Branche des Bois et Forêts.

Département des Terres, Forêts et Pêcheries,

Québec, 30 juin 1901.

APPENDICE No 14.

ÉTAT COMPARATIF des bois manufacturés chaque année, depuis 1867 et des sommes provenant des infractions, rentes foncières, primes, primes de transferts et droits perçus durant la même période.

Années.	BILLOTS DE SCIAGE.						Bois carré, pin blanc et pin rouge, etc.		Merisier, orme, érable, etc.		Petite épinette rouge, pin, épinette, bois d'estacades et bois plat.		Courbes, genoux, piquets, traverses, bardeaux, etc.	Bois de chauffage, bois à lattes, écorce, etc.	Sommes provenant des intérêts des infractions et taxes des feux.	Rentes foncières.	Primes. (bonus.)	Primes de transferts.	Droits.	TOTAL.		
	Pin.	Pin, etc., à 26c. par Etalon de 200 pds. M.P.	Epinette et bois franc.	Epinette, etc., à 18c. par Etalon de 200 pds. M.P.	Pin.	Petits billots à 16c. par Etalon de 200 pieds.	Pin.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds linéaires.	Pièces.	Cordes.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.		
																					Etalons.	Etalons.
1866-67	1,101,800	759,198	370,785	146,949			83,943	4,892,699	3,813	71,916			6,308	1,416	3,494 66	22,401 03	3,928 50		65,381 77	95,115 96		
1867-68	1,583,385	1,056,583	407,523	161,506			44,256	2,453,975	2,694	43,104			2,643	1,105	2,823 27	55,055 06	74,894 97		198,977 82	331,751 12		
1868-69	1,514,806	1,043,782	386,947	453,333			67,198	3,590,416	4,858	94,954			22,680	1,156	7,208 37	64,089 20	22,518 37	1,564 00	267,468 08	362,868 82		
1869-70	1,471,252	1,013,775	448,330	177,680			72,538	3,983,458	3,222	33,199			9,713	1,812	3,122 68	63,297 43	62,437 34	4,790 00	272,833 12	460,480 57		
1870-71	1,608,852	1,109,272	369,676	156,509			94,657	5,017,439	2,345	46,372			53,423	4,351	4,102 44	86,783 01	56,191 81	4,686 00	292,989 42	444,752 68		
1871-72	2,019,852	1,398,676	435,996	172,789			97,657	5,267,913	4,665	86,150			16,644	1,200	3,186 67	90,950 84	68,941 18	9,242 66	346,361 27	512,682 62		
1872-73	2,243,714	1,546,938	800,388	352,876			80,976	3,138,229	8,628	147,815			148,105	7,428	32,996 05	97,220 37	31,385 93	5,384 00	361,080 51	527,976 87		
1873-74	2,337,868	1,645,368	1,102,100	436,799			79,338	3,777,657	31,741	829,582			169,682	5,003	15,380 21	90,565 04	3,259 50	15,361 00	408,160 12	532,734 87		
1874-75	1,464,247	1,010,322	606,234	240,259			76,773	2,927,385	6,595	913,173			109,277	10,979	11,025 65	96,881 82	3,764 07	274,580 64	386,774 18	478,548 18		
1875-76	1,183,976	815,820	781,819	309,846			111,529	5,453,800	32,758	722,332			69,587	18,244	10,686 72	94,588 07		16,658 82	269,685 24	391,618 55		
1876-77	1,176,642	810,769	832,794	350,040			80,898	4,004,052	14,064	262,237			105,023	2,873	10,915 20	85,385 12		6,410 00	248,612 84	351,323 16		
1877-78	1,032,880	711,709	797,440	316,635			65,838	3,247,243	6,735	191,777			123,273	3,347	8,684 01	87,558 14	448 00	526 00	217,664 04	314,880 09		
1878-79	1,179,045	812,420	655,857	259,925			59,510	3,155,458	9,426	261,008			240,026	2,674	12,065 94	96,157 86		3,219 75	281,437 89	342,881 44		
1879-80	1,791,813	1,234,654	1,204,184	478,822			33,605	1,596,243	5,722	144,617			19,986	582,949	200,202	4,602	7,611 48	94,633 90	132,774 25	4,548 88	543,518 76	
1880-81	2,418,958	1,666,790	1,308,315	518,594			58,227	2,587,143	4,962	157,272			23,247	820,218	193,194	6,726	12,069 09	111,113 78	26,921 25	4,239 70	514,252 57	668,596 89
1881-82	2,610,966	1,799,797	1,418,635	562,225			81,797	4,038,133	5,152	126,238			47,640	1,082,750	501,335	8,218	17,006 21	94,424 68	2,055 00	3,441 48	567,815 97	684,743 34
1882-83	2,642,648	1,820,924	1,311,382	519,720			67,873	3,148,678	3,569	88,984			25,952	4,849,402	320,153	11,920	13,363 26	93,399 92	246 27	910 75	562,816 03	660,757 13
1883-84	1,705,565	1,175,224	723,679	286,804			26,181	1,303,501	9,841	183,089			19,121	574,156	118,983	29,984	9,449 77	99,884 86	63,145 61	2,565 25	350,070 28	530,115 77
1884-85	2,187,098	1,507,028	1,038,957	411,754			6,143	222,552	5,784	148,526			14,650	603,012	155,587	12,699	13,047 63	100,549 76	112 00	3,646 09	411,220 32	528,574 80
1885-86	2,693,119	1,855,701	1,352,260	535,919			11,445	537,871	2,112	22,600			32,331	965,117	133,665	13,405	12,427 56	90,684 83	478 00	3,418 28	475,617 40	582,618 07
1886-87	2,391,098	1,647,593	963,392	381,805			12,404	521,113	5,025	159,192			31,380	1,310,633	230,845	10,243	7,597 91	141,519 88		2,315 03	447,200 87	598,663 69
1887-88	3,391,164	2,338,759	1,634,895	647,932			12,317	604,768	2,757	55,431			23,071	988,527	583,892	14,958	7,293 81	124,314 09	118,253 65	1,719 25	707,357 20	958,938 00
1888-89	2,802,337	1,910,099	1,324,802	510,146			45,944	2,151,791	2,007	67,428			3,033	101,136	144,746	19,515	12,380 96	147,208 72	17,646 04	2,062 31	626,753 66	806,051 69
1889-90	2,147,447	1,522,541	2,613,907	942,587			63,859	3,145,637	68,321	2,955,799			8,401	422,041	216,959	18,929	11,185 81	125,141 77	9,023 12	2,516 25	498,370 30	646,237 25
1890-91	2,297,814	1,834,852	2,522,781	744,685			15,768	940,529	8,101	948,557			6,362	177,108	155,312	26,961	12,641 42	192,781 95		3,470 53	474,900 79	623,997 69
1891-92	3,212,966	2,100,084	2,740,496	1,262,844			47,972	1,310,639	59,966	3,037,503			34,378	555,153	201,065	13,687 1/2	19,293 97		68,822 10	4,989 04	642,952 63	888,722 41
1892-93	2,441,431	1,784,918	2,740,357	956,579	648,654	165,805	41,203	1,938,692	32,230	3,976,516			17,794	345,410	372,812	18,023 1/2	11,171 82	147,660 59	2,018 12	544,516 69	823,9 6 92	
1893-94	2,003,931	1,384,044	3,297,152	1,078,872	961,688	321,468	35,085	158,700	6 1	12,032			17,644	256,208	367,793	20,375	15,713 15	9,388 05	2,378 25	597,672 60	772,355 56	
1894-95	2,354,662	1,535,979	4,317,945	1,350,784	1,496,874	553,254	30,795	1,443,942	1,216	40,785			15,051	620,209	340,431	21,117	14,858 21	143,485 73	83,255 20	4,239 47	70,260 31	91,098 92
1895-96	2,151,049	1,431,787	4,594,830	1,382,411	1,650,827	477,416	9,638	463,870	1,133	27,036			9,941	251,873	157,581	9,845 1/2	11,317 41	155,572 54	4,025 75	3,522 50	607,865 33	782,303 53
1896-97	2,008,866	1,342,095	6,006,055	1,610,872	1,048,327	367,418	37,451	1,201,100	1,928	74,514			4,064	166,207	241,297	11,861 1/2	15,145 53	30,111 48	3,561 25	713,435 86	911,088 39	
1897-98	1,483,041	978,612	5,431,170	1,516,969	883,576	244,961	19,921	81,826	9,185	363,338			12,184	380,665	491,594	8,324 1/2	21,708 96	166,338 50	129,023 34	7,508 50	563,710 18	894,289 48
1898-99	1,768,213	1,118,481	5,505,070	1,544,570	989,314	335,183	9,930	419,831	6,310	222,481			8,511	232,130	282,742	12,853	13,947 61	170,508 71	339,748 6	2,819 25	585,505 89	1,112,529 52
1899-1900	1,879,793	1,175,222	6,186,799	1,799,240	1,520,479	523,796	1,575	67,154	1,383	37,615			8,919	445,293	260,997	14,958 50	178,250 71	408,197 72	4,435 00		633,230 12	1,234,072 05

PAUL BLOUIN,

Surintendant du Service des Bois et Forêts.

Département des Terres, Forêts et Pêcheries,

Québec, 30 juin 1901

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

APPENDICE No. 15.

LISTE des Gardes-Forestiers pour les 12 mois terminés le 30 juin 1901.

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Agence.	REMARQUES.
Trefflé Marcell.....	7 août 1889.....	Lachute.....	Ottawa Supérieur.	
Jno. S. Poupore.....	8 août 1888.....	Waltham.....	do do	
James Donavan.....	9 janvier 1888.....	Maniwaki.....	do do	
A. B. Filion.....	12 mars 1874.....	Grenville.....	Ottawa Inférieur.	
Albert Roy.....	20 septembre 1857.....	Grande Baie.....	Lac St-Jean est.	
Jos. Gauthier dit Larouche.....	13 septembre 1886.....	Chicoutimi.....	do do	
Cyrille Leclerc.....	21 mars 1899.....	St-Jean de Dieu.....	Grandville.	
Jos. Hudon dit Beaulieu.....	14 novembre 1889.....	St-Pascal.....	do	
Louis Gagnon.....	14 juin 1889.....	St-Pacôme.....	do	
J. G. Bryson.....	20 avril 1892.....	Coulonge.....	Ottawa Supérieur.	
John Thomson.....	4 janvier 1892.....	Fort Coulonge.....	do do	
Jno. Topping.....	12 mai 1892.....	Escoumains.....	Saguenay.	
D. G. Pozer.....	16 mai 1892.....	St-George, Beauce.....	Chaudière.	
J. E. Rhéault.....	4 juin 1894.....	D'Israëli.....	Arthabaska.	
Ed. Gobeil.....	16 février 1894.....	St-Alexis, Chicoutimi.....	Lac St-Jean est.	
Cyrille Harvey.....	5 février 1891.....	St-Siméon.....	Saguenay.	
Phidime Gauthier.....	17 décembre 1896.....	Chicoutimi.....	Lac St-Jean est.	
Chs. Schnobb.....	4 juin 1897.....	Kazabazua.....	Ottawa Supérieur.	
Chas. St. Amant.....	do.....	St-Moise.....	Matapédia.	
Joseph Caron.....	do.....	Sandy Bay.....	Rimouski ouest.	

APPENDICE No 15.—*Suite.*

LISTE des Gardes-Forestiers pour les douze mois terminés le 30 juin 1901.

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Agence.	REMARQUES.
Zénophile Matte	4 juin 1897.....	N-D des Anges.....	St-Charles.	
Edouard Robitaille.....	15 juin 1897.....	Lévis.....	Chaudière.	
Camille Latour	16 juin 1897.....	Baie des Pères.....	Ottawa Supérieur.	
Asa Cook	7 do	North Nation Mills.....	Ottawa Inférieur.	
John Tweedie.....	do	Papineauville	do do	
Delphis Bourgeois.....	do	St-André Avellin.....	do do	Discontinué.
Jas. Campbell	18 do	New Richmond	Bonaventure ouest.	
Narcisse Lemieux	do	St-Clément.....	Grandville.	
Elie Beaulieu	do	Cacouna.....	do	
Joseph Cuellette.....	18 juin 1897.....	St-Louis, Ha Ha.....	do	
Louis Lapointe	19 juin 1897.....	St-Jean Port Joli	Montmagny.	
Daniel Ruest.....	22 juin 1897.....	Ste-Anne Pointe aux Pères	Grandville.	
Ludger Lavole	23 juin 1897.....	St-Donat.....	Rimouski ouest.	
Onézime Baribeau.....	24 juin 1897.....	St-Paulin.....	St-Maurice.	
Adolphe Girouard.....	do	Stanford	Arthabaska.	
Edmond Bazin.....	8 juillet 1897.....	Ste-Emilie de l'Energie..	Ottawa Inférieur.	
Geo. T. Harbour	16 juillet 1897.....	Sandy Beach	Gaspé Centre.	
Pitre Gaudreau.....	23 juillet 1897.....	St-Bruno	Lac St-Jean Centre.....	Discontinué.
Chas. Menard.....	do	Chambord.....	Lac St-Jean Ouest.	
Etienne Coulombe	do	St-Gédéon.....	do Centre.	

Térence Potvin.....	28 juillet 1897.....	Roberval	Lac St-Jean Ouest.	
Onésime Tremblay.....	do	St-Jérôme	do Centre.	
Joseph Langlois.....	26 juillet 1897.....	Scotstown.....	St-François.	
Joseph Varin.....	28 juillet 1897.....	St-Théodore	Ottawa Inférieur.	
Alf. Dumas	23 juillet 1897.....	St-Cyrille	Lac St-Jean, N.-O.	
Alphonse Couture	19 août 1897	Grande Rivière	Gaspé Est.	
Théophile Trépanier	20 août 1897.....	St-Tite	St-Maurice.	
Désiré Roy.....	9 septembre 1897.	Lambton.....	Chaudière.	
Thos. Desmarais	23 septembre 1897.	Hull.....	Ottawa Supérieur.	
Tancrède Pelletier	14 octobre 1897.....	Ile aux œufs	Saguenay.	
Ernest Thérberge.....	20 do	St-Cajetan	Montmagny.	
J. E. Bruneau.....	19 novembre 1897.	Laprairie.....	Ottawa Inférieur.	
Edmond Bourassa.....	5 janvier 1898.....	St-Barnabé	St-Maurice.	
Louis P. Godbout	12 mai 1898	Ironsides	Haut d'Ottawa.	
J. C. Langellier.....	22 octobre 1897.....	Québec		Surintendant des Gardes-Forêtiers.
Gus. A. Langellier	15 mars 1898	do		Assistant-Sur. do do
Bryan L. O'Hara.....	24 février 1899.....	do	St François.	
L. J. Blaquière	6 octobre 1898.....	St-Alexis, Matapédia.....	Bonaventure Ouest.	
Jos. A. Derooy.....	23 août 1898	Ste-Félicité.....	Rimouski Est.	
Michel Francœur.....	18 mai 1898	St-Roch des Aulnaies.....	Montmagny.	
Wm Thérien	14 septembre 1899.	Ste-Anne des Monts	Gaspé Ouest.	
R. M. Gendron.....	18 octobre 1899	Maniwaki	Ottawa Supérieur.	

PAUL BLOUIN,
Surintendant, Bois et Forêts.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Département des Terres, Forêts et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1901.

APPENDICE No 16.

LISTE des Gardes-Feux pour les 12 mois expirés le 30 juin 1901.

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence	Région sauvegardée	REMARQUES.
W. H. Kissick.....	1er mai 1896.....	Lumsden's Mills, Qué.	No 1.	
Kobt Lynn.....	mai 1898.....	Portage du Fort, Qué.		
Stanislas Mallette	14 avril 1897.....	Fort Coulonge, Qué...	do	
Joseph Vallière.....	1er mai 1896.....	Fort Coulonge, Qué....	do	
Rolland Dickson.....	26 avril 1897.....	Hunter's Point, Qué....	do	
Isaïe Sourole.....	mai 1899.....	Fort Conlonge, Qué....	do	
John McLaren.....	26 avril 1897.....	N. Témiscamingue, Qué	do	
Louis Bienvenue.....	26 avril 1894.....	Kippawa, Qué.....	do	
Octave Bélanger.....	16 juin 1897.....	Gracefield, Qué.....	do	
James Carrière.....	23 avril 1897.....	Stubb's Bay, Qué.....	do	
O. M. Hennessey.....	1er mai 1896.....	Fort Coulonge, Qué....	do	
James Lochnan.....	26 avril 1894.....	Bois Franc, Qué.....	do	
Aldrique Derocher....	27 avril 1900.....	Fort Coulonge, Qué....	do	
Théophile Déchêne....	30 mai 1898.....	River Desert, Qué.....	do	
Denis Daly.....	30 avril 1894.....	do do do	do	
Hy. Beauchamp.....	30 avril 1894.....	Deux Rivières, Ont....	do	
J. B. Yull.....	2 mai 1901.....	Rockliffe.....	do	
P. C. Tait.....	27 avril 1900.....	Des Joachans.	do	
A. Rennell.....	28 mai 1900.....	Stubb's Bay.....	do	

W. Reilly.....	28 mai 1900.....	Mattawa.....	do	
J. Hunter.....	28 mai 1900.....	Hunter's Point.....	do	
Geo. Burns.....	28 mai 1900.....	L Temiscaming.....	do	
B. C. Moore.....	27 avril 1900.....	Hunter's Point.....	do	
S. Costello.....	21 mai 1900.....	Deux Rivières.....	do.....	Spécial
A. M. Donald.....	21 mai 1900.....	Klock's Mills.....	do.....	do
J. Gagnon.....	28 mai 1900.....	Pt. Alexander.....	do	
Jno. King.....	28 mai 1900.....	Octoboning.....	do.....	do
John Neil.....	28 mai 1900.....	Mattawa, Ont.....	do.....	do
C. Larche.....	28 mai 1900.....	Octoboning.....	do.....	do
E. Robinson.....	27 avril 1898.....	Chapeau.....	do.....	do
Isidore Perrier.....	25 mai 1900.....	Gaudette.....	do.....	do
Jno. Ruttie.....	" " ".....	Ottawa.....	do.....	do
S. Kennedy.....	" " 1901.....	Portage du Fort.....	do.....	do
J. Reddy.....	" " ".....	Mattawa.....	do.....	do
O. F. Hennessy.....	" " ".....	Fort Coulange.....	do.....	do
P. Miron.....	" " ".....	".....	do.....	do
A. Armstrong.....	" " ".....	".....	do.....	do
P. Mayles.....	" " ".....	Hunters' Point.....	do.....	do
J. B. Beaulieu.....	27 avril 1898.....	Ville Marie.....	do.....	do
M. Smith.....	28 mai 1900.....	Bristol.....	do.....	do
N. Sloan.....	25 " ".....	Lumsden's Mills.....	do.....	do
M. Labelle.....	2 " ".....	Waltham.....	do.....	do
A. Godmere.....	15 " 1901.....	Campbell's Bay.....	do	
N. Cuthbertson.....	10 juin 1901.....	Arnprior.....	do	
J. N. Clark.....	" " ".....	Bryson.....	do	

APPENDICE No 17.

ÉTAT indiquant le nom et la résidence des personnes qui se sont qualifiées comme mesureurs de bois, durant les douze mois terminés le 30 juin 1901.

NOMS.	ADRESSE.
Bernier Adolphe.....	Cap St-Ignace.
Banville Daniel, jr.....	Grand Métis.
Bennett James.....	Batiscan.
Bennett Joseph.....	Rivière Desert.
Brennan Owen, jr.....	Montréal.
Copping David Elie.....	Joliette.
Cantin Joseph.....	Lac Edouard.
Desbiens J. A.....	Trois-Rivières.
Dalton Leslie.....	Labelle.
Donlevy W. C.....	Rockliff.
Elie Joseph.....	Forestdale.
Fontaine Moise.....	Weedon Centre.
Findlay J. H.....	Braeside.
Grant Alex. H.....	Montmagny.
Goose Evariste.....	St-François Beauce
Guay Melasippe.....	L'Annonciation.
Genest Oscar.....	Hull.
Gendron Lionel A.....	Hull.
Gardner Richard.....	Ironsides.
Hayes Thomas.....	St-Jean, N. B.
Hillier Edwin.....	Montmagny.
Hamilton Allan.....	Rimouski.
Howe H. E.....	Charlemagne.
Jackson Walter.....	Frédéricton.
Joncas Narcisse.....	St-Romuald.
Kennedy J. N.....	Cumming's Bridge.
Luisier Louis Ovila.....	Weedon Centre.
Leonard Jas. H.....	Brookbury.
L'Heureux Albert.....	St-Tite.
Labelle Emery.....	Waltham.
Marcoux Joseph.....	Bienville.
Molyneux S. A.....	Rivière Desert.
McCaffrey Chas, jr.....	Nicolet.
McLean Ed.....	St-Alphonse.
McPeake Wm. jr.....	Sillery.

APPENDICE No 16.—*Suite.*

LISTE des Gardes-Feux pour les 12 mois expirés le 30 juin 1901.

NOMS.	Date de la nomination	Résidence.	Région sauvegardée.	REMARQUES.
J. Robertson	20 mai 1898.	Otter Lake.....	No 1.	
E. McConnell.....	15 " 1901.....	L. Témiscaminque....	do.	
P. Murtagh.....	16 juin 1897.....	ronsides.....	No. 2.	
L. Ayotte.....	1er mai 1898.....	Maniwaki.....	do	
W. Snoddy.....	24 mai 1897.....	Riv. Desert.....	do	
J. Bertrand jr.....	juillet 1895.....	Maniwaki.....	do	
J. Armstrong.....	1er mai 1898.....	N.-D. du Laus.....	do.....	Démisionnaire
S. Grenier.....	26 avri. 1898.....	Buckingham.....	do	
P. Brady.....	28 avril 1898.....	do.....	do.....	Démisionnaire
Jos. A. Campbell.....	1er mai 1899.....	Chenevi le.....	do	
Z. Godin.....	11 mai 1898.....	La Conception.....	do.....	Décédé
A. Robidoux.....	6 mai 1898.....	St-Jovite.....	do	
W. Burns.....	6 mai 1898.....	Rawden.....	do	
A. Labine.....	6 mai 1898.....	St-Côme.....	do	
M. Legris.....	30 sept 1897.....	St-Léon.....	do	
E. Remington.....	6 mai 1898.....	St-Gabriel de Brandon	do	
J. Gélinas.....	6 mai 1898.....	St-Léon.....	do	
A. Levesque.....	11 mai 1898.....	Trois-Rivières.....	do	
O. Dorval.....	18 juillet 1898.....	Bécancour.....	do	

J. Kelly, sr.....	1er mai 1899.....	Trois Rivières.....	do
J. Kelly, jr.....	mai 1899.....	Trois-Rivières.....	do
P Dupuis.....	28 avril 1900.....	Makaza.....	do
W. Tremblay.....	do
J. Turpin.....	1901.....	Wabassee.....	do
W. D. Richer.....	1901.....	do.....	do
E. F. Godin.....	1901.....	La Conception.....	do
J. McLaren.....	11 mai 1894.....	Port au l'ersil.....	No 8.
Geo. Beaulieu.....	15 juin 1897.....	Ste Flavie.....	No. 16.
L. Pelletier.....	15 juin 1901.....	St Ulric de la riv. B....	No. 15.
Jean Côté.....	19 1.....	Cap Chat.....	No. 12
A. MacDonald.....	18 juin 1897.....	Port Daniel.....	No 13
A. Girouard.....	28 juillet 1897.....	Stanford.....	No. 21 et 10.
T. Boucher.....	26 août 1897.....	Bic.....	No. 16.
A. Dumont.....	30 mars 1898.....	St-Jean de Dieu.....	No. 17.
A. Roy dit Desjardins.....	15 août 1899.....	St Germain.....	No. 17.
Jos. Boutin.....	31 octobre 1898.....	N. D Aux. de Buckland	No. 18
Jos. Langlois.....	31 mai 1901.....	Scotstown.....	No. 21

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

PAUL BLOUIN,
Surintendant, Bois et Forêts.

Département des Terres, Forêts et Pêcheries,
 Québec, 30 juin 1901.

APPENDICE No 17.

ÉTAT indiquant le nom et la résidence des personnes qui se sont qualifiées comme mesureurs de bois, durant les douze mois terminés le 30 juin 1901.

NOMS.	ADRESSE.
Bernier Adolphe.....	Cap St-Ignace.
Banville Daniel, jr.....	Grand Métis.
Bennett James.....	Batiscan.
Bennett Joseph.....	Rivière Desert.
Brennan Owen, jr.....	Montréal.
Copping David Elie.....	Joliette.
Cantin Joseph.....	Lac Edouard.
Desbiens J. A.....	Trois-Rivières.
Dalton Leslie.....	Labelle.
Donlevy W. C.....	Rockliff.
Elie Joseph.....	Forestdale.
Fontaine Moïse.....	Weedon Centre.
Findlay J. H.....	Braeside.
Grant Alex. H.....	Montmagny.
Goose Evariste.....	St-François Beauce
Guay Melasippe.....	L'Annonciation.
Genest Oscar.....	Hull.
Gendron Lionel A.....	Hull.
Gardner Richard.....	Ironsides.
Hayes Thomas.....	St-Jean, N. B.
Hillier Edwin.....	Montmagny.
Hamilton Allan.....	Rimouski.
Howe H. E.....	Charlemagne.
Jackson Walter.....	Frédéricton.
Joncas Narcisse.....	St-Romuald.
Kennedy J. N.....	Cumming's Bridge.
Luissier Louis Ovila.....	Weedon Centre.
Leonard Jas. H.....	Brookbury.
L'Heureux Albert.....	St-Tite.
Labelle Emery.....	Waltham.
Marcoux Joseph.....	Bienville.
Molyneux S. A.....	Rivière Desert.
McCaffrey Chas, jr.....	Nicolet.
McLean Ed.....	St-Alphonse.
McPeake Wm. jr.....	Sillery.

APPENDICE No 17.—*Suite.*

ÉTAT indiquant le nom et la résidence des personnes qui se sont qualifiées comme mesureurs de bois, durant les douze mois terminés le 30 juin 1901.

NOMS	ADRESSE.
McAllister W. H.....	Maniwaki.
McIntosh Arthur.....	L'Original, Ont.
Neil Jno A.....	Mattawa.
Perreault Denis.....	Val Morin.
Plourde Adelard.....	Lac Bouchette.
Roy J. B.....	St-Ulric.
Rocket Edward.....	Lac Mégantic.
Russell Wm M.....	Wright, P. Q.
St Denis Wm.....	St-Jovite.
St Denis Ls Jos.....	Ottawa.
St Pierre Joseph.....	St-Romuald.
Toutant Louis.....	St-Gabriel Valcartier.
Wilson Henry Martin.....	Montmagny.
Williams Jos. A.....	Ste-Rose de Lima.

PAUL BLOUIN,

Surintendant, Bois et Forêts.

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

Département des Terres, Forêts et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1901.

 APPENDICE No 18.

 RAPPORT DU SURINTENDANT DES PECHERIES ET
 DE LA CHASSE

Québec, 3 juillet 1901.

A l'Honorable S. N. Parent,
 Premier Ministre et Ministre des Terres,
 Mines et Pêcheries.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de la division des pêcheries et de la chasse pour l'année fiscale terminée le 30 juin dernier. J'accompagne ce rapport des états et statistiques ordinaires.

L'espoir que j'exprimais l'an dernier au sujet du revenu de la division dont j'ai l'administration, s'est réalisé et, je suis heureux de pouvoir, cette année encore, vous annoncer une augmentation de \$6,944.53. Notre revenu total cette année est de \$56,266.53, contre \$49,322 pour l'année fiscale se terminant le 30 juin 1900.

L'augmentation que je signale se répartit comme suit :

Pêcheries.....	\$ 6,229 53
Chasse.....	995 00
Transferts de baux.....	30 00
	<hr/>
	\$ 7,254 53
A déduire de ce montant.....	310 00
que nous avons reçu en moins cette année pour honoraires d'incorporation des clubs.	
	<hr/>
	\$ 6,944 53

Ainsi que le prouve l'état détaillé suivant des recettes des années fiscales 1900 et 1901 :

RECETTES DE LA DIVISION DES PÊCHERIES ET DE LA CHASSE PENDANT
L'ANNÉE FISCALE FINISSANT LE 30 JUIN 1900.

Pêcheries.....	\$40,308 24
Chasse.....	8,189 00
Transferts de baux.....	65 00
Incorporation de clubs.....	760 00
	<hr/>
	\$49,322 24

RECETTES DE LA DIVISION DES PÊCHERIES ET DE LA CHASSE PENDANT
L'ANNÉE FISCALE FINISSANT LE 30 JUIN 1901 :

Pêcheries.....	\$46,537 53
Chasse.....	9,184 00
Incorporation de clubs.....	450 00
Transferts de baux.....	95 00
	<hr/>
	\$56,266 53

Vous remarquerez sans doute, Monsieur le Ministre, que les revenus de la chasse n'ont pas augmenté cette année dans la même proportion que l'an dernier. Cela est dû, je crois, à trois causes : 1^o L'élection présidentielle aux Etats-Unis qui a retenu chez eux, pour prendre part à la campagne électorale, bon nombre de sportsmen américains, ayant l'habitude de fréquenter notre province à l'époque de la saison de la chasse ; 2^o Au fait que bon nombre de clubs n'ont pas tenu assez sérieusement compte du règlement passé au sujet de la licence que leurs invités doivent payer et des instructions qu'ils avaient reçues à cet égard ; et 3^o A l'impossibilité relative où nous sommes de garder efficacement les frontières de notre grande province. Tous les rapports verbaux et écrits que j'ai reçus dans le cours de l'année, m'ont convaincu que des centaines de résidents du Maine, du Nouveau-Brunswick et surtout d'Ontario, viennent faire la chasse chez nous tous les ans sans se donner la peine de prendre une licence.

Quel remède pourrait-on apporter aux deux abus que je viens de signaler ? Ce serait, à mon avis, l'augmentation, dans une proportion raisonnable, du nombre des gardes le long des frontières, pendant la saison de chasse ; l'adoption d'un règlement très sévère forçant les clubs de nous fournir tous les ans, sous peine d'annulation de leur bail, des listes assermentées par leur secrétaire contenant les noms et les adresses de tous leurs invités tenus de prendre licence pour faire la pêche ou la

chasse dans notre province. Un ou deux employés spéciaux actifs et intelligents pourraient en même temps être nommés pour surveiller spécialement tous les clubs et voir à ce que les listes qui nous seront fournies soient conformes au règlement adopté.

* * *

L'augmentation de revenus que nous ont donnée les pêcheries (\$6,229.53) est certainement très satisfaisante. Nos rivières à saumon sont plus recherchées que jamais, surtout par les amateurs américains. Malheureusement, il ne nous en reste que deux de disponibles sur la côte sud du St-Laurent. On y fait une pêche tellement excessive depuis quelques années qu'elles sont à peu près sans valeur. Je veux parler des rivières Barachois et Cap Chat, qui toutes deux deviendraient en peu d'années d'excellentes rivières à saumon, si on les soumettait à une surveillance rigoureuse. Protéger efficacement ces rivières coûterait au département trois à quatre cents piastres par année, chacune d'elle pendant trois ou quatre ans, mais à la fin de cette période, nous pourrions sûrement en obtenir un loyer annuel de \$500 à \$600. Il nous reste bien, il est vrai, un certain nombre de très bonnes rivières à saumon sur la côte nord du golfe St-Laurent, telles que la Kegaska, Musquaro, la Washeecootai, la Grande Romaine, la Kokôachoo, les deux Etamamiou, la Mecatina, la St-Augustin, qui, toutes sont très poissonneuses, mais d'un accès si difficile que nous ne pourrions les placer que lorsqu'une ligne régulière de bateaux entre Québec et le Labrador permettra aux sportsmen de s'y rendre confortablement. Ce fait est regrettable, car toutes ces rivières sont de grands cours d'eau où le saumon, la truite et la ouinananche abondent. Dans quelques unes d'elles et dans les nombreux lacs qui s'y jettent, on rencontre en grande quantité un saumon à chaire blanche, qui, d'après M. de Puyjalon, prend aussi bien la mouche et se défend avec autant de vigueur que le "salmo salar."

La pêche du saumon au filet a été très rémunérative pendant la dernière saison. Ce qui prouve que la politique adoptée par le Département de ne pas augmenter le nombre des licences pour cette pêche, et de ne pas permettre de placer des tentures trop près de l'embouchure des rivières, porte déjà ses fruits, en permettant au saumon de remonter en plus grand nombre sur les frayères où il se rend chaque année pour y reproduire son espèce. Toutes les rivières que j'ai visitées pendant le mois de juin contenaient aussi bon nombre de saumons, mais la pêche à la mouche n'a pas été aussi fructueuse qu'à l'ordinaire, à cause de la baisse subite des eaux, et de la grande sécheresse qui s'est fait sentir dans les

comtés du bas du fleuve. Le produit des pêcheries du haut du fleuve, de la Pointe des Monts à Montréal, a été à peu près le même que l'année dernière. Le nombre de licences que nous avons données a quelque peu diminué, mais on nous rapporte que bon nombre des habitants du bord du fleuve pêchent sans licence. Les gardes-pêche ont été avertis d'être plus vigilants que jamais à cet égard. A la demande de la population riveraine elle-même, la pêche au filet a été défendue dans les lacs St Louis et St François, pour les deux années à venir, et dans la rivière Richelieu, du premier de mars au premier de septembre de chaque année.

Les rivières à saumon qui coulent dans le Saguenay étaient menacées de destruction complète par les braconniers des comtés de Chicoutimi et Saguenay qui, depuis plusieurs années s'obstinaient à y faire la pêche au filet, sans licence, malgré les nombreux avertissements qui leur avaient été donnés. Les choses en étaient rendues à un tel point que le locataire de la rivière Petit Saguenay avait demandé la résiliation de son bail et que tous les autres locataires devaient faire la même chose. C'est avec beaucoup de raison, vous avez alors décidé de sévir contre les violeurs de la loi. Des gardiens spéciaux ont été nommés et nous avons réussi à faire condamner près d'une centaine de délinquants et à saisir des centaines de filets et bon nombre de bateaux. Quelques uns des condamnés ont été emprisonnés, les autres ont payé l'amende et les frais. La lutte contre ces braconniers a été très vive. La plupart d'entre eux étaient masqués, armés et menaçaient de tirer sur nos gardiens. Ils ont même à deux reprises, fait chavirer les bateaux sur lesquels nos gardiens les poursuivaient. Mais la leçon qui leur a été donnée produira ses fruits, je l'espère.

A propos de pêche, il est une question qui s'impose vivement à notre attention, parcequ'elle menace de destruction complète nos plus belles pêcheries de l'intérieur. Je veux parler de la construction de chaussées sans passes-migratoires, de l'obstruction des rivières et des décharges de lacs par les marchands de bois, et du fait que grand nombre d'entre eux jettent délibérément dans les cours d'eau le bran de scie et autres déchets de leurs moulins. Je n'ai pas besoin d'insister sur le tort considérable que ces abus font aux pêcheries, car chacun sait que le poisson ne peut vivre dans les eaux contaminées par le bran de scie ou autres détritiques. Les intérêts du commerce de bois demandent certainement considération très sérieuse, car ils donnent à la Province son revenu le plus important et fait vivre des milliers de familles, mais, sans nuire à cette industrie, sans enrayer ses progrès en aucune manière, on pourrait, je crois, concilier tous

les intérêts, car j'ai pu constater, au cours d'une visite que j'ai faite dans plusieurs parties de la Province, que dans la plupart des cas, une mauvaise volonté évidente était la cause du mal que je viens de signaler. Il est relativement bien facile, en effet, d'empêcher le bran de scie ou autres déchets des moulins d'aller dans les cours d'eau, et, à la plupart des chaussées que j'ai examinées, il est aussi très facile d'adjoindre une passe-migratoire. Je sou mets ces faits à votre attention, car il me semble urgent de prendre les mesures nécessaires pour remédier à un état de choses qui est certainement un danger sérieux pour l'avenir de nos pêcheries. Notre loi, sur ce point, est défectueuse, et il faudrait l'amender de manière à la rendre plus claire et à faciliter les procédures contre ceux des industriels qui feraient preuve d'une mauvaise volonté trop évidente.

Il ne faut pas oublier que nos pêcheries sont pour la Province une propriété dont la valeur augmente tous les ans, et que, si cette augmentation va croissant dans la même proportion à l'avenir que depuis les quatre dernières années, le revenu que nous obtiendrons de cette source, dans dix ans, représentera une couple de cent mille piastres annuellement. Il est donc important de prendre, pour les conserver, toutes les mesures nécessaires et de nature à ne pas léser d'autres intérêts aussi importants.

* * *

Les demandes pour location de territoires de chasse et de pêche sont toujours de plus en plus nombreuses, et en présence de cette augmentation constante, il est de mon devoir d'attirer l'attention de monsieur le Ministre sur la nécessité urgente de mettre de côté, dans certaines parties de la Province, quelques milles d'étendues de territoire où ceux qui n'ont pas l'avantage d'appartenir à des clubs pourront aller faire la chasse et la pêche. Un simple coup d'œil jeté sur nos cartes montre que dans les comtés d'Ottawa et Pontiac, presque tout le territoire longeant la rivière Ottawa est affermé. Il en est de même pour tout le territoire que traverse le chemin de fer de Québec et Lac St-Jean. La région située au nord de Montréal se loue rapidement, et les demandes de territoires dans la Gaspésie, Témiscouata, Rimouski et Kamouraska commencent à arriver en bon nombre. Dès ma première année d'administration de la division des pêcheries et de la chasse, j'ai demandé la création de réserves dans la région du lac Kippewa, dans la Vallée de la Métapédia et ailleurs, et chaque année depuis je suis revenu sur ce sujet. Voici ce que je disais en 1898, à ce sujet. En parlant de la difficulté de protéger efficacement nos territoires de chasse et de pêche vu leur très grande étendue :

“ J'estime qu'il existe plusieurs remèdes à cet état de chose. L'un des plus efficaces contre les inconvénients de l'étendue serait la création de réserves de chasse et de pêche qui, tout en permettant une surveillance plus facile et moins coûteuse, créerait des lieux spéciaux de protection et de propagation, d'où le gibier pourrait écouler son trop plein vers les régions moins favorisées. Ces réserves, dont l'étendue serait méthodiquement calculée, répondraient à un besoin auquel ne sauraient satisfaire les parcs nationaux de superficie trop grande et par suite très insuffisamment surveillés. Je signalerai dès à présent, comme d'utilité incontestable pour la conservation de nos grands fauves, la création de deux ou trois de ces réserves dans nos territoires du Témiscamingue et de la Vallée de la Métapédia et du district de Témiscouata.

“ Avec la création de ces réserves, je crois qu'il serait expédient de diminuer le nombre des gardes chasse à salaire minime et de s'en tenir à un moins grand nombre d'officiers mieux payés, plus immédiatement soumis aux ordres directs de votre département et plus efficacement soutenus au point de vue légal dans leur action répressive. Inutile de le dissimuler, la plupart de ces officiers qui ne reçoivent que \$25 ou \$30 par année comme salaire, non-seulement ne s'occupent pas de leur devoir, mais ferment souvent volontairement les yeux. Quelques-uns même profitent de leur position pour se faire impunément braconniers.

“ L'urgence des mesures que j'ai l'honneur de vous soumettre, se fait d'autant plus sentir que les demandes de lots de chasse et de licences de pêche s'accroissent à chaque instant. Malgré leur abondance relative, ces demandes devraient être encouragées par tous les moyens pratiques en notre pouvoir, car elles sont des facteurs indiscutables de la prospérité de la branche des pêcheries et de la chasse. La création de lots de chasse et de pêche contribuent en effet de deux manières à l'augmentation du revenu :

- 1^o En versant chaque année le prix du montant de leur location ;
- 2^o En diminuant les dépenses du gouvernement : chaque locataire ayant intérêt à surveiller son territoire de chasse et de pêche et à le défendre contre les entreprises des braconniers de terre et d'eau.”

Les événements ont confirmé l'opinion que j'émettais il y a trois ans ; et je me permets de recommander plus fortement que jamais la création de réserves dans les comtés de Pontiac, de Matane, de Gaspé et Ottawa. A mon avis des réserves ne devraient pas être trop étendues afin de nous permettre de les protéger plus efficacement. Cinq à six cents milles

carrés, seraient, je crois, suffisants. Une loi passée en 1894 crée dans les comtés d'Ottawa et Argenteuil, un parc connu sous le nom de Parc de la Montagne Tremblante, mais cette loi n'a pas encore reçu d'application. On pourrait l'appliquer maintenant et établir en même temps les réserves que j'ai mentionnées plus haut

*
* *

Je signalais à votre attention, l'an dernier, le fait qu'un braconnage honteux du gros gibier se faisait dans les comtés de Montmagny, l'Islet, Kamouraska, Témiscouata et Rimouski, et je vous demandais l'adoption de mesures nécessaires pour empêcher cette destruction en bloc de nos grands fauves. Ces mesures ont été prises, vous avez bien voulu augmenter le nombre des gardes-chasse, surtout dans Témiscouata, et cette augmentation a eu pour résultat l'arrestation d'une cinquantaine de personnes qui ont été traduites devant les tribunaux à la Rivière du Loup et qui ont été sévèrement condamnés par M. le magistrat Angers. Ces poursuites auront un bon effet, j'en suis persuadé, car, au cours des procès, j'ai remarqué avec beaucoup de plaisir que la population était sympathique à la poursuite et qu'elle comprenait qu'il était son intérêt de protéger notre gibier et d'attirer par ce moyen dans notre province autant de sportsmen étrangers que possible, chose que nous ne pouvons faire qu'en leur offrant l'appât d'une bonne chasse.

Je dois faire remarquer ici que cette approbation de la politique du département au sujet de la protection de nos territoires de chasse et pêche ne s'étend pas seulement au comté de Témiscouata, mais se manifeste en plusieurs autres endroits de la province. Ce ne sont plus seulement les gardes-chasses qui dénoncent les braconniers, mais, de tous les groupes de la population, il nous arrive des renseignements qui nous permettent de poursuivre le braconnage d'une manière bien plus efficace.

* **

Au risque d'être importun je me crois obligé de revenir encore sur trois sujets dont je vous ai déjà entretenu dans tous mes rapports précédents : 1^o. L'adoption du système des coupons, pour le transport du gibier ; 2^o Changer le mode de nomination des gardes-chasse ; 3^o. Encourager la formation d'associations protectrices du gibier et du poisson.

Dans Ontario et au Nouveau-Brunswick, on oblige depuis trois ou quatre ans déjà, les résidents de ces provinces à prendre une licence pour faire la chasse à l'orignal, au caribou et au chevreuil. L'honoraire de cette licence est de \$2.00 au Nouveau-Brunswick et \$5.00 dans Ontario.

Cette licence a été imposée dans un but de protection, et donne des résultats très satisfaisants, car la licence est accompagnée de coupons que le licencié est obligé d'attacher à chaque pièce de gibier tué par lui et qu'il désire expédier par le chemin de fer ou toute autre compagnie de transport.

Notre loi permet de tuer pendant la saison un orignal, deux chevreuils et deux caribous ; mais nous n'avons aucun moyen de contrôler l'application de cette loi, et il est arrivé bien souvent, dans le passé, qu'un seul individu ait expédié une douzaine de caribous et d'originaux sans qu'on ait pu l'en empêcher. Ainsi par exemple, nous avons saisi, l'an dernier, douze caribous mis à bord de l'Intercolonial par un braconnier du comté de Rimouski. Si nous adoptions le système de coupons dont je parle plus haut, ces faits ne pourraient pas se répéter, car on pourrait amender la loi de manière à défendre sous peine d'amende à toute compagnie de transport de transporter aucun orignal, chevreuil ou caribou, ou partie de ces gibiers, à moins qu'un coupon n'y soit attaché. Cette obligation pour les résidents de prendre une licence, serait non seulement un moyen de protection très efficace, mais donnerait de plus un joli revenu à la Province. Tous les renseignements que j'ai reçus à ce sujet d'Ontario et du Nouveau-Brunswick, s'accordent à dire que l'adoption de ce système donne entière satisfaction aux deux provinces voisines. Il n'y a que les braconniers de profession, ceux qui font des boucheries de gros gibiers pour le commerce, qui se plaignent de la restriction que cette loi leur impose. Je crois que chez nous comme chez nos voisins cette loi serait aussi bien vue par tous nos amateurs de chasse. La licence pourrait être nominale, si l'on veut.

2. Changer radicalement le système de nomination des gardes-chasse en vigueur depuis si longtemps n'est pas chose facile, je le conçois ; mais ce système est si mauvais qu'il est opportun d'étudier très sérieusement cette question. Il est prouvé et bien admis que les employés à qui il est payé \$25 ou \$50 par année, ne s'occupent de rien autre chose que de retirer leur salaire. Il arrive même que quelques-uns, profitant de leur position qui les met un peu en évidence, ou ferment volontairement les yeux, protègent ouvertement les braconniers ou les non résidents qui viennent chasser chez nous sans licence. Peut-on d'ailleurs demander à un homme à qui nous payons six ou douze piastres tous les trois mois, de donner beaucoup de son temps à l'accomplissement des devoirs de sa charge. Une dizaine de gardes-chasse compétents, actifs et énergiques à qui nous offririons un salaire suffisant pour leur permettre de donner tout leur temps, coûteraient moins cher à la Province, et nous rendraient de

bien plus grands services que tous ces employés à petits salaires qui ne veulent pas pour une si mince rémunération faire de plaintes et se faire des ennemis, de leurs parents, de leurs amis, et de ceux qui habitent avec eux les mêmes endroits.

3^o Encourager la formation d'associations protectrices du gibier et du poisson, les aider financièrement pour leur permettre de rendre leur existence utile, est une politique que j'ai recommandée au département depuis 1896. Deux de ces associations existent à l'heure actuelle, une dans le district de Montréal et l'autre dans le district de Québec. La première seule est subventionnée par le gouvernement, et elle nous rend des services très appréciables tous les ans. Celle de Québec n'existe que depuis quelques jours et n'a pas encore pu donner la mesure des services qu'elle pourra nous rendre ; d'ailleurs elle ne reçoit encore aucune subvention. Mais j'insiste sur l'utilité de donner à ces associations toute l'assistance possible, car elles peuvent faire pour la protection de nos pêcheries et de nos territoires de chasse, davantage et à moins de frais qu'un gouvernement, attendu qu'elles n'ont pas à subir d'influences extérieures.

L. Z. JONCAS,

Surintendant des Pêcheries et de la Chasse de la Province de Québec.

APPENDICE No. 19.

Liste des Gardes-Pêche pour l'année finissant le 30 juin 1901.

(Art. 1413 S. R. P. Q.)

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Etendue de l'agence.	Salaire.	Remarques.
				\$ cts	
Didace Bouchard.....	Mai 1899.....	Ste-Anne des Monts, Gaspé	Golfe St Laurent, comté de Gaspé cantons Duchesnay, Christie, Lourde et Cap Chat	75 00	
Louis Létourneau.....	" "	Mont Louis.....	Golfe St-Laurent, de la Pointe de la Renommée au canton Duchesnay.....	100 00	
Moïse Aspireau.....	" "	Anse à Griffon.....	Golfe St-Laurent, du Cap des Rosiers à la Pointe à la Renommée.	50 00	
Walter Langlois.....	" "	Douglstown.....	Golfe St-Laurent, du Coin du Banc au Cap Rosier	150 00	
John Keays.....	" "	Petit Pabos.....	Golfe St-Laurent, de la Pointe à Maquereau au Coin du Banc..	150 00	
F. X. Chapados.....	" "	Anse aux Gascons, Bonaventure.....	Baie des Chaleurs, de Paspébiac à la Pointe à Maquereau.....	100 00	
Georges Forest.....	" "	St-Bonaventure.....	Baie des Chaleurs, de la Riv. Gd Cascapédia à Paspébiac	100 00	
James Green.....	" "	Maguasha, Bonaventure.	Baie des Chaleurs, de Maguasha à la Rivière Gde Cascapédia inc.	100 00	
Ephrem Gagnon.....	" "	St-Michel, Bellechasse....	Fleuve St-Laurent, en front des comtés de l'Islet, Bellechasse et Lévis.....	150 00	

APPENDICE No 19.—*Suite.*

Liste des Gardes-Pêche pour l'année finissant le 30 juin 1901.

(Art. 1413, S. R. P. Q.)

NOMS.	Date. de la nomination.	Résidence.	Etendue de l'agence	Salaire.	Remarques.
Auguste Leroux.....	Mai 1899.....	St-Zotique, Soulanges....	Fleuve St-Laurent, vis-à-vis le comté de Soulanges.....	\$ cts. 50 00	
Sergius Aubé.....	" "	St-Eustache, 2 Montagnes	Fleuve St Laurent, Lac des Deux-Montagnes et Mille Iles.....	50 00	
Gabriel Caron.....	" "	Louisville, (Maskinongé).	Fleuve St-Laurent et le lac St-Pierre vis-à-vis les comtés de Maskinongé et Berthier.....	50 00	
Aristide Laurier.....	" "	Lachenaie, (Assomption).	Comté de l'Assomption.....	175 00	
Julien Montpetit.....	" "	Ile Perrot, (Montréal)....	Autour de l'Ile Perrot.....	50 00	
Arthur Quesnel.....	" "	Rigaud, (Vaudreuil)....	Riv. Ottawa, de la Pointe Fortune à Como.....	75 00	
Pierre Lévesque.....	" "	Grande Ligne, (Co St Jean)	Rivière Richelieu, de St-Jean exclusivement au lac Champlain...	100 00	
Sidney Sturtevant.....	" 1900.....	Knowlton, (Brome).....	Lac Brome.....	150 00	
Victor Vinet.....	" "	Vaudreuil.....	Rivière O tawa, de la Pointe Como à la Pointe Cascade.....	50 00	
Honoré Barrette.....	" 1839.....	Chateauguay.....	Rivière Saint-Laurent, comté de Chateauguay, allant à l'ouest jusqu'à l'embouchure de la rivière Chateauguay.....	50 00	
Alphée Côté.....	" "	L'Ile Verte.....	Fleuve Saint-Laurent, en front du comté Témiscouata.....	75 00	

Noé Landry.....	Mai	1899.....	Montebello	Rivière Ottawa, en front du comté Ottawa.....	100 00
Horace Green.....	"	"	Bolton Centre, (Brome)...	Comté de Brome.....	75 00
T. Levasseur.....	"	"	Saint Frs X. de Brompton (Sherbrooke).....	Lacs des comtés de Sherbrooke et Stanstead et aussi les lacs Brompton et Aylmer dans les comtés de Richmond et Wolfe.	50 00
Chs. Koltaille.....	"	"	St-Sulpice (Assomption)...	Fleuve Saint-Laurent, comtés de l'Assomption et Verchères et les eaux intérieures de ces comtés..	75 00
Sylvestre Phelps.....	"	"	Bolton Canton	Pour le comté de Brome.....	Pas de salaire.
J. M. Manson.....	"	"	Bolton.....	Pour le comté de Brome.....	" "
Honoré Dumont.....	"	"	Bécancourt, (Nicolet)....	Rivière Saint-Laurent, lac Saint-Pierre dans les comtés de Nicolet, Saint-Maurice et Trois-Rivières.....	75 00
William Bannon.....	"	"	Duudee (Huntingdon)....	Cette partie du fleuve Saint-Laurent, connue comme lac Saint-François, bordant le comté de Huntingdon et aussi les eaux intérieures de ce comté.....	50 00
David Lemay dit Boudrier	Mai	1899.....	New Ireland (Mégantic)...	Les lacs Truite, William, Black Saint-Joseph et le comté de Mégantic.....	75 00
Eugène Caron.....	"	"	Tadoussac	Les eaux des comtés Chicoutimi et Saguenay.....	75 00
Fabien Marin.....	"	"	Ste-Félicité (Rimouski)...	Fleuve Saint-Laurent, Le Cap Chat à la rivière Blanche et la Rivière Matane.....	75 00
C. C. Hopkins.....	"	"	Coaticook, (Stantcad)...	Les comtés de Richmond et Wolfe.	50 00
Ida Allie.....	"	"	St-Thomas de Pierreville	Cette partie du lac St-Pierre bordant le comté d'Yamaska et cette partie de la rivière qui coule dans le même comté.....	100 00
Zéphirin Lavoie.....	"	"	St-Anaclet, (Rimouski)...	Fleuve St-Laurent bordant le comté de Rimouski.....	75 00

APPENDICE No 19—*Suite.*

Liste des Gardes-pêche pour l'année finissant le 30 juin 1901.

(Art. 1413, S. R. P. Q.)

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Etendue de l'agence.	Salaire.	Remarques.
Ulric Granger.....	Mai 1899.....	St-Gabriel de Brandon...	Pour le comté de Berthier.....	\$ cts. 50 00	
Jos. Pouliot.....	" ".....	St-Jean, Ile d'Orléans...	Fleuve St-Laurent, autour de l'île d'Orléans.....	75 00	
Zotique Reid.....	" ".....	Ste-Philomène, (Château guay).....	Les eaux intérieures du comté de Châteauguay.....	50 00	
Urgèle Paquet.....	" ".....	St-Andrew, (Argenteuil)...	Ottawa inférieur de Oka à Carillon et la Riv. du Nord de son embou- chure à La Chute.....	75 00	
Paul Poirier.....	Mai 1899.....	St Benoit Labré.....		50 00	
Ulysse Bhèrer.....	" ".....	Murray Bay, (Charlevoix)	Rive Nord du St-Laurent bordant le comté de Charlevoix.....	75 00	
J. O. Dion.....	" ".....	Chambly Canton.....	Rivière Richelieu, de Sorel au vil- lage Richelieu.....	100 00	
Chs. G. Boynton.....	" ".....	Georgeville.....	La partie Est du Lac Memphre- magog dans le comté Stanstead	100 00	
Paul Mongeon.....	" ".....	Ste-Anne du Sorel.....	Pour le fleuve St-Laurent vis-à- vis le comté de Richelieu.....	130 00	
Wm. Cameraine.....	Oct. 4, 1899.....	St-Jean P. Q.....		100 00	
Xis'e Bénard.....	Février 1, 1900....	Boucherville.....	Pour la Rivière St-Laurent, comté de Chambly, Laprairie et la ville de Montréal.....	75 00	

Wm Proulx.....	Mars 23, 1900.....	Ile Bizard.....	Pour le comté de Jacques-Cartier.....	25 00
Roscoe Gilman.....	Mai 4, 1900.....	Canton Dutton, (Brome).....	Pour le côté Ouest du Lac Memphremagog. Co. Brome.....	125 00
J. B. Lefebvre.....	Mai 19, 1900.....	St-Joachim de Chateauguay.....	Pour le lac St-Louis, etc.....	50 00
E. T. Laveday.....	Oct. 5 1900.....	Ottawa.....	Pour la Rivière Ottawa et la Province de Québec.....	Pas de salaire.
Geo. Sirois.....	" 12 "	Kamouraska.....	Pour le fleuve St-Laurent en front du comté de Kamouraska jusqu'à la Pointe à la Loupe.....	50 00
Munro Hand.....	Oct. 22 1900.....	Georgeville.....	Pour la partie demie Est du Lac Memphremagog.....	Pas de salaire.
Wm. Ste-Marie.....	Fév. 16 1901.....	Chateauguay.....	Pour partie de la Rivière Chateauguay depuis le Bassin jusqu'au moulin des Sœurs.....	\$1.00 par jour du 15 avril au 15 juin 1901.
Joseph Rocheford.....	Mai 4 "	Valleyfield.....	Pour le Lac St-François.....	Sans salaire.
Moïse Hébert.....	" 4 "	Beauharnois.....	Pour le Lac St-Louis.....	" "
Patrice Dupuis.....	" 9 "	St-Luc.....	Pour la Rivière des Iroquois à St-Luc.....	25 00
Tancrède Pelletier.....	Juin 1 "	Ile aux Œufs.....	De la Pointe des Monts à Betsiamis.....	50 00

N. B.—Sont Gardes-Chasse *ex-officio*, chacun pour leur division respective, tous les agents des Terres et des Bois de la Couronne et les Gardes-Forêtiers. Sont aussi Gardes-Chasse par nomination spéciale les Surintendants Généraux des Feux de Forêts.

L. Z. JONCAS,

Surintendant des Pêcheries et de la Chasse.

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

Département des Terres, Forêts et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1901.

APPENDICE No 10.

Liste des Gardes-Chasse et pêche pour l'année finissant le 30 juin 1901.

(Art. 1413, S. R. P. Q.)

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Etendue de l'agence.	Salaires.	Remarques.
David Raitt.....	Avril 23, 1879, O.C	Lach te	Comté d'Argenteuil et Ottawa (partie de.....)	\$25 par année.	
T. A. Poston.....	Juin 13, 1884.	Lévis.....	Province de Québec.....	\$75 par année.	
David Desjardins.....	" 1887	Gardien du phare.....	Ile aux Pèlerins (comté de Kamouraska).....	Pas de salaire	
Dr Hy. Ivers.....	Mars 2, 1889.	Québec.....	Province de Québec.....	" "	
A. N. Shewan.....	Août 21, 1890.....	Montréal.....	District de Montréal.....	" "	
W. S. Walker.....	Juin 23, 1891.	Montréal	Province de Québec.....	" "	
Wm. Boyle.....	Septembre 15, 1891	Ditchfield, Beauce.....	District du Lac Mégantic.....	" "	
Hyacinthe Charlebois.....	Mai 30, 1893.....	Sainte Angélique de Papi-neauville.....	Comté d'Ottawa.....	" "	
Nathan Libbee.....	Mars 18, 1893.....	Ayer's Flat.....	Comté de Stanstead.....	\$30 par année.	
P. J. Brown	Mai 20, 1893.	Lac Beauport.....	Comté de Québec et partie de Montmorency.....	" "	
Geo. Duberger.....	" 27, "	Malbaie.....	La côte nord depuis la Pointe St-Charles jusqu'à la rivière Watsheeshoo.....	Pas de salaire	
Arthur Daveluy.....	Septembre 5, 1893.	Yamachiche.....	Pour cette partie du comté de St-Maurice qui longe le lac St-Pierre	\$50 par année.	

Isale Giroux.....	Septembre 6, 1893.	Canton Lochaber.....	Canton Gore de Lochaber, comté d'Ottawa.....	Pas de salaire	
Thomas Baynes.....	" "	Hull.....	Canton Gore de Lochaber et la paroisse de Ste-Angélique, comté d'Ottawa.....	" "	
James Finlay.....	Octobre 2, 1893	St-John's P. Q.	District de Bedford, Iberville et St-Hyacinthe.....	" "	
Edmond Bou'reault.....	" " ..	Causapscal.....	Pour la partie est du comté de Matane le long de l'Intercolonial.	" "	
J. A. Fafard	" 9 "	Saguenay.....	Pour la côte nord depuis la Pointe des Monts jusqu'à Blanc Sablon.	\$50 par année.	
Louis Préjen.....	Avril 2, 1894.....	Ormstown.....	Comtés de Chateauguay et Huntingdon.....	50 "	
Thomas Brownley.....	" 27, "	Lacolle.....	Pour tout le terrain compris entre St-Jean et Lacolle.....	50 "	
U. C. Généreux.....	Mai 8, "	Québec	Pour la cité de Québec et le comté de Québec.....	Pas de salaire.	
Auguste Lavoie.....	" 26, "	St-Tite des Caps	Comté de Montmorency (partie de)	\$25 par année.	
Jos. Moore.....	" 26, "	Ste-Brigitte de Laval.....	do do do	50 "	Revoqué 9 nov. 1900.
Phidime Gauthier	Juillet 4, "	Chicoutimi	Pour partie du comté de Chicoutimi située au nord de la Rivière Saguenay.....	50 "	
Joseph C. Charron	Novembre 14, 1894	Bassin de Chambly.....	Comté de Chambly et la partie de la rivière Richelieu située au-devant du comté de Chambly....	50 "	
Arthur Matte.....	Janvier 10, 1895	St-Constant, (Comté de Laprairie	Comté de Laprairie	50 "	
Cléophas Girard.....	" 14, "	St-Joseph d'Alma.....	Pour partie du comté du lac Saint-Jean entre la Péribonka et la Métabetchouan et la partie du lac St-Jean au devant de ce territoire..	50 "	
André Caron.....	Mai 22, 1895.....	Sault Montmorency.....	Pour le Parc National des Laurentides	Pas de salaire.	
Joseph Fontaine.....	" 22, "	Sault Montmorency.....	Pour le Parc National des Laurentides	" "	

APPENDICE No 20.—*Suite.*

Liste des Gardes-Chasse et pêche pour l'année finissant le 30 juin 1901.

(Art. 1413 S. R. P. Q.)

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Etendue de l'agence.	Salaire.	Remarques.
William Griffith	Juin 4, 1895.....	Québec.....	Pour la cité et le comté de Québec.	Pas de Salaire	
H. G. Elliott.....	Août 14, "	Montréal.....	Province de Québec	" "	
J. I. Stearns.....	" 14, "	Montréal	Province de Québec.....	" "	
Geo. E. Windsor	Septembre 6, 1895.	Gore de Lochaber (Plaisance).....	Gore de Lochaber.....	" "	
Dr Charles Côté	Octobre 25, 1895....	Ladoussac	Pour la partie du comté de Saguenay depuis la ligne de division des comtés de Saguenay, Chicoutimi et Charlevoix jusqu'à la Pointe des Monts.....	\$60 par année.	
Percy Baker	Mai 20, 1895.....	Matapédia.....	Comtés de Bonaventure et Matane.	Pas de salaire.	
Napoléon Croteau.....	" 28, 1896.....	Lac à la Croix, Co Québec	Pour le territoire sous bail au nom du Club Triton F. & G. C.....	" "	
Louis Dupuis	Octobre 23, 1896...	Sherbrooke	Pour le comté de Sherbrooke.....	\$50 par année.	Revoqué 1 avril 1901.
Pascal Elie.....	" 28, "	St-Bruno.....	Comté de Kamouraska	50 "	
Jos. Riendeau	Décembre 1, 1896.	Montréal.....	Pour cette partie de territoire le long du fleuve St-Laurent depuis Montréal incl. jusqu'à Trois-Rivières incl.....	Pas de salaire.	
Erastus Stearns	" 28, "	Point Comfort.....	Pour le territoire sous bail au nom du Gatineau F. & G. C.....	" "	

Daniel McDonald.....	Décembre 23, 1896.	Point Comfort.....	Pour le territoire sous bail au nom du Gatineau F. & G. C.....	Pas de salaire	
C. Teeples.....	Février 9, 1897....	Wright, P. Q.....	Pour le district de Kagama, Co. Ottawa.....	" "	
Jules Nantel.....	" 24, "	Nomingue.....	Pour les cantons Loranger et Labelle.....	\$250 par année.	Revoqué le 6 juin 1901.
Wm Henry Poupore....	Mars 9, 1897.....	Waltham.....	Comté de Pontiac du 1er mars au 15 avril 1897.....	Pas de salaire.	
M. Pepin.....	" 9, "	Montréal.....	Pour la ville de Montréal et la Baie-Leue.....	" "	
Jos. Vallières.....	" 9, "	Port Coulonges.....	Pour partie du comté de Pontiac...	" "	
Elzéar Leclerc.....	Juin 14, "	St-Raphaël, Co. Bellechasse	Comté de Bellechasse	\$50 par année.	
Tobie Tardif.....	" 16, "	N.-D. du Lac, Témiscouata	Comté de Témiscouata	" "	
Urbain Chrétien.....	" 16, "	Cap Chat.....	Comté de Gaspé	" "	
Sam. J. Raymond.....	" 25, "	Edmundston, N. B.....	Pour la province de Québec	Pas de salaire.	
Francis Bignell.....	" 9, "	Québec	Pour la province de Québec.....	" "	
Lactance Gauthier	" 28, "	Deschambault	Pour partie du comté de Portneuf, comprenant les paroisses des Grondines, Deschambault, Portneuf, Cap Santé, cureuils, Pointe aux Trembles et St-Augustin....	\$50 par année.	
Elzéar Pelletier.....	Juillet 6, "	St-Gabriel de Rimouski ..	Pour le comté de Rimouski	" "	
Joseph Leclerc.....	" 6, "	St Tite (Champlain).....	Pour le comté de Champlain.....	" "	
Paul D. Boyer.....	" 9, "	Gracefield.....	Pour les cantons Wright, Bouchette, Northfield, Cameron, Wabasse et Blake.....	" "	
Joseph Boucher	" 12, "	Ste-Béatrix (Joliette)....	Pour le comté de Joliette.	" "	
Olivier Dupuis.....	" 14, "	St-Barthélemi (Berthier).	Pour le comté de Berthier	" "	
Denis Robichaud	" 15, "	Petite Cascapédia	Pour le comté de Bonaventure ...	" "	
Thomas Simoneau....	" 24, "	Percé (Co. Gaspé)	Pour la partie du comté de Gaspé, comprenant les cantons Fortin Maibale, Percé, Rameau, New Port et les seigneuries de Grande Rivière et de Pabos.....	" "	

APPENDICE No 20.—*Suite.*

Liste des Gardes-Chasse et pêche pour l'année finissant le 30 juin 1901.

(Art. 1413, S. R. P. Q.)

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Etendue de l'agence.	Salaire.	Remarques.
Ferdinand Heppel.....	Juillet 28, 1897	CausapscaI	Pour l'agence des Terres et des Bois de la Vallée Matapédia, comprenant les cantons Awantji h, Cabot, CausapscaI, Hunqui, Lepago, Passé, Malalik et Nemtaye dans le comté de Matane, et les cantons Assemetquagan, Miinikek, Matapédia et Ristigouche, dans le comté de Bonaventure	\$50 par année.	
Pierre Ethier	" 28, "	St-Anne de Sorel.....	Pour le comté d'Yamaska et toute la Baie de la Valtère	" "	
Etienne Provençal.....	" 28, "	St-Anne de Sorel	Pour le comté de Richelieu.....	" "	
Xavier Pradet.....	Août 6, "	St-Urbain (Charlevoix)...	Pour la partie du comté de Charlevoix, comprenant les paroisses de St-Urbain, Baie St Paul, St-Joseph, St-Hilarion des Eboulements, Petite Rivière et tout le territoire au N.-O., y compris les Iles vis-à-vis.	" "	
Joseph D four.....	" 6, "	Ste Agnès, Co Charlevoix	Pour la partie du comté de Charlevoix, comprenant les paroisses de Ste-Agnès, St-Irénée, la Malbaie, Saint-Fidèle, St-Siméon, les cantons Chauveau & Calières et tout le territoire situé au nord et au nord-est y compris les Iles du St Laurent vis-à-vis.....	" "	Revoqué 30 juin 1901.
Auguste Dubray.....	" 9, "	Montréal.....	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire.	

J. E. Deslauriers.....	Août 9, 1897.....	Montréal.....	Pour la cité de Montréal	\$100.00
J. Bruce Payne.....	" 10, "	Grandby, (Co. Shefford)	Pour le comté de Shefford.....	Pas de salaire
D. McDonald.....	" 16, "	Point Comfort.....	Pour les comtés Ottawa et Pontiac.	" "
Wm. Cameraire.....	" 17, "	St-Jean, P. Q.	Pour les comtés de St-Jean, Napier- reville, Laprairie, Châteauguay et Beauharnois.....	\$200.00
Jos. Girard.....	Septembre 3, 1897.	St-Prime (Co. L. St-Jean).	Pour la partie du comté du Lac St- Jean au nord du lac St-Jean située entre les rivières Mistassini et Peribouka et la partie du lac St- Jean au-devant de ce territoire..	\$50.00
N. E. Cormier	" 23, "	Aymer East.....	Pour la province de Québec.....	\$150.00
Norman McQuaig.....	" "	Bryson.....	Pour la province de Québec.....	\$150.00
Johnny St. Ours.....	Octobre 5, 1897	Ste-Angèle (Co. Nicolet)..	Pour le comté de Nicolet	\$25.00
Régis Castagnier.....	" 7, "	St-Ancet, (Huntingdon).	Pour le comté d'Huntingdon.....	Pas de salaire
John C. Doiron.....	" 12, "	Matapédia.....	Pour les comtés de Gaspé, Bona- venture, Rimouski et Matane....	" "
Joseph Shouldice.....	" 18, "	Point Comfort.....	Pour les cantons Kensington, Wa- bas-ec, Blake, Cameron, North- field et Hincks dans le C. d'Ottawa	" "
David Little.....	" 18, "			
Erastus Stearns.....	" 18, "			
Pierre Plante.....	" 21, "	Berthier	Pour les Iles à la tête du lac St- Rémi, comté de Berthier.....	" "
Pierre Desbiens.....	" 21, "	Roberval, (Co. Lac St-Jean)	Pour la partie du comté du Lac St- Jean, à l'ouest de la rive est de la rivière Metabetchouan, et à l'ouest de la rivière Mistassini; au sud et au sud-est du Lac St- Jean, et la partie du lac St-Jean au-devant de ce territoire	\$50.00
Elie Leblanc	" 26, "	Longue Pointe de Mingan	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire
Frank Duchêne.....	" 26, "	St-Jérôme, Lac St-Jean...	Pour la province de Québec.....	" "
Napoléon Fafard	Novembre 22, 1897	Pointe des Monts.....	Pour la partie de la côte nord du St Laurent entre Betsiamis et la Pointe des Monts.....	" "

APPENDICE No 20.—*Suite*

Liste des Gardes-Chasse et pêche pour l'année finissant le 30 juin 1901.

(Art. 1413, S. R. P. Q.)

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Etendue de l'agence.	Salaire.	Remarques.
Cléophas Lemieux.....	Janvier 3, 1898 ...	Mont-Louis	Pour le comté de Gasparé.....	\$50 par année.	
Ulric Granger	" 4, " ...	St-Gabriel de Brandon ...	Pour le comté de Berthier.....	Pas de salaire	
Gédéon Ouimet.....	" 7, " ...	St-Adolphe de Howard ...	Pour le comté d'Arge teuil	" "	
Robert J. Meison.	" 13, " ...	Drummondville	Pour les comtés de Drummond, Arthabaska, Nicolet et Lotbinière..	\$50 par année.	
John Donelly	" 13, " ...	Sheenboro	Pour le canton Sheen.....	Pas de salaire.	
Ludger Bienvenu.....	" 17, " ...	Shefford (Co. Shefford) ...	Pour le comté de Shefford.....	\$50 par année.	
Théotime Mignault.....	" 22, " ...	St-Thomas (Montmagny)	Pour la partie du comté de Saguenay, depuis la Pointe Jambon à rivière Pigou	" "	
Gabriel Barberi.....	" 26, " ...	St-Côme (Beauce).....	Pour les cantons Marlow, Jersey, Metgermette, Linière, dans le comté de Beauce	Pas de salaire.	
Chs. S. Busque.....	" 26, " ...	St-François (Beauce).....	Pour les cantons Tring, St-François et St-George	" "	
James W. Cole.....	Février 12, " ...	Montréal.....	Pour la province de Québec.....	" "	
Honoré Lalonde.....	" 15, " ...	Côteau Landing (Soulanges).....	Pour le comté de Soulanges, à partir du Côteau Landing jusqu'à la ligne interprovinciale avec surveillance sur le fleuve St-Laurent	\$25 par année.	

Louis Joachim Giroux....	Février 15, 1898....	St-Ignace du Côteau du Lac	Pour le comté de Soulanges.....	\$25 par année.
Noël Paulhus	" 15, "	Yamaska.....	Pour la partie du comté de Yamaska comprise entre la rivière Yamaska et la Baie du Felvre.....	\$50 "
Epiphane Lupien.....	Mars 7, "	Louiseville.....	Pour le comté de Maskinongé.....	" "
Chrysostôme Langelier..	" 14, "	Québec.....	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire.
Joseph Bureau.....	" 14, "	Roberval.....	Pour la province de Québec.....	" "
Gustave Adol. Langelier..	" 14, "	Québec.....	Pour la province de Québec.....	" "
Henri Audet.....	" 15, "	Victoriaville (Arthabaska)	Pour la province de Québec.....	" "
Frédéric Glasgow	" 21, "	St-George de Carletonville	Pour les comtés de Missisquoi et Iberville	\$50 par année.
John McQuillen	" 21, "	St-Romuald de Farnham	Pour le comté de Missisquoi.....	" "
Evariste Lebœuf	Avril 5, "	St-Emile (Montcalm)....	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire.
F.-X. Ferland.....	" 22, "	St-Henri (Lévis).....	Pour le comté de Lévis.....	" "
Robert Wright.....	" 27, "	Bury, P. Q.....	Pour la province de Québec.....	" "
Olivier Monique.....	" " "	Ste-Agnès de Dundee....	Pour la province de Québec.....	" "
Philorum Lafrenière.....	" " "	Grandes Piles, P. Q.	Pour la province de Québec.....	" "
Adolphe Giguère.....	" " "	Grandes Piles, P. Q.....	Pour la province de Québec.....	" "
John Allan.....	" " "	La Tuque, P. Q.....	Pour la province de Québec.....	" "
John Kelly.....	" " "	Beauharnois	Pour la province de Québec.....	" "
Edmond Bourassa.....	Mai 5, "	St-Barnabé (St-Maurice).	Pour la partie du comté de Champlain, comprenant les cantons Polette, Carignan, Turcotte, Malhot, Vallière et Langelier.....	\$50.00
C. E. Ross.....	" 16, "	Sherbrooke.....	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire.
Joseph Brézéau.....	" 26, "	Pouppore, P. Q.....	Pour la province de Québec.....	" "
Ulic Lamoureux.....	" 26 "	St-Henri de Mascouche..	Pour le comté de l'Assomption.....	\$50.00
Elzéar Collin.....	Junin 8, "	St-Thomas, Montmagny..	Pour la division Washécootal, côté N. du St-Laurent.....	\$25.00

APPENDICE No 20.—*Suite.*

Liste des Gardes-Chasse et pêche pour l'année finissant le 30 juin 1901.

(Art. 1413, S. R. P. Q.)

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Etendue de l'agence.	Salaire.	Remarques.
Thimothée Auclair.....	Juin 13, 1898.....	Rivière Claude.....	Pour le territoire de chasse sous- bail à M. D. M. Barringer.....	Pas de salaire.	
Urgèle Paquet.....	Juillet 14, ".....	St-Andrews.....	Pour la province de Québec.....	" "	
Arsène Demers.....	" 14, ".....	St-Gabriel de Brandon....	Pour la province de Québec.....	" "	
Jean B. Lafleur.....	" 14, ".....	L'Annonciation.....	Pour la province de Québec.....	" "	
Damien Desfosses.....	" 21, ".....	Ponsonby.....	Pour la province de Québec.....	" "	
John A. Ferguson.....	" 25, ".....	Chain of Rocks (Bonaven- ture).....	Pour la province de Québec.....	" "	
Alfred Downs.....	" 25, ".....	Matapédia.....	Pour la province de Québec.....	" "	
Alfred G. Falls.....	" 25, ".....	Assemetquagan.....	Pour la province de Québec.....	" "	
Arthur J. Rioux.....	" 25, ".....	Causapsca.....	Pour la province de Québec.....	" "	
Dougald Ferguson.....	" 25, ".....	Chain of Rocks.....	Pour la province de Québec.....	" "	
Adam Haley.....	" 25, ".....	Matapédia.....	Pour la province de Québec.....	" "	
Dan. Lawlor.....	" 25, ".....	Matapédia.....	Pour la province de Québec.....	" "	
John Porter Pratt.....	" 25, ".....	Flat Lands (Bonaventure)	Pour la province de Québec.....	" "	
Patrick Dunlevie.....	" 28, ".....	Rockcliffe.....	Pour le territoire de chasse de Aberford Sporting Club.....	" "	

L. L. Gale.....	Août 19, 1898	St-Cyr Siding, Co. Richmond.....	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire.	
John J. Gillis.....	Septembre 7, 1898.	Metapédia	Pour la province de Québec	" "	
Jos. Duguay.....	" 14, "	Ile d'Anticosti.....	Pour l'Ile d'Anticosti	" "	
Richard Francis.....	" 14, "	Ile d'Anticosti.....	Pour l'Ile d'Anticosti	" "	
J. B. Bélanger.....	" 10, "	Québec.....	Pour l'Ile d'Anticosti	" "	
Ferdinand Lebranche....	" 10, "	Portneuf.....	Pour le comté de Portneuf.....	" "	
Udger Beaunoyer.....	" 10, "	St-Hyacinthe	Pour les comtés de Rouville et St-Hyacinthe.....	\$30.00	
Joseph Lemieux.....	Novembre 28, "	Mechin, P. Q., Co. Matane	Pour la province de Québec	Pas de salaire	
Joseph Murdock.....	Avril 1, 1899	Chicoutimi.....	Pour le comté de Chicoutimi partie sud-ouest de la rivière Saguenay	\$50.00	Revoqué le 1 Avril 1901.
W. H. Fowley.....	Mai 5, 1899.....	Pour la province de Québec.....	\$50.00	
L. J. Crevier.....	Juin 1, 1899.....	Robinson.....	Pour les comtés d'Ottawa et Labelle.	Pas de salaire.	
Joseph Forest.....	" 30, "	La Barrière	Pour la province de Québec.....	" "	
Siméon Verner.....	" 15, "	St-Michel, Co. Napierville	Pour le comté de Napierville...	\$25.00	
L. N. Bonin	Juillet 1, 1899.....	Contrecoeur	Pour le comté de Verchères.....	\$50.00	
Daniel Prentice.....	Août 5, 1899.	Matapédia	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire.	
T. Levasseur.....	" 22, "	St-F. X. de Brompton....	Pour les comtés de Sherbrooke, Stanstead, Richmond et Wolfe..	" "	
A. Quosnel	" 22, "	Rigaud, (Vaudreuil).....	Pour le comté de Vaudreuil	\$25.00	
John Wiggins.....	" 24, "	Avoca, P. Q.....	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire	
Alfred Allen Aubray	" 24, "	Châteauguay	Pour la province de Québec.....	" "	
Joseph Gagné.....	Septembre 8, 1899.	Malbaie	Pour le comté de Charlevoix	\$50.00	Revoqué 14 nov. 1900.
Eugène Gamache.....	Octobre 5, 1899....	L'Islet	Pour partie du comté de L'Islet, comprenant les paroisses de St-Jean Port Joly, St-Aubert, L'Islet, St-Eugène, St-Cyrille et les cantons Lessard, Beaubien, Arago et Leverrier	\$25.00	

APPENDICE No 20.—*Suite.*

Liste des Gardes-Chasse et pêche pour l'année finissant le 30 juin 1901.

(Art. 1413, S. R. P. Q.)

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Étendue de l'agence.	Salaire.	Remarques.
Peter Buchanan	Octobre 18, 1899...	Dundee	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire.	
Auguste Lepage.....	“ 28, “ ..	St-Blandine (Rimouski)..	Pour le comté de Rimouski	“ “	
Wm. Burns.....	Novembre 2, 1899.	Rawdon.....	Pour le bassin de la Rivière de l'As- sompition et le lac Ouareau.....	\$30.00	
Fred Burton Lamb.....	“ 3, “ ..	South Stukely	Pour le comté de Shefford.. ..	Pas de salaire.	
Keneath Coffin	Décembre 13, “ ..	Mont-Louis, Gaspé	Pour le comté de Gaspé	“ “	
Jos. R. Patterson..	“ 13, “ ..	“ “	Pour le comté de Gaspé	“ “	
Uldéric Beaudet.....	“ 22, “ ..	St-Flavien de Lotbinière..	Pour le comté de Lotbinière	\$50.00	
J. A. Frigon	Janvier 16, 1900....	St-Narcisse, Co. Champlain	Pour les comtés de Champlain et de St-Maurice	Pas de salaire.	
Elie Rogers	“ 26, “ ..	Chénéville, (Ottawa).....	Pour le comté d'Ottawa	“ “	
M. J. Boudreau.....	Février 14, “ ..	Grindstone: (Iles de la Madeleine)	Pour les Iles de la Madeleine dans le Co. de Gaspé	\$50.00	
Jos. Dansereau	Mars 1, 1900.....	St-Faustin, Co. Terrebonne	Pour les comtés de Terrebonne et d'Ottawa	Pas de salaire.	
David Prentice	“ 13, “ ..	Drummondville	Pour le comté de Drummond.....	\$25.00	
Chs. F. Baldwin	Mai 19, “ ..	Coaticook	Pour le comté de Stanstead.....	\$50.00	
Allen C. Armstrong.....	“ 21, “ ..	Sutton, Brome.....	Pour le canton de Sutton, Co. Brome	Pas de salaire.	

Fred. O'Connell.....	Mai 22, 1900.....	Québec	Pour les comtés de Québec, Port-neuf, Lac St-Jean, Chicoutimi	\$50.00
Camille Gro'leau	Juin 20, "	Montréal.....	Pour la province de Québec	Pas de salaire.
Percy Baker.....	" 26, "	Matapédia	Pour la province de Québec.....	" "
Pierre LeRoyér.....	Juin 29, 1900.....	Coughnawaga	Pour le comté de Pontiac.....	Pas de salaire.
Wm. McNaughton.....	Juillet 16, "	Elmingford	" "
Adolphe Robidoux.....	Août 15, "	St-Jovite, Co Terrebonne.	Pour les cantons Howard et Mont-calm, Cn. Beresford, en. Archambault, Doncaster, Wexford et Morié.....	\$50.00
J. F. Hanson.....	Sept. 12, "	Westmount, Montréal...	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire.
Alphonse Ouellet.....	Oct. 23, "	St-Onésime, Kamouraska.	Pour les comtés de Kamouraska, L'Islet.....	" "
Christophe Cormier.....	" 30, "	Pointe aux Esquimaux...	Rimouski et Témiscouata.....	\$30.00
Maurice Turbis.....	" 30, "	" "	Pour les Iles Mingan.....	Pas de salaire.
Wm. Cummings	" 30, "	" "	" " "	" "
Wm. Philip Dawson.....	Nov. 9, "	Laval, Montmorency.....	Pour cette partie du comté de Montmorency, en arrière de la seigneurie de Beaupré et pour les paroisses de Laval et St Adolphe dans la même seigneurie.....	\$50.00
Alphée Côté	Janv. 14, "	Ile Verte.....	Pour le comté de Témiscouata.....	Pas de salaire.
Jules Pinette.....	Fev. 11, 1901.....	N.-D. du Lac Témiscouata	" " "	" "
Paul J. Cloutier.....	" 11, "	" " "	" " "	" "
Thomas Fraser	" 11, "	" " "	" " "	" "
Ovide Lucas.....	" 11, "	" " "	" " "	" "
Thomas Belanger.....	" 11, "	" " "	" " "	" "
Jack Russell.....	" 11, "	" " "	" " "	" "
Damase Pinette.....	" 11, "	" " "	" " "	" "
Noël Pinette.....	" 11, "	" " "	" " "	" "

APPENDICE No 20

Liste des Gardes-Chasse et pêche pour l'année finissant le 30 juin 1901.

(Art. 1413, S. R. P. Q.)

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Etendue de l'agence.	Salaire.	Remarques.
Joseph Martineau.....	Mars 1, 1901.....	St-François, Montmagny.	Pour le comté Montmagny.....	\$50.00	
François Sylvain	" 3, "	Québec	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire.	
Thadéo Laberge.....	" 7, "	Rivière à Pierre.....	Pour les comtés de Portneuf et du Lac St-Jean	\$50.00	
Joseph Loranger.....	" 10, "	Huntingdon	Pour le comté de Huntingdon.....	\$50.00	
Joseph Têtu	" 16, "	Ste-Rose du Degelé.....	Pour le comté de Temiscouata.....	Pas de salaire.	
George Bourgoïn.....	" 16 "	Les Fourches du Squat- teck, Co. Témiscouata	" " "	" "	
Alfred Gendron	" 23, "	St-Elie d'Oxford	Pour les comtés de Sherbrooke et Richmond.....	\$100.00	
Xavier L'Abbé.....	Avril 1, "	Arthabaska	Pour la province de Québec	\$25.00	
Albert Légaré	" 11, "	Lacs du Club, Ste-Anne...	Pour les lacs Ste-Anne	Pas de salaire.	
Chs. Alf. Houle.....	" 16, "	St-Hugues	Pour le comté de Bagot	\$25.00	
H. E. Hall	Mai 9, "	Montréal	Pour la province de Québec	Pas de salaire.	
Pierre Jobidon.....	" 9, "	Québec	Pour la province de Québec.....	" "	
Félix Marois.....	" 15, "	Québec.....	Pour la cité de Québec	" "	

Alex. Blais.....	" 15, "		Pour cette partie de la Côte Nord du St-Laurent depuis le Cap Whittle en descendant vers le Labrador.....	Pas de salaire.
Chs. Taylor.....	" 18, "	Westmeath, Ont.....	Pour la province de Québec.....	\$25.00
Horace Green.....	Juin 20, "	South Bolton.....	Pour le comté de Brome.....	Pas de salaire.
Pierre Dallaire.....	" 23, "	Malbaie.....	Pour la Riv. Malbaie.....	" "

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

L. Z. JONCAS,

Surintendant des Pêcheries et de la Chasse,

Département des Terres, Forêts et Pêcheries,

Québec, 30 juin 1901.

APPENDICE No 21.

ÉTAT donnant les noms des Clubs de chasse et de pêche incorporés, sous l'autorité de la section 5493, S. R. P. Q. (Acte 48 Vict., chap. 12), ainsi que la date de leur incorporation.

CLUBS.	Date de l'incorporation.	
"Ste-Marguerite Salmon Club".....	5 juin	1885
Club de pêche et de chasse les "Laurentides".....	31 décembre	1885
Club de pêche et de chasse Stadacona.....	27 avril	1886
Club pour la protection du poisson et du gibier dans la province de Québec.....	26 mai	1886
Club de pêche et de chasse "Laurentian".....	26 mai	1886
Club de pêche et de chasse de Mégantic, P. Q.....	26 mars	1887
Club de Québec pour la protection du poisson et du gibier.....	2 juin	1887
Club de pêche et de chasse de Montréal.....	28 mai	1887
Club de pêche et de chasse des Trois-Rivières.....	12 décembre	1887
Club de pêche et de chasse de St-Maurice.....	19 juillet	1888
Club de pêche et de chasse "Metabetchouan".....	3 septembre	1888
"Pioneer Rod and Gun Club".....	2 octobre	1888
Club de pêche et de chasse du Petit Saguenay.....	25 avril	1889
Club de pêche et de chasse Amabelish, de Springfield, Mass., E. U. A.....	11 octobre	1889
Club de pêche et de chasse Tourili.....	12 décembre	1889
Club de pêche et de chasse Jacques-Cartier.....	12 décembre	1889
Club de pêche et de chasse Montcalm.....	14 décembre	1889
Club de pêche et de chasse des Lacs du Nord.....	6 février	1890
Club de pêche et de chasse Orléans.....	14 avril	1890
Club de pêche et de chasse Montmorency.....	14 avril	1890
Club de pêche et de chasse des Lacs et de la rivière Jacques-Cartier.....	13 mai	1890
Club de pêche et de chasse de "La Presse" de Québec.....	13 mai	1890
Club de pêche et de chasse Mastigouche.....	13 mai	1890
Club de pêche et de chasse "Penn".....	21 août	1890
Club de pêche et de chasse "Ouatichouan".....	12 novembre	1890
Club de pêche et de chasse "Upikauba".....	9 février	1891
Club de pêche et de chasse "Echo Beach".....	21 mars	1891
Club de pêche et de chasse "Lake Bernard".....	20 avril	1891
Club de pêche et de chasse "Jovial".....	18 mai	1891

APPENDICE No 21.—*Suite.*

ÉTAT donnant les noms des Clubs de chasse et de pêche incorporés, sous l'autorité de la section 5493, S. R. P. Q. (Acte 48 Vict, chap. 12), ainsi que la date de leur incorporation.

CLUBS.	Date de l'incorporation.
Club de pêche et de chasse "Denholm".....	8 septembre 1891
Club de pêche et de chasse "Chamberlain Shoals".....	1 avril 1892
Club de pêche et de chasse "The Little Cascapédia".....	25 juin 1892
Club de pêche et de chasse "Du Bout de l'Île".....	8 juillet 1892
Club de pêche et de chasse "Black Bay".....	3 septembre 1892
Club de pêche et de chasse de St-Jérôme.....	3 septembre 1892
Club de pêche et de chasse "Macpès".....	5 septembre 1892
Club de pêche et de chasse de "Mille Fleurs".....	17 décembre 1892
Club de pêche et de chasse "Wessoneau".....	1er mars 1893
Club de pêche et de chasse "Mattawin".....	3 juin 1893
Club de pêche et de chasse de Joliette.....	20 juillet 1893
Club de pêche et de chasse "Triton".....	5 septembre 1893
Club de pêche et de chasse "North Wakefield".....	3 novembre 1893
Club de pêche et de chasse "Macaza".....	31 mars 1894
Club de pêche et de chasse "Masketsy".....	5 juillet 1894
Club de pêche et de chasse "The Gatineau".....	16 novembre 1894
Club de pêche et de chasse de St-Gabriel.....	17 novembre 1894
Club de pêche et de chasse du Lac des Mirages.....	4 mai 1895
Club de pêche et de chasse "The Sherbrooke".....	15 mai 1895
Club de pêche et de chasse "The Nonantum".....	30 mai 1895
Club de pêche et de chasse "Weymahigan Salmon Club".....	27 juin 1895
Club de pêche et de chasse "The Green Lake".....	10 juillet 1895
Club de pêche et de chasse "Mattawa".....	15 novembre 1895
Birch Island Club.....	16 décembre 1895
Club de pêche Bénard.....	24 janvier 1896
Club de pêche et de chasse "Algonquin".....	17 avril 1896
Club de pêche et de chasse "Frontenac".....	29 mai 1896
Club de pêche et de chasse "Cap à l'Aigle".....	22 octobre 1896
Club de pêche et de chasse "South River".....	25 février 1897

APPENDICE No 21.—*Suite*

ÉTAT donnant les noms des Clubs de chasse et de pêche incorporés, sous l'autorité de la section 5493, S. R. P. Q. (Acte 48 Vict., chap. 12), ainsi que la date de leur incorporation.

C L U B S .	Date de l'incorporation.	
Club de pêche et de chasse "Mississippi".....	14 mai	1897
Club de pêche et de chasse de la Rivière à Pierre.....	14 mai	1897
Club de pêche et de chasse "Quequechan".....	16 août	1897
Association de pisciculture de Québec.....	16 août	1897
Bostonno's Association.....	6 novembre	1897
Club de pêche et de chasse "Wright".....	2 mai	1898
Club de pêche et de chasse "Quaquakamaksis".....	12 mai	1898
Club de pêche et de chasse "St-Antoine".....	12 mai	1898
Club de pêche et de chasse "Neigette".....	20 mai	1898
"Aberford Sporting Club".....	20 mai	1898
Club de pêche et de chasse "Ouananiche".....	2 juin	1898
Club de pêche et de chasse "Kénoami".....	7 juin	1898
"American Sportmen's Game Pres. rva".....	27 juin	1898
Club de pêche et de chasse "Oujatchouan".....	29 juin	1898
Club de pêche et de chasse des Grandes Baies.....	2 septembre	1898
Club de pêche et de chasse "Abittibi".....	8 septembre	1898
Club de pêche et de chasse de "Wolfe County".....	17 septembre	1898
Club de pêche et de chasse de Pontiac.....	7 octobre	1898
Club de pêche et de chasse "Chesterville".....	28 octobre	1898
Club de pêche et de chasse "Jubilé".....	28 octobre	1898
Club de pêche et de chasse "Minto".....	28 octobre	1898
Club de pêche et de chasse "Labrador".....	31 novembre	1898
Club de pêche et de chasse "Coulonge".....	14 janvier	1899
Club de pêche et de chasse "Bonaventure".....	14 février	1899
Club de pêche et de chasse "St. John Salmon C.....	14 février	1899
Club de pêche et de chasse "Matane".....	20 mai	1899
Club de pêche et de chasse "Labelle".....	30 mai	1899
Club de pêche et de chasse "Lac La Raquette".....	9 juin	1899
Club de pêche et de chasse "Coughuawaga".....	9 juin	1899

APPENDICE No. 21.— *Suite*

ÉTAT donnant les noms des Clubs de chasse et de pêche incorporant, sous l'autorité de la section 5493, S. R. P. Q. (Acte 48 Vict., chap. 12), ainsi que la date de leur incorporation.

C L U B S .	Date de l'incorporation.	
Club de pêche et de chasse "Kazuabazua".....	30 juin	1899
Club de pêche et de chasse "Lac des Cèdres".....	30 juin	1899
Club de pêche et de chasse "Cascapédia".....	20 juillet	1899
Club de pêche et de chasse "Big Trout".....	2 août	1899
Club de pêche et de chasse "The Commercial".....	13 septembre	1899
Club de pêche et de chasse "St-Georges".....	13 septembre	1899
Club de pêche et de chasse "Avonmore".....	3 octobre	1899
Club de pêche et de chasse "Jovial".....	3 octobre	1899
Club de pêche et de chasse "Nekaboug".....	3 octobre	1899
Club de pêche et de chasse "St-Berard".....	9 novembre	1899
Club de pêche et de chasse "Adirondack".....	11 novembre	1899
Club de pêche et de chasse "Pitonock".....	23 novembre	1899
Club de pêche et de chasse "Ste-Agathe".....	6 décembre	1899
Club de pêche et de chasse "Madeleine River".....	13 décembre	1899
Club de pêche et de chasse "Des Jarres Noirs".....	16 janvier	1900
Club de pêche et de chasse "Ste-Anne".....	12 février	1900
Club de pêche et de chasse "Le Grand Nombingue".....	5 mars	1900
Association de pêche et de chasse de Roberval.....	17 mars	1900
" Association pour la protection du poisson et du gibier de la province de Québec ".....	11 avril	1900
Club de pêche et de chasse "St. Sixte".....	13 avril	1900
Club de pêche et de chasse "Bell's Lake".....	30 avril	1900
Club de pêche et de chasse "Rangers".....	7 juin	1900
Club de pêche et de chasse "La Croche".....	16 juin	1900
Club de pêche et de chasse "Sand Point".....	23 juin	1900
Club de chasse et de pêche "St-Jovite".....	14 septembre	1900
Club de chasse et de pêche "Sakaiganing".....	4 octobre	1900
Club de chasse et de pêche "Campeau".....	9 janvier	1901
Sportsmen's Fish and Game Protective Association of the province of Québec.....	26 janvier	1901

APPENDICE No. 21.—*Suite*

ÉTAT donnant les noms des Clubs de chasse et de pêche incorporés, sous l'autorité de la section 5493, S. R, P. Q. (Acte 48 Vict., chap. 12), ainsi que la date de leur incorporation.

C L U B S .	Date de l'incorporation.	
Omaha Lake F. et G. C.....	9 février	1901
Club de chasse et de pêche " Bourbonnais ".....	26 février	1901
Club de chasse et de pêche " de la Rivière au Saumon ".....	12 mars	1901
Club de chasse et de pêche " Lac St-Louis ".....	22 mars	1901
Club de chasse et de pêche " Kippewa ".....	22 avril	1901
Club de chasse et de pêche " Columbus ".....	22 avril	1901
Club de chasse et de pêche de Fraserville.....	10 mai	1901
Iroquois Reserve F. & G. C.....	15 mai	1901
Port Daniel River Club.....	1 juin	1901
Témiscouata Sportsmen's Guide Protective Association.....	1 juin	1901
Wawashkechi Hunting and Fishing Club.....	7 juin	1901
<i>res Clubs ayant des baux de lacs et de rivières, P. Q. ou autres actuellement existant</i>		
Club de Rimouski.....		
" Ristigouche Salmon Club ".....		
Club Shawenigan.....		
Winchester F. & G. C.....		

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

L. Z. JONCAS,

Surintendant des Pêcheries et de la Chasse

Département des Terres, Forêts et Pêcheries.

Québec, 30 juin 1901.

APPENDICE No 22.

Liste des Territoires de Chasse, sous bail au 30 juin 1901.

NOMS.	Résidences.	Etendue du Territoire sous bail.	—
			\$ cts.
Claude McLachlin.....	Arnprior.....	16 milles carrés, canton Clyde.....	48 00
D. M. Barringer.....	Philadelphie	150 m., comté Gaspé.....	150 00
do	"	20 m., S. O. de Seig. Mont-Louis..	30 00
Wm Anderson.....	Ottawa	12 m., canton Pontefract.....	24 00
Triton F. & G. Club.....	Québec.....	130 m., le long de la rivière Batiscan	400 00
Stadacona Club de chasse et de pêche.....	"	34 m., comté Champlain & Québec.	34 00
D. C. Thomson.....	"	1 m., canton Saguenay.....	1 00
Lindsay Russell.....	Montréal.....	20 m., canton Addington.....	40 00
W. A. Williams....	24 m., canton McGill.....	48 00
Little Saguenay F. & G. C.....	Québec.....	30 m., comté Portneuf.....	30 00
Club des Laurentides.....	"	40 m., comté Champlain.....	40 00
Judge Thos. Deacon.....	Pembroke.....	50 m., comté Pontiac.....	100 00
Metabetchouan F. & G. C.....	170 m., comté Québec	170 00
Club Mégantic.....	Boston.	70 m., canton Ditchfield, etc.....	140 00
Richard Turner.....	Québec.....	54 m., comté Québec.....	60 00
Echo Beach Club.....	50 m., comté Ottawa.....	50 00
Capt. A. L. Howard, Héritiers....	Brownsburg....	12 m., canton Clyde.....	30 00
Club Maganacipi.....	Pembroke.....	75 m., comté d'Ottawa.....	75 00
Thomas Somerville.....	"	9 m., canton Esher, comté Pontiac	18 00
Edw. King, transp. à Bronson Coy	Ottawa	7 m., canton Malakoff.....	35 00
Maskotsey, F. & G. C.....	Trois-Rivières..	50 m., comté Champlain.....	50 00
Laurentian F. & G. C.....	100 m., comté Champlain.....	100 00
Club chasse et pêche Kazuabazua	Ottawa.....	12 m., comté Pontiac.....	40 00
Bostonnais Association.....	Boston.....	70 m., comté Québec.....	70 00
Club chasse et pêche St-Jérôme....	St-Jérôme, P. Q.	118 m., comté d'Ottawa.....	200 00
Jos. Girouard.....	St-Benoit, 2 Mon.	55 m., comté d'Ottawa	55 00
Geo. H. Carr.....	Pt. Alexander, O.	6 m., comté Pontiac.....	18 00

APPENDICE No 22.—*Suite.*

Liste des Territoires de Chasse, sous bail au 30 juin 1901.

NOMS.	Résidences.	Eteadue du Territoire sous bail.	—
			\$ cts.
Aberford Sporting Club.....	Ottawa.....	21 milles, comté Pontiac.....	63 00
Wright F. & G. C.....	".....	57 00
Bronsons Lumber Coy. Limited... ..	".....	40 m., canton Esher.....	144 00
Robert Bickerdike, M. P. P.....	Montréal.....	10 m., canton Pontefract.....	20 00
James Perrigo.....	".....	5 m., canton Bryson.....	15 00
Jacques-Cartier, Club de chasse et pêche.....	Québec.....	10 m., comté Québec.....	10 00
Panet E. Larue.....	".....	5 m., comté Champlain.....	10 00
Club de pêche et de chasse Penn..	Philadelphie....	134 m., co. Québec et Montmorency	250 00
Club de pêche et de chasse North Wakefield.....	Brooklyn, N. Y..	10 m., canton Wakefield.....	30 00
Geo. F. Reid.....	Portage du Fort	12 m., canton Pontefract.....	30 00
Arthur Miville Dechène.....	Montréal.....	2 m., canton Labelle.....	13 00
Jovial Fishing Club.....	Ottawa.....	10 m., canton Lathbury.....	30 00
T. C. Coffin.....	Québec.....	10 m., canton Labelle.....	30 00
Pontiac Game Club.....	Ottawa.....	41 m., comté Pontiac.....	69 00
Pontiac Game Club.....	".....	18 m., comté de Pontiac.....	27 00
Geo. Huntingdon, M. D.....	New-York.....	50 m., comté St-Maurice.....	75 00
Chesterville Hunting Club.....	Chesterville.....	1 m., carré autour L. Montigny	20 00
Coulonge F. & G. C.....	Coulonge.....	9½ m., canton Huddersfield.....	23 50
McLachlin Bros.....	Arnprior.....	180 m., comté Pontiac.....	180 00
Révd J. E. Picotte.....	Ile Calumet.....	30 m., cantons Sheen et Chichester	30 00
Louis Nérée Simard.....	St-Alphonse, Chi.	13 m., canton Simon.....	18 00
Club de chasse et de pêche Bénard	Ottawa.....	12 m., canton McGill.....	24 00
Club de chasse et de pêche Abittibi	".....	18 m. carrés, canton Northfield..	21 00
Club de chasse et de pêche St-Ber- nard.....	Québec.....	100 m., comté Maskinongé.....	100 00
Club de chasse et de pêche Gati- neau.....	Ottawa.....	60 m., comté Ottawa.....	60 00

APPENDICE No 22.—*Suite.*

Liste des Territoires de Chasse, sous bail au 30 juin 1901.

NOMS.	Résidences.	Etendue du Territoire sous bail.	—
			\$ cts.
Hiram Robinson.....	Hawkesbury....	15 milles, comté Pontiac.....	30 00
Club de chasse et de pêche Tourilli	Québec.....	355 m., comté Québec.....	355 00
Club de chasse et de pêche Caughnawaga.....	Nassau Co. N.Y.	431 m., comté Pontiac.....	614 60
Wm Tremblay.....	St-Alexis de G. de Baie.....	13 milles, comté Chicoutimi.....	19 00
Club de chasse et de pêche Minto.	Ottawa.....	15 m., comté Pontiac.....	30 00
F. W. Emerson.....	Newton, Mass., U. S.....	25 m., comté Pontiac.....	37 00
Club de chasse et de pêche Ouat-chouan.....	Québec.....	9 m., comté Lac St-Jean.....	9 00
Geo. A. Kyle.....	Huntington....	10 m., comté Pontiac.....	20 00
Club de chasse et de pêche Jubilee	Bryson, P. Q....	5 m., comté Pontiac.....	15 00
Club de chasse et de pêche Nonantun.....	New-Haven, Con.	53 m., canton Crespieul.....	30 00
E. J. Laflamme.....	Papineauville..	20 m., comté Ottawa.....	30 00
Hamilton Stewart.....	10 m., comté Pontiac.....	30 00
Club de chasse et de pêche Avonmore.....	Avonmore, Ont.	23 m., comté Ottawa.....	23 00
H. C. Pierce.....	St-Louis, Miss..	144 m., canton Duchesnay.....	144 00
Colin Campbell.....	Sand Point.....	19 m., comté Pontiac.....	30 00
C. H. Simpson.....	St Alexis des Monts.....	92 m., canton Desaulniers.....	138 00
Club de chasse et de pêche Huddersfield.....	Arnprior, Ont..	10 m., canton Huddersfield.....	30 00
Chs. Logue.....	Maniwaki.....	10 m., cauts Aumond et R. bertson.	24 00
R. W. Ralph.....	Shawville.....	10 m., canton Clapham.....	30 00
Lacroche F. & G. Club.....	50 m. autour de la Riv. Croche.....	50 00
Gillies Bros. & Co.....	Braeside.....	127 m., comté Pontiac.....	127 00
Honoré Brenot, transporté au Wabassée F. & G. Club.....	Hull.....	20 m., canton Wells, co. Ottawa.....	60 00
Nap. Bertrand.....	Québec.....	7½ m., canton Bois.....	7 50

APPENDICE No 22.—*Suite.*

Liste des Territoires de Chasse, sous bail au 30 juin 1901.

NOMS.	Résidences.	Étendue du Territoire sous bail.	—
			\$ cts.
C. A. Blondiau.....	St-Paschal.....	9 milles, canton Woodbridge....	18 00
Gillies & Bros.....	Braeside.....	130 m., comté Pontiac.....	130 00
Campeau F. & G. C.....	Ottawa.....	6½ m., comté Ottawa.....	
Omaha Lake F. & G. C.....	11 m., canton Bryson.....	30 00
Wm Price.....	Québec.....	135 m., comté Rimouski.....	202 00
Percy Baker.....	Matapédia.....	69 m., comté Rimouski.....	138 00
Big Trout F. & G. C.....	Ottawa.....	28 m., comté Pontiac.....	45 00
Columbus F. & G. C.....	Ottawa.....	20 m., canton Montigny.....	20 00
Le Grand Nominigue.....	Montréal.....	11 m., canton Kiamika.....	16 50
McLachlin & Bros.....	Arnprior.....	281 m., comté Pontiac.....	202 00

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

L. Z. JONCAS,

Surintendant des Pêcheries et de la Chasse.

Département des Terres, Forêts et Pêcheries.

Québec, 30 juin 1901.

APPENDICE No 23.

Liste des Rivières sous bail au 30 juin 1901.

RIVE NORD.

RIVIERES.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
		\$ cts.
Métabetchouan (partie centrale).....	Amabelish club de chasse et de pêche.....	250 00
Saguenay (partie)	J. G. Aylwin Creighton	100 00
Trinité	Edson Fitch	200 00
Murray et lacs Pointe Jérôme	W. H. Blake	90 00
Moisie (Estuaire de)	John Holliday	1,510 00
St-Jean (Chicoutimi)	Evan John Price	600 00
A Mars "	" "	
Ste-Marguerite (Br. Nord).....	Walter M. Brackett.....	125 00
A la Truite et Pointe à Chateau	Henry E. Hart	30 00
Mastigouche et lacs tributaires.....	Club de chasse et de pêche Mastigouche..	180 00
Métabetchouan, (partie supérieure).....	Feun F. & G. Club	250 00
Tourilli et Ste-Anne.....	Club de chasse et de pêche Tourill.....	100 00
Rivière Jeannotte	Club Orléans	155 00
Ste-Marguerite (br. ouest).....	Ste-Marguerite S. Club.....	450 00
Natashquan	F. S. Hodges	350 00
Saguenay (Iles de la Grande Décharge)..	B. A. Scott.....	50 00
Métabetchouan (partie inférieure).....	H. J. Beemer.....	330 00
Grande et Petite Péribonka.....		
Ashouapmouchouan et tributaires.....		
Et partie des bords du lac St-Jean.		
Ouïatchouaniche		
Lacs Ouïatchouan et Bouchette.....		
Iles du lac St-Jean		
Mistassinî et tributaires		
Shawenegan	G. S. Huntington. (Trans. A. W. H. Parker).	5 00
Ouïatchouan	Club de chasse et de pêche Ouïatchouan...	35 00
Bostonnais	Bostonnais Association	50 00
Godbout et tributaires, Mistassinî.....	Weymakigan F. & G. C.....	75 00
Aux Rats et tributaires	Press F. & G. C.....	2 00

APPENDICE No 23.—*Suite.*

Liste des Rivières sous bail au 30 juin 1901.

RIVE NORD.—*Suite*

RIVIÈRES.	LOCATAIRES.	Rente
		annuelle.
		\$ cts.
Laval	Archibald Laurie.....	100 00
Sheldrake, Petite Bec-Scie.....	" "	400 00
Rivière aux Canards, etc. Lac au Canards, etc., etc.....	Jos. X. Lavoie.....	20 00
Rivière aux Escoumains	Campbell MacNab	25 00
St-John, C. N.....	Jan es G. Hill.....	2,000 00
Estuaire de la Natashquan.....	John Holliday	605 00
Estuaire de la Riv. Godbout	James Law	75 00
Rivière aux 3 Bras.....	Birch Island Club	100 00
Wessomean, Papeloganang et Lacs de la Pêche, des Cinq	Laurentian Fish & G. Club.....	550 00
Petite Bergeronne.....	Jonathan Dwight.....	35 00
A la Truite, C. N.....	Chs. Stewart Davison	10 00
Rivières de la Seigneurie de Mingan, partie inférieure.....	Labrador Co'y, Limited	1,000 00
Petit Saguenay	E. H. Lemay.....	200 00
Riv. St-Paul ou aux Esquimaux	Fred. Meredith. Transp. à James G. Hill..	500 00
Petite Trinité.....	Peter McKenzie.....	15 00
Rivières Pigon, Tortue, Bouleau et Manitou.....	Wm. Clarke.....	150 00

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

L. Z. JONCAS,

Surintendant des Pêcheries et de la Chasse,

Département des Terres, Forêts et Pêcheries,

Québec, 30 juin 1901.

APPENDICE No 23.—*Suite*

Liste des Rivières sous bail au 30 juin 1901.

RIVE SUD

RIVIERES	LOCATAIRES.	Rente
		annuelle.
		\$ cts.
York.....	Thomas Murdock.....	650 00
Rivière Nouvelle.....	Benjamin Wey.....	125 00
Petite Cascapédia.....	Little Cascapédia F. & G. Club.....	300 00
Ristigouche (2e partie).....	Ristigouche Salmon Club.....	500 00
Matapédia, Humqui et Causapsca.....	“ “.....	520 00
Petit Pabos.....	B. F. Dutton.....	500 00
Grande Rivière.....	L. Z. Joncas.....	100 00
Ristigouche (1ere partie).....	Chamberlain's Shoals.....	350 00
Bonaventure.....	Bonaventure S. Club.....	2,000 00
Grand Pabos.....	J. R. Wilson.....	400 00
Ste-Anne des Monts.....	Henry Hogan.....	500 00
Dartmouth.....	P. H. Lemay.....	705 00
St-Jean et tributaires.....	John Fottler, trans. à St. John Salmon Club.....	700 00
Matane.....	Matane.....	225 00
Estuaire de la rivière Matane.....		
Grande Cascapédia.....	H. W. le Forest.....	7,500 00
Mann's Brook.....	John Maitland.....	5 00
Escumenac.....	C. N. Armstrong.....	75 00
Madeleine, canton Deroué.....	Jos. X. Lavoie, trans. à F. H. Leggett.....	20 00
Petite Fourche.....	Richard Dubord.....	10 00
Port Daniel.....	Levers W. Adams.....	50 00
Ristigouche (5e partie).....	David T. Davis.....	50 00
Spider et Arnold.....	Mégantic F. & G. Club.....	150 00
Estuaire de la rivière Petite Cascapédia.....	Little Cascapédia F. & Game Club.....	300 00
“ “ Ristigouche.....	Ristigouche S. Club.....	500 00

APPENDICE No 23.—*Suite.*

Liste des Rivières sous bail au 30 juin 1901.

RIVE SUD

RIVIERES.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
		\$ cts.
Estuaire du Petit Pabos.....	B. F. Dutton.....	175 00
“ de la Grande Rivière.....	Louis Cabot.....	200 00
Grande Cascapédia Estuaire.....	Cascapedia Club.....	1,100 00
Les Rivières et lacs compris dans la partie sud du canton Flynn et sur le territoire non arpenté de ce canton comprenant en tout 135 milles carré.....	Wm Price.....	68 00
Rivière Barachois, Co. Gaspé.....	C. B. Webster.....	100 00
Skimenac.....	Carrier, Lainé & Co.....	30 00

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

L. Z. JONCAS,

Surintendant des Pêcheries et de la Chasse,

Département des Terres, Forêts et Pêcheries,

Québec, 30 juin 1901.

APPENDICE No 24.

LISTE des Lacs sous bail au 30 juin 1901.

LACS.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
		\$ cts.
Germain Nekabong.....	W. R. White.....	40 00
Potvin et Creux.....		
Petit Batiscan.....	Little Saguenay F. & G. C.....	60 00
Montagne Brûlée.....	P. E. Panneton.....	15 00
Willy Thunder, etc.....	Saint-Bernard F. & G. Club.....	125 00
Duhamel, Paul, Deschesnes.....	Lakes & Riv. Jacques-Cartier F. G. C.....	35 00
White Fish, Green.....	Green Lake F. Club.....	50 00
Lac de la Rivière aux Rognons.....	Stadacona, Club de chasse et de pêche.....	110 00
Long de Iles et Vert.....	Club des Laurentides.....	125 00
Brodeur, Pizagonke.....	Shawenegan F. & G. C.....	200 00
Pearl, Snail et tribut.....	R. Turner.....	25 00
Najouaoualank, Naquagami.....	Metabetchouan F. & G. C.....	188 00
Kiskissink.....	do do.....	125 00
Huard.....	Wm. Levesque.....	10 00
Dela Pêche, des Cinq, Papeloganang, etc.	Laurentian F. & G. C.....	350 09
Jobin, Croche, Robert, etc.....	Mattawin Fishing Club.....	40 00
Long Montauban.....	W. P. Greenough }.....	
Clair.....	do do }.....	25 00
Lady Forked.....	Jovial F. Club.....	
Eeorce.....	do do }.....	
Burnt Mountain.....	do do }.....	50 00
Wayagamack et Riv. du Milieu.....	Saint-Maurice F. & G. C.....	125 00
Laos N. E. de la Rivière Mauvaise.....	Jos. Bureau.....	25 00
Laos Squatteck des Aigles et aux Loutres	Révde Sœur Marie Léonie, des Petites Sœurs de la Sainte Famille de Sherbrooke.....	150 00
Kénogami.....	J. D. Guay.....	75 00
Quaquakamaksis et Ecarté.....	Club de chasse et de pêche Quaquakamaksis.	50 00
Bernard.....	Lake Bernard Fishing Club.....	40 00
Masketsy et Roberge.....	Masketsy F. & G. C.....	50 00
Echo Beach.....	Echo Beach F. & G. C.....	80 00

APPENDICE No 24.—*Suite.*

LISTE des Lacs sous bail au 30 juin 1901.

LACS.	LNCATAIRES.	Rente annuelle.
		\$ cts.
Sans nom (cant. McNider).....	L. N. Desrosiers.....	5 00
Archange.....	Club de Pêche des Trois-Rivières.....	15 00
Des Roches, à Jacob.....	Club de Rimouski.....	15 00
Campeau, Tassé.....	F. R. E. Campeau.....	15 00
Lacs de la Rivière Noire.....	A. O. Norton.....	30 00
Lacs sans noms, (Co. Pontiac).....	Maganacipi F. & G. C.....	30 00
Trompeur, etc.....	Jacques-Cartier, Club de chasse et de pêche.	30 00
Maxwell.....	John Gilmour.....	10 00
Sans nom, etc. (Co. Québec et Champlain)	D. S. Rickaby.....	10 00
Des Passes, Batiscan, de la Croix.....	Tritton F. & G. C.....	400 00
Pemetchangam, 81 milles, ou Grand Lac du Commissaire.....	Gatineau F. & G. C.....	560 90
Victoria, Bittobee, des Rats.....	Abittibi F. Game Club }	75 00
Poisson blanc, Partridge L.....	do do }	
Vlimeux, Plau, L. Clair, Caribou, Co. Champlain.....	Club de pêche et de chasse Frontenac.....	135 00
Des Iles Perron.....	L. N. E. Lacoursière.....	10 00
Newton, Farley et Dodge.....	Archibald McNaughton.....	20 00
Tentari.....	Frank Ross.....	30 00
Sixteen Miles (16 milles).....	H. W. Lawlor.....	25 00
Lunette, canton Macpès.....	J. B. Boutin.....	10 00
Sans nom, (Co. Pontiac).....	Thomas Deacon.....	25 00
Bon Lac, à l'Ours.....	Club de la Rivière à Pierre.....	20 00
Forked, Mullens.....	North Wakefield F. & G. C.....	10 00
Plomb St-Germain de Marbre.....	Denholm Angling Club.....	20 00
Judge, Chancey, Brewer.....	Albert McLaren.....	30 00
Des Commissaires.....	Nonantum Club.....	100 00
Des 3 Montagnes.....	Capt. A. L. Howard.....	60 00
Ouareau, Archambault, etc.....	Charlemagne & Lake Ouareau Lumber Co'y.	150 00

APPENDICE No 24.—*Suite.*

LISTE des Lacs sous bail au 30 juin 1901.

LACS.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
		\$ cts.
Longue pointe, Désert, etc.....	Club de chasse et de pêche Saint-Jérôme....	200 00
Sinsic, (Co. Ottawa).....	Geo. W. Cameron.....	25 00
Angus, (Cant. Humqui).....	Rodolphe Blais.....	12 00
Rainy, (Co. Joliette,) à la Raquette.....	Lac la Raquette Club.....	45 00
Des Baies et Rivière aux Trois Bras.....	Birch Island Club.....	100 00
Petit Neigette.....	L. N. Asselin.....	20 00
Deer, Moose & Little Sandy.....	H. F. McLachlin.....	70 00
Rat Musqué.....	Claude McLachlin.....	125 00
Landikagama.....	J. W. McRae.....	40 00
A la Rouge, Vaseux et Cornu.....	A. D. Durnford.....	35 00
Trout lake & others.....	H. H. Williams.....	30 00
Lakes in 5, 6, 7 & 8 ranges of Th. Chenier.	Michael Hurley.....	25 00
Le 7e lac, Co. Montcalm.....	Joliette, Club de chasse et de pêche.....	15 00
Mastigouche.....	Saint-Gabriel, Club de chasse et de pêche...	35 00
Lacs Sainte-Anne, Grand et Petit.....	Club Sainte-Anne.....	35 00
Rond à la Vieille et Mitchell.....	J. M. Roddick.....	75 00
Moose or Hickey, Heart Lake.....	Coulonge F. & G. C.....	40 00
Trout, Co. Pontiac.....	Joseph Bourke.....	30 00
Clair.....	Dr. Michael Brophy.....	15 00
Au Brochet, (Co. Lac Saint-Jean).....	Révd Eugène Lapointe.....	6 00
Gauthier Petite Truite.....	Wm. Kissock.....	40 00
Lac Sainte-Marie, cant. Howard.....	Young Men's Christian Association.....	30 00
Des Neiges, (Co. Montmorency.....	Electric Power Co'y.....	30 00
A la Truite, Co. Wolfe.....	Sherbrooke F. & G. C.....	15 00
Trout Brook.....	A. F. Shenkelberger.....	15 00
A Pitre.....	James W. Paterson.....	20 00
Bell's Lake.....	Thos. D. Carmichael, transf. to Bell's Lake F. G. C.....	40 00

APPENDICE No 24.—*Suite.*

LISTE des Lacs sous bail au 30 juin 1901.

LACS.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
		\$ cts.
Croche, à la Truite, (Co. Pontiac).....	G. W. Ross.....	20 00
Renversé, du Portage, Moras.....	Henry Atkinson.....	25 00
Mud Lake.....	Dr. James Perrigo.....	40 00
Tenten & Rouget.....	D. C. Thomson.....	12 00
8ème Lac, (C. Gaspé).....	John Fottler.....	10 00
Trefflé, Collin, etc.....	Mattawa F. & G. C.....	70 00
Long, Pembina, (Cant. Clyde).....	Club Bernard.....	30 00
Des Sucrieries.....	Lindsay Russell.....	100 00
Des Iles, Riopel, etc.....	Algonquin F. & G. C.....	30 00
Rond, (Cant. Ross).....	Alfred Duchêne.....	30 00
Trout and Tea Pot, (Co. Pontiac).....	Edward King.....	15 00
Squaw Lake.....	Geo. E. Reid.....	30 00
McKay's Back, (Co. Pontiac).....	Commercial F. & G. C.....	30 00
Mountain Co. Argenteuil.....	E. G. Major.....	25 90
Au Bouquet, Eugène Olivier, etc..... } Algonquin, Stanislas, Ecarté..... }	Robert Rowley..... }	100 00
Grande Fourche.....	Richard Dubord.....	30 00
Neigette, Grand et Petit.....	Club Neigette.....	40 00
Hauteur, &c., Co. Québec.....	Richard Turner.....	30 00
Des Iroquois, (Co. Lac Saint-Jean).....	L. E. Otis.....	10 00
Big & Little Cedar Lakes.....	Cedar Lakes F. & G. C.....	60 00
Michaudoiville.....	W. S. Brown.....	50 00
St-Hubert.....	Hon. H. C. Pelletier.....	11 00
Fer à Cheval ou Desmarais, Lac Sam....	O. Desmarais.....	10 00
Ouimet.....	P. A. Barette.....	10 00
A la Fiote, Ross.....	Valmor St-Laurent.....	8 00
Mamelon, du Portage et partie de la ri- vière Croche.....	Thomas S. Baer, transf. to La Croche F. & G. C.....	50 00

APPENDICE No 24.—*Suite.*

LISTE des Lacs sous bail au 30 juin 1901.

LACS.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
		\$ cts.
O'Brien, Co. Pontiac.....	C. A. Waterbury	15 00.
Long, Henri, Kaskonia.....	Club Kénogami.....	15 00.
Sauvage ou Lac au Castor et le Petit Lac Wolfe, (Co. Terrebonne).....	Robert Stanley Hodgins.....	15 00.
McGillivray, (Co. Pontiac), Long Lake...	Révd G. A. Picotte.....	65 00.
Blue Sea Lake.....	P. W. Ressman	100 00.
Chasseur et à la Truite.....	Wright F. & Game Club.....	43 00.
Owen, Aveline, à la Loutre, &c. (comté Champlain).....	Robert Rowley	40 00.
Petit et Grand Lac au Lard.....	J. E. Trudel	25 00.
Des Grandes Baies, Rosa et Thérèse.....	Club Lac des Grandes Baies	70 00.
Trois petits lacs, dans can. Wolfe.....	E. H. Blurton.....	30 00.
Lac des Sept-Iles, (Gaspé).....	Francis J. Shepherd.....	40 00.
Lac de l'Ause Pleureuse, (Gaspé).....	H. C. Pierce	30 00.
Grand Lac Ha ! Ha!.....	H. Petit	10 00.
Clapham et à la Truite.....	G. R. Smith.....	10 00.
A la Truite et 2 lacs sans nom, (Co. Pontiac).....	Joseph Somerville.....	20 00.
Lacs et rivières dans les limites 142, 143, 292, 451, 456, 461 et 478 dans le comté de Pontiac.....	Caughnawana F. & H. C.....	80 00.
Lacs dans limites 218 et 453 Co. Pontiac..	James B. Klock..	45 00.
Ellard, Hélène, Mary } Mer Bleu, etc., canton Church..... }	P. W. Ressman	55 00.
St-François, Co Witworth.....	Emile Dube.....	20 00.
A la Truite, On Cawood.....	Hiram McKay.....	15 00.
Maskinongé (Partie de).....	Arth. M. Dechêne.....	5 00.
Dumont.....	Hamilton Stewart.....	50 00.
Cinq Mille.....	Hiram Robinson.....	30 00.
Deux petits lacs sans nom..... Canton Labelle et p. de la riv. Maskinongé	T. C. Coffin.....	15 00.

APPENDICE No 24.—*Suite.*

LISTE des Lacs sous bail au 30 juin 1901.

LACS.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
		\$ cts.
Stubbs Lake.....	Jubilée Club de chasse et de pêche.....	20 00
Serpent, Canton Bouthillier.....	RR. PP. Oblats M. L., de Maniwaki.....	12 00
Calumet, Canton Chichester.....	Fred. W. Emerson.....	40 00
Green Lake, Rang A. de Joly.....	A. C. Mathews.....	5 00
Grand Lac à la Chienne.....	Dr Geo. S. Huntington.....	40 00
De Montigny ou Lac des Sept-Frères...	Chesterville F. & G. C.....	10 00
Beauchamp, Lac Oubane. Transp. à W. A. Baker p. A. Woods.....	A. Woods.....	10 00
Breeches, Indian &c., canton Wolfe.....	Wolfe County F. & G. C.....	50 00
Croche, Co Champlain.....	P. U. Cloutier.....	10 00
Traverse Co. Terrebonne.....	Octavien Rolland.....	20 00
Bourdeau.....	do do.....	10 00
Lac Edouard, Co. Québec.....	Robert Rowley.....	125 00
A la Grue, Cn Kensington.....	Anastase Roy.....	15 00
Des Ours, etc., Co. Ottawa.....	Jos. Girouard.....	40 00
Pineau, Dépôt. Neigette, canton Macpès.	Michel Ringuet.....	15 00
Lacs dans les limites 372, 386 à 380 inc..	McLachin & Bros.....	90 00
Rond, Cn Bagot.....	Guillaume Tremblay.....	10 00
Poisson Blanc, Cn Bouchette.....	John Grace.....	20 00
Lac La Grosse Truite, Cn Simon.....	P. McLean.....	10 00
Du Gordon, La Grosse, à la Truite, Co. Wolfe.....	Frank F. Parkins.....	80 00
Lacs dans les limites 404, 455, 456, 457 et 461.....	Caughnawaga F. & G. C.....	45 00
Rat Lake, Co. Pontiac.....	Andrew Ross.....	10 00
Lac Vert et Petit Lac Long Ch. Lesage.	E. J. Laflamme.....	15 00
Lac La Grosse, Co. Argenteuil.....	Saint-Agathe F. & G. C.....	10 00
Saint-François, Cn Adstock.....	Hon. Jos. Bolduc.....	10 00
Mooney, Python, &c., sur limites 70, 71, } 550, 229, 82 et 26, Co. Pontiac..... }	Big Trout F. Club.....	80 00

APPENDICE No 24.—*Suite.*

LISTE des Lacs sous bail au 30 juin 1901.

LACS.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
		\$ cts.
Lacs et Rivières dans limites 410, 411, 416, 417 et 418, Co. Pontiac.....	D. B. Rochester Transf. to Gillies & Bros....	50 00
Grand Lac Nicolet, Co. Wolfe.....	Achilles Gagnon.....	25 00
Vlimeux, Pleau, Clair, &c, Co. Champlain	Frontenac F. & G. Club	135 00
Froot Lake, Cn Low.....	A. W. Pennock	15 00
Lacs sans noms, Rge A. Pontefract.....	Rob. Bickerdike.....	12 00
Commandant, (partie de), Co. Ottawa...	North Lake F. & G. C.....	25 00
Carré, Cn Wolfe, Terrebonne.....	Valentin Grenon.....	10 00
Lac Saint-Mary et Murray, Cn Clapham.	R. W. Ralph.....	15 00
Lac Sawgee, &c, Co. Ottawa.....	Avonmore F. & G. C.....	50 00
Des 5 Truites, Arthur, Faucille, &c.....	S. Beach Jones.....	50 00
Aux Loutres, Long, Cant. Woodbridge..	Chs. A. Blondeau.....	20 00
Lakes no names, Cn Sheen, Pontiac.....	Geo. A. Kyle.....	10 00
Lac Joseph Trout, Achigan, Cn Kingsington.....	Révd N. McLaren.....	25 00
Lacs Beauchêne, bois francs etc; autres, } dans limites 208, 213, 214, 276, 404 et 472 }	G. Rankin	60 00
Middle Wolfe Lake, Cn. Ponsonby.....	Révd E. A. Davis	10 00
Poulin ou Couac, Cn. Viger, Témiscouata	George Topping.....	10 00
Ouariti, à Regnières, &c.....	C. H. Simpson	260 00
Long, Cn. Wentworth, Co. Argenteuil...	R. M. Hutchings.....	10 00
Silver Lake, Lac Argenteé.....	B. S. Stackhouse.....	10 00
Pine Lake, Cn Montcalm.....	Révd Wm. H. Stevens.....	10 00
Proctor Lake.....	George Calder.....	10 00
Lac Fortin, Co. Beauce.....	Club des Jarrets Noirs	10 00
A la Truite, Cn Robertson.....	Chs. Logue.....	15 00
Petit Saint-Sixte, Co. Ottawa.....	W. A. Cameron	15 00
Caribou, Chickchock	Michel Ringuet.....	20 00
Lacs et rivières dans les limites 216 Co. Pontiac.....	Caughnawaga F. & G. C.....	25 00

APPENDICE No 24.—*Suite.*

LISTE des Lacs sous bail au 30 juin 1901.

LACS.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
		\$ cts.
Smith's Lake, dans les limites 327 et 374, et autres dans 227, 168.....	Pontiac Game Club	30 00
Glen Lake, Cn. Nouvelle.....	Wm. Jamieson	10 00
Lac Misère, Co. Argenteuil.....	F. H. Pitcher.....	10 00
A la Truite et Bleu, Co. Charlevoix.....	Alfred Larouche.....	10 00
Lac Pichon, Cn. Dablon.....	Arthur J. Turcotte	5 00
Lac Sans nom, Cn Buckingham.....	Thos. Brulé.....	5 00
Lac Drummond, Cn. Bouchette.....	Geo. W. Burbridge.....	10 00
Lac sans nom, Cn Buckingham.....	Thomas Brulé.....	5 00
Trout Lake, Cn Sheen.....	Jos. Bourke	30 00
Drummond, Cn Bouchette.....	Hon. Geo. W. Brobridge	10 00
Crèux des Islets, Cn Doncaster.....	C. E. E. Ussher	20 00
Duck Lake, Cn Ham Sud.....	C. Miquelon	15 00
2 lacs, rg 1 de Cn Bois.....	Nap. Bertrand	7 50
Bill, Farrell and Robillard.....	R. Bowes.....	15 00
Lac Maskinongé.....	J. B. Déry.....	10 00
Lac Giles, Cn Blake.....	W. J. Hazlewood.....	25 00
E. Hogan.....	Théo. Rochon	10 00
Des Quinze Milles, Cn Cabot.....	Nap. Gagnon	10 00
Iroquois, Cn Amherst.....	C. J. S. Stainforth.....	20 00
A la Carpe, Cn Addington.....	Dr N. A. Brossoit.....	25 00
3 lacs sans noms, Cn Lejeune.....	Dr B. Bordeleau.....	30 00
Atkins dans St. Gabriel, Co. Québec.....	Antoine O. Bastien	10 00
Xavier, Cn Harvey.....	Dr Thos. R. Duchêne.....	15 00
Chain or Balsam Lake.....	Wm. J. White.....	35 00
Bras Coupé	J. P. Logue.....	15 00
Lacs dans limites 427, 424, 423, 295, 405, Co		
Pontiac.....	Chs. E. Turner.....	124 00
Lacs dans la partie Ouest de limite 434...	Omah Lake F. & G. C.....	10 00

APPENDICE No 24.—*Suite.*

LISTE des Lacs sous bail au 30 juin 1901.

LACS.	LOCATAIRES.	Rente annue.le.
		\$ cts.
Lafontaine.....	Jules Prévost.....	10 00
Lac Pimodan, Cn Klamika.....	Club chasse et pêche Le Gd Nominique....	20 00
Lac St. Victor, Cn Wentworth.....	Wm. Williamson.....	20 00
Castor Blanc, Cn Aumond.....	Mathias Joannis.....	20 00
Lacs Iberville, Bondy, Trudel, Sonis, Lou- vigny, Cn. Moutigny.....	Columbus F. & G. C.....	30 00
Lacs sans nom dans Amherst.....	W. S. Hall.....	10 00
Lacs dans limites 492, 294, 393, 339 et 438.	John Lorne McDougall.....	108 00
Lacs dans limites 484, 485, 486, 170, 171...	Paul Reinhardt.....	62 50
Lacs dans limites 431, 432, 433, 298, 299 et 175.....	McLachlin & Bros.....	202 25
Lac Du Hamel Cn Salaberry.....	Xavier Plouffe.....	20 00
Lac des Epinettes.....	W. H. Davis.....	10 00
Lac du Milieu, des Brulés, etc.....	Ls. Henry Chaperon.....	25 00
Lac Long, Perchaude.....	Juge F. X. Choquette.....	50 00
L. Thibault.....	Fred. Cooke.....	10 00

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

L. Z. JONCAS,

Surintendant des Pêcheries et de la Chasse,

Département des Terres, Forêts et Pêcheries,

Québec, 30 juin 1901.

APPENDICE No 25.

RAPPORT de l'inspecteur général des pêcheries et chasse de la province de Québec.

Rapport 29 septembre 1901.

Monsieur le Ministre,

J'ai consacré la plus grande partie du temps, dont les circonstances m'ont permis de disposer, pendant le cours de l'été de l'année 1901, à l'étude des rivières et des lacs les plus rapprochés de la côte nord du golfe Saint-Laurent.

Dans cette étude, je me suis surtout attaché à déterminer la valeur ichthyologique des cours d'eau et des réservoirs les plus à ma portée, tout en m'efforçant de mettre en lumière leur facilité d'accès et les conditions climatologiques de leur milieu. Je me suis également efforcé de constater le nombre et la qualité des espèces qui habitent leurs eaux, ainsi que les mœurs et les habitudes de ces mêmes espèces et leur aptitude plus ou moins accusées à se prêter aux manœuvres des gens du sport.

Cette tâche, dont l'importance ne saurait échapper à personne, exigera un assez long espace de temps pour être accomplie, mais la branche des pêcheries et de la chasse peut en espérer à juste titre une augmentation notable de son revenu, autant par la vente des permis de chasse et de pêche que provoquera ce travail, que par la location des territoires de chasse et de pêche qui résultera de sa publication et de sa diffusion dans les lieux où la pêche et la chasse sont le plus en honneur.

LES RIVIERES ET LES LACS DE LA COTE NORD

A l'exception des rivières Saint-Augustin et des Esquimaux, tous les cours d'eau situés à l'est de Natashquan et qui portent le nom de rivière ne sont que des décharges de grands lacs très rapprochés de la mer et qui lui sont quelquefois parallèles.

Ainsi que je l'exprime dans mon rapport de 1900, ces décharges varient en longueur de quelques arpents à trois ou quatre milles. Celle de ces pseudo-rivières qui peut servir de type à ce genre de manifestation

hydrologique, est la rivière *Washeecootai* que je décrirai dans le cours de ce rapport.

Presque toutes s'écoulent, par des chutes plus ou moins élevées, de lacs profonds et de dimensions considérables, communiquant eux-mêmes par de nouvelles décharges, avec des lacs plus grands encore.

Toutes ces rivières, tous ces lacs, toutes ces décharges sont extrêmement poissonneux à certaines époques déterminées par les conditions climatologiques et la disposition des lieux. Les poissons migrateurs ne s'en éloignent au printemps et n'y reviennent en été que beaucoup plus tard relativement aux époques qu'ils choisissent habituellement pour opérer ce genre de déplacement dans les autres cours d'eau de la province.

Les chutes, bien que fort importantes, quelquefois par leur volume et par leur hauteur, sont presque toujours accompagnées par des chutes en gradins qui n'offrent aucun obstacle sérieux à la montée du poisson, et qui se présentent, soit à proximité des chutes insurmontables et dans le même cours d'eau, soit dans un cours d'eau différent souvent assez éloigné, mais donnant accès au même réservoir.

On conçoit facilement, que cette disposition toute spéciale ne limite pas la montée des poissons migrateurs et que, ces derniers vont le plus souvent frayer à de grandes hauteurs. C'est ce qui se passe notamment pour la rivière des Esquimaux, où il faut franchir une distance de plus de cent milles, par d'assez pauvres portages, pour trouver une fosse à saumon où l'on ait quelque chance de faire prendre la mouche à ce poisson. Une fois rendu, il est vrai que l'on est très largement payé de sa peine, mais c'est là un inconvénient que j'ai dû signaler, bien qu'il ne puisse réellement effrayer que les sportsmen peu convaincus. La rivière des Esquimaux est d'ailleurs, la seule qui présente d'une manière aussi accusée, ce genre d'impedimenta.

DES ESPÈCES

On rencontre dans les lacs et les rivières de la côte des poissons d'espèces variées. On peut les diviser en poissons du fond, c'est-à-dire, ne prenant pas l'appât à la surface; et en poissons de sport, mordant à la mouche ou à tout appât en mouvement et donnant lieu à une lutte plus ou moins prolongée, plus ou moins émouvante, une fois pris au hameçon.

Parmi ces espèces, dont quelques-unes n'ont point été décrites ou l'ont été insuffisamment, je citerai, au nombre des poissons de sport:

Le saumon à chair rouge.

Le slink ou saumon allongé.

La truite dite de mer (sur la côte).

La truite mouchetée ou de rivière.

Le ou la ouananiche.

Le brochet (qui mord à la cuillère).

Les poissons de fond que je me permets de citer sont les suivants :

Le silure (deux ou trois espèces).

La loche.

Le suceur.

Le poisson blanc.

La truite de lac à chair jaunâtre ou blanche.

Le meunier ou vandoise.

L'éperlan (légion dans quelques lacs).

L'anguille.

Je n'ai jamais pris encore de crapet et d'achigan quoi qu'il puisse en exister, et je passe sous silence certaines espèces que j'ai vues trop incomplètement pour la signaler en ce moment à l'attention des pêcheurs et des naturalistes.

LE SAUMON ROUGE.

Je n'ai pas à décrire le saumon à chair rouge, que tout le monde connaît. Je me contenterai de dire que son abondance est extrême dans la plupart des cours d'eau du Labrador-Canadien. En général, dans cette région, il remonte frayer très loin vers le nord, ainsi que je l'ai déjà indiqué, et ne mord bien à la ligne volante qu'à la fin de juillet et au mois d'août où il devient très friand de la mouche. Il semble exister une relation entre la grosseur de ce poisson et la hauteur à laquelle on le capture. C'est ainsi que dans la succession des lacs de la Washeecootai, le saumon des réservoirs les plus élevés en latitude est de plus petite taille que celui que l'on rencontre dans les lacs plus méridionaux.

On prend des saumons à chair rouge de toutes les dimensions, cependant je n'ai jamais vu et jamais entendu dire qu'il en ait été pris d'un poids dépassant 50 livres. Dans certaines rivières, il atteint rarement plus de 15 livres, dans d'autres la moyenne de son poids s'élève à 20 et 25 livres, et les animaux du poids de 30 à 40 livres n'y sont capturés qu'exceptionnellement.

LE SLINK OU SAUMON ALLONGÉ A CHAIR PALE.

Le slink est très anciennement connu et capturé dans la plupart des rivières de la partie marine du nord-est du comté de Saguenay, mais contrairement à l'opinion que j'ai avancé dans mon rapport de 1900, il n'appartient pas à la catégorie des poissons qui habitent exclusivement les eaux douces et l'on ne peut attribuer la couleur pâle de sa chair à son séjour prolongé dans cet élément. Le slink a les mêmes habitudes que le saumon à chair rouge. Comme lui il descend à la mer au printemps, comme lui il y séjourne plusieurs semaines, comme lui enfin il revient au cours d'eau qui l'a vu naître après s'être engraisé à l'eau salée. Les caractères spécifiques qui le distingue de son congénère à chair rouge gisent surtout dans sa forme plus allongée, dans la longueur de ses opercules, dans ses écailles plus fines, plus argentées et moins stables, et surtout dans son mode d'accroissement. Je me propose d'ailleurs d'en donner une description technique dans l'annexe de ce rapport.

Ce poisson est très abondant dans certaines rivières, telles que la Washeewotai, la Kecapwai, la rivière des Esquimaux. Je l'ai également rencontré plus à l'ouest, dans la petite Trinité, au mois de septembre, dans la Sheldrake en août. Les pêcheurs à la mer en prennent une assez grande quantité et de fortes dimensions, au printemps, un peu plus tôt qu'ils ne prennent le saumon à chair rouge. Il mord très bien à la mouche et se défend avec la vigueur et l'habileté de ce dernier. Il existe des lacs qui sont encombrés de slink de petites tailles. Tel est un bassin arrondi tout exigu et peu profond qui précède, à l'est de la rivière Coochoo, le grand réservoir d'où s'échappe ce cours d'eau.

LA TRUITE DE MER.

La truite marine se précipite dans les rivières du grand nord avec une abondance extraordinaire vers le milieu de juin et le commencement de juillet.

Elle mord à la mouche avec une avidité surprenante. Elle est très grasse et d'un goût parfait. On pourrait citer beaucoup de rivières où sa pêche serait la plus fructueuse, mais celles de ces rivières qui surpasse toutes les autres par son abondance en truite, la qualité du poisson, sa grosseur et sa vitalité, c'est la rivière Coochoo.

LA TRUITE MOUCHETÉE OU DE RIVIÈRE.

En quantité considérable dans quelques cours d'eau de la région, mais se localise souvent dans des lieux de son choix, et l'on peut, quelque-

Parmi ces espèces, je dois signaler le *corégone* ou poisson blanc, dont la chair délicate est fort appréciée et qui fait l'objet de fortes transactions.

L'éperlan, dont l'abondance est extrême dans un grand nombre de lacs situés, quelquefois, à des hauteurs dépassant 300 ou 400 pieds au-dessus du niveau de la mer, est très demandé sur le marché des États-Unis, dit-on.

Enfin, l'anguille se présente sur notre côte, aussi bien à la mer que dans les lacs et les rivières, en telle quantité que l'imagination a peine à le concevoir. Tout le monde sait l'importance commerciale de ce poisson, et il est inutile que j'y insiste.

Je crois que la truite des lacs ou truite grise touradi ou hamakesh, que j'ai rangée dans les poissons de fond, parce que je ne l'ai jamais prise à la mouche et que je n'ai jamais entendu dire qu'il s'en prit par cette méthode, est peu estimé et par suite commercialement peu recherchée.

Les silures, les loches, les vandoises sont plus appréciées, semble-t-il, mais également peu demandées.

Bien des chasseurs et un grand nombre de sauvages avancent que la morue (*gadus morrhua*) a son équivalent dans les eaux douces de nos lacs du Grand Nord, je crois à la possibilité de ce fait, mais je n'ai jamais pu jusqu'ici, en établir la réalité.

NOMENCLATURE DES RIVIÈRES, PSEUDO-RIVIÈRES ET LACS DU GRAND NORD.

En partant de l'est, on rencontre les cours d'eau dont les noms suivent :

- La rivière de la baie Bradore.
- La rivière du Saumon.
- La rivière des Esquimaux ou Saint-Paul.
- La rivière de la baie des Rochers.
- La rivière Narpetepee.
- Les rivières de la baie de Shekatika.
- La rivière Cocoshepee.
- La rivière Saint-Augustin.
- La rivière Kécarpwei.
- La rivière de la baie des Ha ! Ha !
- La rivière de la baie des Moutons.

-
- La rivière à Read.
 - La rivière à Mac Bride.
 - La rivière Souriabén.
 - La rivière Meccatina.
 - La rivière Nétagamee.
 - La rivière Derby.
 - La rivière à Galibois.
 - La rivière Etamamu.
 - La rivière Coochoo.
 - La rivière Olomanosheeboo ou Grande Romaine.
 - La rivière des Anguilles.
 - La rivière de Washeecootai.
 - La rivière du petit Musquaro.
 - La rivière du grand Musquaro.
 - La rivière du havre de Kégaska.
 - La rivière de Kégaska.

Entre ces rivières existent un certain nombre de gros ruisseaux que je n'ai pas inclus dans cette nomenclature à cause de leur peu d'importance, et bien que contenant toujours de la truite et de l'anguille.

RIVIERE DE LA BAIE BRADORE.

La rivière de la Baie Bradore est placée dans le fond de la baie et dans le nord-est de celle-ci. Elle sort d'un lac de bonne dimension très rapproché de la mer.

Elle est très riche en truite et bien pourvu de saumons de bonne taille. On y arrive facilement du large et l'on y mouille à petite distance sur un bon fond et dans un havre très sûr. Ce petit cours d'eau est pêché au filet à son estuaire.

LA RIVIERE DU SAUMON.

Gros ruisseau où la truite abonde et où remonte le saumon de petite taille et le grilse. Très facile d'accès, excellent havre, placé dans une baie tributaire de Bonne Espérance.

LA RIVIERE DES ESQUIMAUX OU SAINT-PAUL

La rivière Saint-Paul ou des Esquimaux est placée au fond de la baie de Bonne-Espérance, à 28 ou 30 milles environ à l'ouest de Blanc Sablon, limite de notre province, et à 165 ou 170 milles, à peu près, à l'est de Natashquan.

Elle sort d'un très grand lac que les blancs n'ont que bien rarement parcouru. Son cours est relativement étendu et doit atteindre ou même dépasser 350 milles. Elle se dirige sensiblement vers le nord tout en décrivant de nombreux méandres en général peu accusés. On peut la remonter assez loin en barge de pêche et même en yacht.

Aucun obstacle sérieux ne vient y borner la montée du poisson jusqu'à une distance considérable, bien qu'à une soixantaine de milles elle devienne difficile pour la montée des canots. Un peu plus haut se présente un rapide que l'on ne peut franchir, paraît-il, qu'à l'eau même, les falaises qui bordent le rivage ne se prêtant à aucun portage pratique. La longueur de ce rapide, de pied en tête, est évaluée à neuf milles. Jusqu'à ce rapide les fosses à saumon se succèdent fort belles et suffisamment rapprochées les unes des autres, mais les habitants de l'estuaire prétendent qu'il ne s'y est jamais pris un saumon à la mouche et que toutes les tentatives qui ont été faites, la ligne à la main, sont restées infructueuses. Monsieur Molson et plusieurs autres sportsmen auraient d'après ces braves gens, vainement essayé de capturer du saumon dans les réservoirs, où cet animal pullule au passage de saison. Cependant, Monsieur l'arpenteur Simard, que ses fonctions contraignirent à franchir le rapide dont j'ai parlé plus haut, fut plus heureux, et en prit à la mouche une dizaine en peu de temps. L'on peut conclure de ces deux faits contradictoires que pour des causes encore indéterminées, ce poisson, en apparence très capricieux, remonte très vite et sans prendre aucun loisir jusqu'au-dessus du seul obstacle un peu fatigant qu'il rencontre sur son chemin. La saison relativement avancée où se produit sa migration—le 10 juillet environ—explique son désir d'arriver sans retard à ses frayères accoutumées. D'ailleurs, il est un fait reconnu à peu près par tous les pêcheurs du grand nord, c'est le peu de succès qu'obtient dans cette région la pêche à la ligne avant le milieu de juillet et souvent avant la fin de ce mois ou les premiers jours d'août. C'est surtout au mois d'août que ce genre de pêche bat son plein dans les lacs et les rivières. Monsieur Molson et ses compagnons opérèrent leur tentative beaucoup trop tôt et c'est de là seulement, sans doute, que provint leur insuccès.

Le saumon a été autrefois d'une abondance extrême dans la rivière Saint-Paul. Il y a beaucoup diminué, bien qu'il s'y rencontre encore en très grande quantité. Les messieurs Chevalier, qui pêchent à l'estuaire de ce cours d'eau, de père en fils depuis près d'un siècle, capturaient autrefois de 700 à 800 barils de saumon chaque année; aujourd'hui ils en recueillent 40 à 50 barils dans les années moyennes, et 60 à 70 dans les meilleures. Ils attribuent cette diminution à l'usage immodéré des *trap-*

net que les terreneuviens placent à l'entrée de la rivière et dans lesquels ils prennent une quantité considérable de saumons et de slinks de toutes grandeurs. Cette allégation semble très exacte au moins en ce qui concerne le nombre des *trap-net*. L'ingérance des pêcheurs de Terre-Neuve sur la côte du grand nord contribuera à ruiner cette partie des eaux de la province, comme elle a déjà contribué à y faire disparaître le gibier et à y amoindrir l'industrie du homard ; cela n'est malheureusement pas douteux.

Au demeurant et quoiqu'il en soit des tentatives mal conçues, exécutées avant le temps favorable et suivies d'un insuccès presque voulu, la rivière des Esquimaux est un splendide cours d'eau où le saumon abonde et où il mord à la mouche aussi activement que partout ailleurs, lorsque l'on veut se donner la peine d'aller le pêcher dans les fosses où il séjourne et où il se repose avant de frayer.

L'accès de cette rivière est des plus faciles malgré l'encombrement d'îles et d'ilôts qui en dissimulent l'entrée. L'ancrage et l'abri y offrent toutes les sécurités.

Je n'en ai tracé aucun diagramme, ce grand cours d'eau étant l'un des plus connus de tous ceux qui viennent se jeter à la mer sur le littoral du Grand-Nord.

RIVIERE DE LA BAIE DES ROCHERS.

Très jolie rivière débutant à la mer par un rapide de plusieurs arpents. Elle est placée au fond de la baie dite des Rochers, 15 milles à l'ouest de la rivière des Esquimaux. L'entrée de la baie, au fond de laquelle elle s'écoule, est facile et l'on peut aller mouiller en yacht au pied du premier rapide. Ce cours d'eau se compose comme tous les cours d'eau de même nature d'une série de rapides séparés par des fosses à saumon. Il sort d'un lac de superficie suffisante que suivent en montant vers le nord de nombreux lacs de dimensions variées.

Le poisson est en bonne quantité dans cette rivière et dans ses réservoirs. Le saumon y mord à la mouche et la truite y est fort abondante.

RIVIERE DE NARPETEPEE

Au fond d'une longue gaine aux eaux profondes et bordée de hautes falaises rocheuses se jette la rivière de Narpetepee. C'est une rivière originale qui débute par un lac dont la décharge à la mer sert d'origine ou plutôt de fin à ce cours d'eau. Cette décharge change de direction

suisant que la mer monte ou descend. Tantôt elle se précipite en véritable rapide, de la mer dans le lac, tantôt elle en sort avec la même énergie.

Le lac assez profond peut avoir environ 2 milles de longueur sur 5 ou six arpents de largeur moyenne. Il se dirige sensiblement nord et sud. A son extrémité nord se retrouve la rivière que l'on peut remonter en canot sans difficulté pendant 6 ou 7 milles. Cette distance franchie on arrive à un grand lac de forme elliptique qui doit mesurer sur l'une de ses dimensions 8 à 9 milles et 1 mille en moyenne sur l'autre. Le second lac n'est autre que le lac qui passe à 2 ou 3 arpents en arrière de l'extrémité nord de la baie des homards (Lobster-bay).

La Narpetepee contient une quantité prodigieuse de truites et beaucoup de saumons qui, à la saison où j'ai exploré ce cours d'eau, mordaient mollement, mais qui doivent être fort avides de la mouche lorsque les eaux se sont suffisamment réchauffées.

On peut, en yacht, venir mouiller sur un bon fond au pied même du premier rapide.

Cette rivière est pechée à la mer et donne ostensiblement 5 à 6 barils de poisson salé.

LES RIVIÈRES DE SHEKATIKA.

Non loin de Narpetepee, à 3½ milles à l'ouest, se rencontre la baie de Shekatika, succession de bassins que réunissent d'étroits chenaux et qui s'étend dans les terres jusqu'à 12 ou 14 mille du littoral.

Dans ces bassins viennent déboucher 4 ou 5 petites rivières ou gros ruisseaux fort agréables à pêcher lors de l'arrivée des truites de mer. On y trouve aussi quelques rares saumons de taille exigüe. Je ne cite ces cours d'eau que parce qu'ils sont les tributaires de la baie de Shekatika où l'on rencontre avec le plus d'abondance le bivalve pectinée et très comestible que les gens de la côte désignent sous le nom de *Padoue*.

LA RIVIÈRE COCOSHEPEE OU A LEANDRE

A 14 milles dans le nord-ouest de Shekatika, dans l'intérieur des chenaux que l'on distingue sous le nom de *Rigolets* de Saint-Augustin, se trouve, au fond d'une baie triangulaire, la rivière Cocoshepee ou de Léandre, du nom du pêcheur qui l'exploite à son embouchure. Cette rivière se termine à la mer par un rapide violent et volumineux, sorte de chute à plan très incliné, mesurant 1 mille en longueur, 30 ou 40 verges en

largeur et rachetant une différence de niveau de 30 à 40 pieds. Au-dessus de ce rapide se présente une belle fosse à saumon se terminant à un nouveau rapide analogue au premier. Au sommet de cette seconde déclivité on rencontre deux lacs que l'on traverse successivement pour atteindre une nouvelle chute, qui conduit par un portage à une eau morte se prolongeant vers le nord sur 6 à 7 milles jusqu'à la rencontre d'une nouvelle chute ou rapide se manifestant sur le même mode que celles qui précèdent.

La truite et le saumon montent tardivement dans cette rivière très poissonneuse. C'est à la fin de juillet et au commencement d'août que la pêche à la mouche y donne les meilleurs résultats, surtout au milieu de ce dernier mois, jusqu'à fin de septembre.

La rivière à Léandre est rapprochée de la rivière Saint-Augustin, où l'on rencontre un bureau de poste et de télégraphe.

L'accès de la baie est des plus faciles, mais les approches de la rivière sont garnies de battures rocheuses, et il faut s'en tenir à une certaine distance, 10 arpents par exemple. La rivière Cocoshepee est pêchée à son estuaire et donne annuellement de 12 à 18 barils de saumon salé.

RIVIERE SAINT-AUGUSTIN.

J'ai déjà fait ressortir dans mes rapports précédents, les avantages que la rivière Saint-Augustin offrait aux pêcheurs à la ligne. En conséquence, je me contenterai de rappeler qu'il est peu de cours d'eau d'une plus grande valeur comme poisson et qui soit mieux pourvu,—pour la branche du nord-ouest tout au moins—de portages faciles. C'est une rivière sablonneuse, et comme dans toutes les rivières de ce genre, le saumon y remonte un peu plus tôt que dans les rivières à lit rocheux. Cependant, la mouche n'y produit tout son effet que vers le milieu ou la fin de juillet.

Très près de la rivière Saint-Augustin, et débouchant presque dans son estuaire, coule une petite rivière dont j'ai également parlé dans mes rapports précédents. Elle s'appelle la Pocahoo et n'a d'importance que par son système lacustre assez développé et parceque c'est à proximité du delta qu'elle forme, que le nommé Dawson prétendait avoir recueilli l'or, auquel il affirmait devoir l'aisance dont il semblait jouir aux dernières heures de son séjour sur la côte.

mieux de faire,—avant de s'engager dans le passage E. S. qui conduit de la baie de l'ouest dans la baie de Kécarpweï, et de cette dernière dans la baie de l'ouest.

La rivière Kécarpweï est placée à l'ouest de la rivière St-Augustin, dont 18 milles environ la séparent, et à 16 milles à l'est du poste de la Tabatière. Elle est pêchée par Jacques Métionne, d'origine écossaise, et dont le nom primitif était William MacKinnon.

RIVIERE DERBY OU A FORTIER.

La rivière Derby débouche dans un bassin qui termine la gaine appelée sur la carte de Bayfield Hamelle-Harbour. Cette gaine est placée en arrière de l'extrémité orientale de l'île de Watt. Son accès est cachée par quelques îles et flots, mais n'offre aucune difficulté, l'eau profonde ne faisant pas défaut même à marée basse. Il s'agit ici, bien entendu, quand je parle de profondeur d'eau, d'une barge ou d'un yacht de moyen tonnage. Ce cours d'eau appartient au type rocheux. Il est peu volumineux, et débute par un rapide de 1 mille de longueur entrecoupé de roches. Un portage suffisant, bien qu'un peu négligé, suit la rive droite de ce rapide et conduit au premier lac, auquel la rivière sert de déversoir. Ce premier lac franchi, la Derby se continue par une succession de rapides, d'eaux mortes ou fosses à saumon et de lacs jusqu'au grand lac Boushakama.

Le poisson de sport est très abondant dans cette rivière. On y rencontre la truite, le saumon rouge, le slink, le grilse, le smolt et le brochet, etc., dans les lacs.

Ils y remontent très tard et très haut. L'on ne peut espérer quelques succès de la pêche à la ligne qu'à la fin de juillet et surtout au mois d'août.

Le mouillage dans le bassin (voir diagramme) est excellent, et comme celui de la Kécarpweï, à quelques pas du pied du rapide et de l'entrée du portage.

Cette rivière est pêchée à l'estuaire depuis bien des années par la famille Fortier, habitant l'île de Watt. Le père de Monsieur Ed. Fortier, le titulaire actuel, y réussissait parfaitement. Son fils, depuis deux ou trois ans, semble avoir négligé cette ressource qu'il parait, d'après ce qu'il m'a dit, vouloir exploiter de nouveau.

RIVIERE KÉCARPWEI.

Voilà certainement l'une des plus intéressantes petites rivières qu'un amateur de pêche à la ligne puisse désirer. Rien ne lui manque. Havre offrant toutes les sécurités et poissons de sport en abondance. Truites, saumons, slink, smolt de toutes les tailles et de tous les âges y mordent à la mouche avec activité dès le premier rapide, et cela, à quelques pas du mouillage.

On prend de la truite et du slink à toute heure, mais le moment le plus favorable est le commencement du montant.

Elle appartient au type des rivières à fond rocheux et son volume d'eau, près de la mer, est peu considérable.

La Kécarpwei descend d'un lac mesurant à peu près 6 à 7 milles de longueur sur 1 mille de largeur moyenne. Il est placé à $1\frac{1}{2}$ mille dans le nord du bassin où la rivière vient se jeter.

Ce bassin est entouré de montagnes arrondies et élevées. Sur ces hauteurs, j'ai érigé deux *Naskuapis* (amas de pierres superposées) indiquant la direction à suivre, lorsque l'on veut pénétrer du large dans le bassin ou en sortir.

Si l'on gravit ces élévations ou mornes, une fois près des *Naskuapis* on aperçoit, dans un rayon de 2 milles autour de soi, d'abord le grand lac de la rivière, puis une dizaine de petits réservoirs très passablement poissonneux et d'accès facile.

Dans la Kécarpwei, le saumon remonte frayer à une assez grande distance, nul obstacle de quelque importance ne venant entraver son chemin. Le lieu où il se dirige est désigné sous le nom de *trou à saumon*. Pour se rendre en ce point, il faut franchir 25 ou 30 milles à partir du premier rapide.

Cinq ou six portages, très négligés, de 1 mille à $1\frac{1}{2}$ mille chacun, conduisent à cette frayère.

Les approches de la rivière, bien que son embouchure soit cachée par de nombreuses îles et plusieurs pointes saillantes, ne présentent aucune difficulté sérieuse, les chenaux qui y conduisent contenant une quantité d'eau suffisante pour flotter un grand yacht. Cependant, avec une embarcation d'un tirant d'eau dépassant 7 pieds, il serait préférable d'attendre la marée haute,—en tout état de cause, c'est ce qu'il est toujours

 RIVIERE COCOACHOO.

La rivière Cocoachoo est une rivière rocheuse, à gaine et à bassin terminal, mais qui se sépare en quelque point des rivières du même type, par les battures caillouteuses plus étendues qui bordent ses rives et par les dimensions du bassin où elle vient aboutir. Ce bassin rempli d'eau salée, où la mer monte et descend avec une grande énergie, mesure environ 3 milles sur chacune de ses dimensions. C'est dans le nord-est de ce réservoir, qui communique avec le fond de la baie de Cocoachoo par une gaine de 1 à 1½ mille de longueur environ, que vient déboucher la rivière proprement dite. Elle se jette dans ce lac par un rapide, entrecoupé de roches, coulant sur un plan incliné assez allongé et rachetant une hauteur approximative d'une vingtaine de pieds. L'eau se tranquillise un instant, puis la série des rapides reprend jusqu'à une chute considérable se précipitant d'un très grand lac, que j'ai aperçu, mais, dans lequel je n'ai pu pénétrer, et que les habitants du pays prétendent mesurer 21 milles dans sa plus petite largeur. Cette chute interdit tout passage au poisson.

On y parvient en s'engageant, d'abord dans un petit portage d'environ 200 pas, qui prend naissance sur le bord est du premier rapide (au point P du diagramme) et aboutissant à un lac de 1¼ de tour, de 8 à 9 pieds de profondeur constante, aux eaux d'une grande limpidité et dont le fond, à l'époque où je l'ai traversé, était garni de truites et de petits slinks.

Dans l'est de ce réservoir si poissonneux se rencontre un second portage de ¼ de mille de longueur et conduisant au pied de la chute. C'est après avoir gravi les mornes voisines de cette dernière qu'il m'a été donné d'admirer le grand lac de Cocoachoo, les montagnes bleuissantes qui le terminent dans le lointain, les îles nombreuses qui parsèment sa surface et les légions de gibier de toutes espèces se jouant alors sur ses eaux.

La rivière Cocoachoo est surtout fréquentée par une énorme quantité de truites. Elles y sont quelquefois d'une grosseur surprenante, d'une activité et d'une vigueur qui ne se rencontre qu'en ce cours d'eau. Le saumon et le slink y remontent.

Aubé, pêcheur de l'estuaire, qu'il exploite plus en amateur, il faut le dire, qu'en pêcheur intéressé, y prend de 2 à 6 barils de saumon. Mais lorsque j'y suis passé le 26 juin, ce poisson remontant tard dans cette rivière, ne prenait point encore la mouche, le vieil Aubé était à la mission de Musquaro et n'avait point tendu ses filets.

La rivière Coochoo est placée à 70 milles environ à l'est de Natashquan. Son accès est des plus faciles, et les embarcations de fort tonnage peuvent venir mouiller sur 8 brasses et bon fond à quelques arpents de la maison d'Aubé.

On peut remonter en barge jusqu'au pied du premier rapide de la rivière, en choisissant toutefois l'heure favorable, à cause du courant intermittent très fort, qui se produit suivant le point de mer au contact des eaux de la gaine avec celle du lac.

Les sauvages remontent en foule ce cours d'eau, qui les conduit à l'intérieur par des voies faciles. On ne trouve que trop de traces de leur passage au pied de tous les rapides où ils pêchent au filet et au nigogue, en dépit des lois.

RIVIERE WASHEECOOTAI

Au fond de la baie de Washeecootai prend naissance une gaine encaissée et profonde, que termine au nord-est une baie arrondie en bassin, où viennent se précipiter deux chûtes d'aspect et de manifestation différentes. L'une de ces chûtes, la plus large et la moins élevée, fait face au sud. La seconde d'une hauteur verticale de 40 à 50 pieds, est tournée vers l'est. Cette dernière tombe directement du lac où conduit un portage très court, qui longe la rive gauche. L'autre chûte, celle que j'ai citée la première, s'échappe d'un chenal de quelques arpents de longueur. Elle se jette dans le bassin sur un plan incliné dont le côté vertical peut avoir de 10 à 12 pieds de hauteur. Elle est coupée au tiers de sa largeur par un flot de $\frac{1}{2}$ arpent de largeur où pousse quelques arbres et où le pêcheur au filet, qui exploite le saumon de l'estuaire, a dressé sa cabane.

A l'autre extrémité du chenal et faisant face à l'est, tombent deux nappes d'eau superposées, séparées par un repos, coulant sur plans inclinés, et de hauteur inégale, qui rachètent la différence existant encore entre le niveau du lac et celui du bassin.

La chûte qui tombe verticalement du lac est infranchissable pour tout poisson. Celle qui s'épanche sur des plans inclinés lui laisse toute facilité pour remonter.

La rivière Washeecootai est une rivière rocheuse se composant comme toutes les rivières de ce type d'une série de lacs réunis par d'assez courts chenaux garnis de rapides et de chûtes que fréquentent en grande quantité les poissons de sport, tels que saumons à chair rouge, slink, truites

et de plus la ouananiche, qui se localise plus particulièrement en des points moins agités des lacs.

Le premier de ces lacs, où l'on accède par un portage très court et assez bien débarrassé, a environ 100 milles de tour sur des largeurs très variables. Sa profondeur est quelquefois très considérable. Une fois au-dessus des chûtes, si l'on suit le rivage oriental, on parvient après avoir franchi 12 milles à un chenal assez étroit, tout garni de rapides et de courant, que l'on peut remonter, cependant, quelques instants jusqu'à un portage de 700 à 800 verges, qui vous amène à un lac de peu d'étendue. Une fois ce réservoir traversé, on trouve un second portage très long, — car il a 4 milles environ de parcours, — conduisant à un très grand lac, dont on évalue la longueur dans un seul sens à 50 milles et qui n'est pas moins riche en saumons, slink, truites et ouananiches que le premier, paraît-il! Le temps ne m'a point permis de me rendre jusqu'à ce dernier réservoir que je me proposais d'attendre à mon retour, et j'en parle sur la foi des chasseurs du pays, qui me l'ont signalé.

La rivière Washeecootai est placée à 46 milles environ à l'est de Natashquan — distance mesurée du pied de la gaine initiale.

Le saumon y remonte assez tard. Le 25 ou le 26 juin, le pêcheur qui tend ses filets aux pieds des chutes n'était point encore rendu à son poste.

A cette date, la truite mordait un peu. Le slink arrivait, j'en ai pris deux, mais le saumon rouge refusait la mouche. Le véritable moment pour la pêche à la ligne ne se produit pas avant le 15 ou la fin de juillet.

Les poissons de fond ne mordaient pas d'avantage et les herbes aquatiques ne poussaient pas encore sur les rivages du lac.

On arrive très facilement à l'entrée de la gaine de la rivière Washeecootai. On peut remonter cette gaine en yacht jusqu'au bassin où l'on trouve un bon mouillage à l'est de la cabane du pêcheur au filet.

—Je termine par la Washeecootai, mes études de la saison. Un évènement indépendant de ma volonté m'a contraint d'interrompre mon travail le 29 juillet, à ma sortie de la rivière des Esquimaux, et je n'ai pu revoir tous les cours d'eau, dont j'ai donné la nomenclature, ayant commencé mes explorations à l'extrémité orientale de la province. La persistance des vents contraires, en me retenant, lors de la descente, aux rivières Washeecootai, Cocoachoo, Derby et Kécarpwei, m'a permis d'en

prendre une connaissance suffisante et d'en donner les études que je produis aujourd'hui.

MODIFICATION AUX EPOQUES DE PECHE.

Il est un fait sur lequel l'on voudra bien me permettre d'insister, c'est celui de l'époque tardive de la montée du saumon et de tous les salmonidés dans les rivières du grand-nord. Il est inutile, je crois, de rechercher les causes de cet état de chose d'une exactitude indiscutable. Peu de filets sont tendus aux estuaires et à la mer avant le 10 juillet, et le saumon ne semble friand de la mouche que beaucoup plus tard ; je le réexprime. Il arrive que l'on prenne l'un de ces animaux à la ligne vers la fin de juillet, mais le véritable moment de sa pêche est le mois d'août. On me pardonnera d'insister sur ce point si l'on veut se rappeler que la loi de pêche interdit la capture du saumon à la ligne du 15 août au 1er février. C'est 15 jours de pêche ! Espace bien court pour des sportsmen qui n'hésitent pas, il est vrai, devant de considérables dépenses lorsqu'il s'agit de nourrir leur entraînement pour ce genre de sport, encore faut-il, l'on en conviendra, qu'ils aient le temps de le satisfaire. Or, il n'est pas dans toute la province de Québec de rivières où les salmonidés soient plus avides, moins défiants et en plus grand nombre que dans les rivières du Grand-Nord.

On ne peut faire un crime à ces animaux de ne se préoccuper de la mouche qu'aux époques où les conditions du milieu qu'ils habitent leur ont donné l'habitude d'en voir, de les convoiter et d'en faire leur nourriture. Il y a donc une lacune à combler, si l'on désire tirer un revenu des rivières, si originales et si riches en poisson du Grand-Nord. La seule manière, à mon humble avis, d'améliorer cette situation, serait de prolonger la saison de pêche jusqu'au 15 septembre, mois exceptionnellement beau, la plupart du temps, sur la côte nord du golfe, et pendant la durée duquel la mouche fait encore merveille.

HOMARD.

La pêche du homard, ainsi qu'il fallait s'y attendre en présence de la multiplication des établissements de cette industrie, est en pleine décroissance. Les homardiens ont vu cette année la production diminuer des deux tiers, et quelques uns, la plupart même, n'ont pas couvert leurs frais d'exploitation.

Cette diminution est-elle le résultat d'un accident ou la suite naturelle d'un abus ? L'accident est possible, mais il est bien difficile de

l'admettre. Que donnera la pêche de se crustacé la saison prochaine ? C'est ce qu'il est malheureusement et trop probablement facile de prévoir, tant la croissance de cet animal s'opère avec lenteur.

Le Homard est l'un des fruits des eaux marines de la Province, mais je ne sais, si cette dernière a le droit, en cette circonstance, de protéger son bien. Si elle a ce droit, il serait temps qu'elle en usât et qu'elle créât des parcs d'éclosion et des réserves protectrices.

SAUMON ALLONGÉ A CHAIR PALE OU SLINK.

J'ai pu étudier cette année, bien que fort incomplètement encore, le saumon allongé à chair pâle ou slink, slender ou slend. Le tableau comparatif ci-dessous permettra de cataloguer momentanément ce poisson en attendant que des études plus complètes m'autorisent à le classer définitivement.

Mon expérience personnelle jointe à celle des pêcheurs que j'ai consultés, me font considérer comme acquis, que les habitudes migratrices du saumon et du slink sont les mêmes, sauf quelques variations négligeables dans la date de ces migrations. Je n'y reviendrai pas.

SAUMON (SALMO SALAR.)

- Mixte (eaux marines et eaux douces.)
- Migrateur, appartenant aux malacoptérygiens-abdominaux.
- Dents fortes et pointues.
- Aux mâchoires.
- Aux os palatins.
- A la langue.
- Pas de dents au vomer.
- Pièces operculaires allongées en arrière ; stries autour de l'œil.
- Opercule, interopercule et subopercule soudés tous trois ensemble avec stries en divers sens.
- Œil enchâssé au milieu de stries rayonnant en arrière.
- Taches noires irrégulières sur les flancs et disséminées au hasard sur la tête et sur les opercules.
- Écailles petites, ovales.
- Chair rouge, dit rouge-saumon.
- Queue carrée.

SAUMON ALLONGÉ (SLINK.)

- Mixte.
- Migrateur, appartenant aux malacoptérygiens-abdominaux.
- Dents fortes et pointues.
- Aux mâchoires.
- Aux os palatins.
- A la langue.
- Pas trouvé de dents au vomer.
- Pièces operculaires relativement plus aïlonnées en arrière ; stries autour de l'œil.
- Opercule, interopercule et subopercule soudés ensemble tous trois avec stries en divers sens.
- Œil enchâssé au milieu de stries rayonnant en arrière.
- Taches noires sur l'épiderme au-dessus de la ligne médiane et se voyant par transparence à travers les écailles.
- Écailles petites, ovales, argentées à peine adhérentes à l'épiderme.
- Chair couleur crème-jaunâtre, à peine nuancée de rosâtre dans les grands individus.
- Queue restant échancrée plus longtemps, Canée pour les spécimens au-dessus de 5 livres, en général.

 SYSTEME DE REPRODUCTION ET DE CROISSANCE.

—Œuf et alevin.

—Parr.

—Smolt.

—Grilse.

Œuf et alevin.

—N'en ai jamais vu.

—Tous les slinks de la taille correspondante à celle du smolt ont déjà les apparences des adultes.

—N'a pas sa raison d'être pour les slinks.

PELLETERIE.

La pelleterie a fait presque complètement défaut sur le littoral. En compensation, la chasse pratiquée à l'intérieur par les autochtones a été très suffisante. Les espèces capturées ont été les mêmes que celles de la dernière saison. Cependant, les dépouilles de *loup* semblent avoir été récoltées en plus grand nombre.

CASTOR.

Le castor, malgré l'interdiction légale dont il est encore l'objet jusqu'en 1902, n'augmente pas et ne saurait augmenter. Le caribou, le porc épic, le lièvre, la perdrix et le castor sont avant tout des comestibles fort inégalement répartis sur les divers territoires de chasse où l'on est exposé, quelquefois, à rencontrer l'un à l'exclusion de tous les autres. Si les circonstances sont telles que le chasseur menacé par la disette, se trouve en présence de ce dernier animal, il n'hésitera pas à le tuer pour s'en nourrir, le castor, eut-il une fourrure dix fois plus précieuse et fut-il protégé par vingt lois plus efficaces que celle qui régit l'interdiction de sa chasse en ce moment. Cette loi, qui ne bénéficie qu'aux acheteurs de pelleterie, et cela au détriment du chasseur forcé de vendre à vil prix, est de plus inapplicable en pratique, dans notre zone, et ne devrait pas être prolongée.

CARIBOU.

Très abondant au Grand-Nord surtout dans les bassins des rivières Saint-Augustin et des Esquimaux. On me dit qu'un seul chasseur en a tué cent à lui seul. Il m'a été impossible de contrôler ce fait qui, du reste, eût échappé à toute repression faute de preuve. La vente des territoires de chasse seule, en intéressant chacun à surveiller son gibier et à le conserver, pourrait mettre fin à de semblables abus.

TERRITOIRES DE CHASSE ET DE PECHE

Je ne vois que des syndicats ou que les habitants de la région même qui puissent, en l'état présent des choses, c'est-à-dire sans publicité plus suivie, acquérir les territoires de chasse et de pêche, cependant si riche, du Grand-Nord. Or, si les syndicats disposent ordinairement de capi-

taux, les chasseurs de la côte ne les connaissent habituellement que par ouï-dire ; aussi, malgré leur désir, que j'ai lieu de croire très vif, de posséder un territoire de chasse et de pêche, qui leur serait exclusivement personnel, ils sont obligés d'y renoncer. Il en serait, peut-être, autrement si le Département admettait, pour la zone No 2 par exemple, le paiement en nature des droits de location. Si la loi permettait une semblable modification dans la manière de solder un bail de chasse et de pêche, on ne trouverait, je le pense du moins, dans cette application nouvelle que des avantages et aucune difficulté insurmontable.

GIBIER DE MARECAGE ET DE MER.

Quelques espèces se conservent sans diminution sensible. Telles sont : Les outardes (*Bernicla brenta*), les canards bruns (*anas obscura*), les plongeurs (*Bucephala*), les becs-scie (*mergamser*).

Le canard eïder (*moniac*) n'existe plus pour ainsi dire, au Grand-Nord. En se rapprochant de la Pointe-aux-Esquimaux,—de la Corneille à la Pointe-Clairé,—il a suffi d'une protection plus platonique encore qu'efficace pour provoquer une augmentation sensible du nombre de ce précieux canard. J'espère que la nomination des gardes-chasse sans salaire, que j'ai obtenue du département, pour la partie du littoral comprise entre Natashquan et la Tête-à-la-Baleine, donnera la saison prochaine les mêmes résultats.

La bécassine, que personne ne chasse, est toujours légion dans certains marécages.

GIBIER DU BOIS.

Le gibier du bois, perdrix de savane, perdrix de bouleau et lièvre ne semblent pas très abondants cette année, bien que la saison ait paru exceptionnellement favorable à leur reproduction.

ASPECT DU GRAND-NORD.

De Kégaska à la baie Bradore, le littoral et les baies profondes et sans nombre qui le découpent en tous points, est bordé des roches les plus dures, et l'on pourrait appeler à juste titre cette côte, la côte de granit.

Les collines, qui s'élèvent un peu en arrière du rivage, se présentent en croupes arrondies et mamelonnées, bien qu'offrant, quelquefois, aux regards des sommets sourcilleux et aigüs, un peu plus loin, toutes ces hauteurs, qui atteignent à l'ordinaire quatre ou cinq cents pieds au-dessus du niveau de la mer, sont recouvertes de mousses et de lichens de couleurs aussi riches que variées sur leurs parties accessibles. Le temps et les éléments ont étendu, sur les parties coupées à pic et que l'on ne

peut gravir, des teintes violacées, nuancées de gris, de rouge et de noir qui tranchent sur le fond rosâtre de la roche nue.

La base de toutes celles de ces élévations, qui sont en bordure immédiate du rivage de la mer ou des lacs, est défendue par une sorte de moraine formée par l'accumulation des roches arrachées à leur flanc par les glaces.

Dans les vallons, la végétation se produit avec une vigueur relative, et l'on y rencontre des taillis assez étendus d'épinette, de sapin et de bouleau, s'élevant de temps à autre sur la déclivité des montagnes jusqu'à une certaine hauteur.

Ces bois que l'on croirait, si l'on s'en fiait aux apparences, de la plus grande pauvreté, offrent tous les éléments nécessaires au chauffage, et souvent donnent des pièces de charpente suffisantes pour tous les besoins de la construction.

En général, le bord des lacs et des rivières est convenablement boisé. Quelques rivières, notamment la rivière Saint-Augustin, passent pour contenir une quantité de bois surprenante. Il en est de même de quelques baies comme celle des Ha! Ha!

Les chûtes d'eau verticales sont, pour la plupart, assez éloignées de la mer, mais les pouvoirs d'eau s'écoulant sur des plans inclinés et rattachant d'assez grandes différences de niveau—de 20 à 50 pieds—y sont communes à proximité du littoral.

Beaucoup de grands lacs, dont les rives sont composées de roches alternant avec des plages sablonneuses, offrent, sur le sommet des plaines des couches de sable noir ferrugineux qui m'ont paru superficielle et dans les roches des mouches d'oxydure magnétique et de pyrites, dont je n'avais à rechercher, ni la quantité, ni la composition.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le premier ministre,
Votre obéissant serviteur,

H. DE PUYJALON,

Inspecteur général des pêcheries et de la chasse, détaché au Labrador-Canadien.

Ile-à-La-Chasse, 2 octobre 1901.

Par Pointe-aux-Esquimaux,
Comté de Saguenay.

APPENDICE No 26.

COPIE d'une résolution du comité de l'Association Forestière du Canada et copie du rapport de M. N. McCuaig, sur l'origine des feux de forêts qui ont sévi dans le district de Témiscamingue durant l'été de 1901.

Cher Monsieur,

Je dois aller prochainement au Témiscamingue pour y recueillir des photographies destinées à l'illustration du "Canadian Forestry Association." L'association m'a spécialement chargé d'obtenir tous les renseignements possibles sur les feux de forêts au Canada durant l'année; pour rapport à son assemblée annuelle de mars, permettez-moi de vous demander si votre département pourrait me renseigner sur les feux de forêts de Québec et en particulier sur les récents incendies de la région du Témiscamingue.

Votre respectueux serviteur,

R. H. CAMPBELL,

Assistant-Secrétaire.

Canadian Forestry Association.

HON. S. N. PARENT,

Premier, Québec.

Ottawa, 12 octobre 1901.

Cher Monsieur,

Le comité Exécutif de la Canadian Forestry Association me charge de vous communiquer une résolution relative aux feux de forêts, adoptée unanimement à son assemblée du 27 septembre, et de vous prier de l'aider à atteindre le but exposé dans la dite résolution.

Votre dévoué,

E. STEWART, Secrétaire,

Canadian Forestry Association.

HON. S. N. PARENT,

Premier, Québec.

RÉSOLUTION du Comité Exécutif de l'Association Forestière du Canada,
Ottawa, 27 septembre 1901.

Ce comité désire appeler l'attention sur les pertes considérables causées à certaines provinces par les feux de forêts, surtout par les récents incendies de la région du Témiscamingue, province de Québec, qui paraissent avoir pris origine dans des établissements agricoles voisins. Il prie les autorités fédérales et provinciales de considérer qu'il serait sage de ne pas ouvrir à la colonisation les terres propres à l'exploitation forestière plutôt qu'à l'agriculture, et il leur recommande de redoubler d'efforts pour conserver nos richesses forestières.

Bryson, 9 septembre 1901.

A l'honorable Ministre des
Terres, Mines et Pêcheries,
Québec.

Monsieur,

Conformément à votre lettre du 13 août, par laquelle vous me chargez de rechercher la cause et l'origine des récents feux de forêts dans la région du Témiscamingue, je me suis immédiatement rendu à la tête du Lac Témiscamingue, sur le territoire confié à la surveillance du garde John McLaren. J'ai parlé à ce garde et à d'autres personnes des causes de l'incendie.

TEMISCAMINGUE NORD ET RIVIERE BLANCHE

Le feu a pris chez les colons d'Ontario, de l'autre côté de la ligne interprovinciale, près de l'embouchure de la rivière Blanche, vers la fin du mois de juin.

Le deux de juillet, à la faveur du vent de Sud, le feu traversa la frontière, vers les limites de M. J. R. Booth, sur la réserve des Sauvages, et, si le vent n'eût changé, ces limites devenaient la proie des flammes.

Deux ou trois milles plus loin, l'incendie se propagea de ce côté-ci de la ligne, jusqu'au village de Témiscamingue Nord.

Le garde travailla à l'éteindre et réussit, grâce à une saute de vent, à en circonscrire les ravages. Il n'y a eu de détruit ni pin ni autre bois de valeur, mais seulement, sur une étendue d'environ un mille carré de

petits arbres d'épinette et de sapin propres au bois de chauffage. J'ai constaté avec surprise que le gouvernement d'Ontario n'avait nulle part de garde-feu sur la frontière pour y protéger ses forêts.

Le révérend Père Beaudry, revenant de faire le recensement de Moose Factory, me dit que, sur la rivière Mattagami, il a vu plusieurs gros feux qui détruisaient de riches forêts d'épinette du côté d'Ontario.

RESERVE DES SAUVAGES.

Le deuxième feu qu'a eu à combattre le garde McLaren, a été mis par les colons sur la réserve, mais, grâce à de prompts secours, on l'a éteint sans qu'il causât de dommage appréciable.

GROSSE ILE.

Le troisième feu a aussi été mis par les colons dans le canton Guigues, sur la rivière à la Loutre. Des écorces de bouleau enflammées ont été transportées par le vent à deux milles près de la Grosse Ile, sur la rivière des Quinze, dans la limite de M. Bryson. Environ 300 petits arbres de pin rouge et blanc ont été détruits.

POINTE AU NEGRE ET RIVIERE RODGER.

Deux incendies ont été causés par la foudre; l'un sur la limite Bronson, près de la pointe au Nègre, brûlant trois milles de forêt, mais pas de pin; l'autre, sur la rivière Rodger, limite Bronson, qui a pu être contrôlé avant d'atteindre une belle forêt de pins située dans le voisinage.

Ainsi, le garde McLaren a éteint cinq feux, dont trois causés par les colons et deux par la foudre.

LE FEU DANS GUIGUES.

Mon enquête terminée à Témiscamingue Nord, je suis retourné sur le théâtre du feu de Guigues ou de la rivière à la Loutre. Le garde à cet endroit est M. J. B. Beaulieu, un homme très compétent. Son territoire comprend une partie des cantons Guigues, Duhamel, Laverlochère et Baby, en tout ou en partie sous licence à MM Gillies Bros, dont il est garde-feu spécial.

Deux incendies considérables ont eu lieu dans cette région, l'un dans Guigues et l'autre au Lac Long. Le feu de Guigues a pris dans le voisinage des lots colonisés de ce canton, et j'ai lieu de croire qu'il a été allumé accidentellement par deux hommes que l'on a vu passer sur le chemin public peu de temps auparavant. Il a détruit, sur une étendue de 2

milles par 4½ milles, beaucoup de jeune pin, rouge et blanc, et une quantité plus considérable d'épinette et de sapin propres au sciage et à la fabrication de la pulpe.

Au lac Long, six ou sept milles de là, le feu s'est déclaré deux jours après celui de Guigues. Le garde s'empessa d'obtenir de l'aide, mais, avec 18 hommes, il ne réussit à le contrôler qu'après cinq jours de travail. Il a été brûlé là, sur un espace de 4 milles carrés, environ 6,000 arbres de pin rouge et blanc, de 6 à 11 pouces à la souche, et plus de 7,000 arbres d'épinette, de 5 à 15 pouces. Ce bois est presque complètement détruit. Ce feu a été mis par des chasseurs d'original campés près du lac. Le garde avait déjà souvent remarqué que des colons de l'endroit faisaient la chasse aux originaux et il a trouvé une fois un grand morceau de gazon brûlé par leur feu de camp sur le bord du lac.

LE FEU DE HAY BAY ET DE MORAN LAKE.

Je me suis rendu au dépôt de la baie des Quinze, pour rechercher les causes du grand feu de Hay Bay. Le garde G. F. Burns et ceux qui l'ont aidé à combattre ce feu me disent tous qu'il est venu du lac Témiscamingue, traversant une partie des limites de J. R. Booth et de la Hull Lumber Co. Il fit de rapides progrès. On crut d'abord que la fumée provenait des feux d'Ontario, mais, le 26 juin, le garde vit de la fumée dans la direction des limites de J. R. Booth et Hull Lumber Co., vers le lac Témiscamingue. Convaincu alors que, poussé par le vent, le feu serait bientôt là, il courut chercher des hommes à la baie des Pères et télégraphia à Gillies Bros., Braeside. Mercredi, le secours arriva sur le théâtre de l'incendie. Vendredi, la pluie aidant, le feu parut suffisamment contrôlé et les hommes furent presque tous congédiés. Quelques jours plus tard, le feu reparut et toute la force dut être rappelée. On y travailla toute la semaine et une partie de la semaine suivante. Enfin, la pluie acheva de l'éteindre. Le territoire de Gillies Bros, ravagé par ce feu, à deux milles de longueur, sur quatre milles de largeur, la moitié couverte de beau pin rouge et blanc et d'épinette de valeur.

Le dépôt de la rivière MacKenzie a failli être détruit et une grande quantité de provisions ont été brûlées : 80 barils de lard, 2,000 minots d'avoine, 90 tonnes de foin etc., le tout valant près de \$6,000. Beaucoup de beau pin et de bois de pulpe est perdu.

Ce feu a originé au lac Témiscamingue, et j'ai cherché à savoir jusqu'à quel point les colons sont responsables d'un si grand désastre.

CRIQUE LAVALLÉE.

Je traversai les cantons Duhamel, Fabre et Mazewood. Dans le canton Fabre, je trouvai facilement l'origine du feu. Plusieurs colons avaient mis le feu à leurs abattis, sur les criques Lavallée et Young. A certains endroits, le feu ne s'étendit pas ; mais ailleurs, il détermina une conflagration qui, poussée par le vent de sud-ouest, se fraya un chemin dans un vieux brûlé sur la limite Booth, No 345, sans détruire de pin de valeur, puis gagna la limite de Hull Lumber Co., No 270, où elle consuma quelques pins sur le coin nord-est : de là l'incendie se propagea avec une rapidité terrible sur une partie de la limite No 416 de Gillies Bros (déjà mentionnée), et de la limite A. Lumsden, No 295, sur Hay Bay et le lac Ostoboning. Assuré maintenant de l'origine de ce feu, je me rendis à Keepawa et à Ostoboning, où je pris de nouveaux renseignements des gardes-feux et autres personnes qui avaient travaillé à éteindre le feu. A Sunnyside, je vis le garde R. R. Dickson, un excellent officier. Malgré la soudaineté et la force irrésistible de l'incendie, il fit tout ce que le tact et la prudence suggéraient dans les circonstances : par télégraphe, il demanda de l'aide à M. Lumsden et à la Hull Lumber Co., qui envoyèrent immédiatement des hommes. Malgré les efforts réunis des hommes de Gillies à l'ouest et de ceux de Lumsden et de la Hull Lumber Co., à l'est le feu ne s'arrêta qu'après avoir détruit le meilleur bois de pin et d'épinette aux environs de Moran Lake, Hay Bay, Grants Lake et Skunk Lake. Une pluie abondante mit fin à l'incendie, du 9 au 11 juillet.

OSTOBONING ET SASEGANEGA.

Une écorce de bouleau enflammée, transportée par le vent à trois milles de Hay Bay, détermina sur les bords de la rivière Saseganega, à deux milles environ de son embouchure, un incendie qui brûla quatre milles carrés des limites de Shepard et Morse.

Ce feu, ainsi qu'un autre feu causé par les étincelles du feu de Hay Bay, a été éteint par les gardes B. C. Moore et John King. Plusieurs autres commencements d'incendie ont été éteints par les mêmes gardes, mais je ne fais que les mentionner, parcequ'ils ont été causés par des étincelles d'autres feux.

FEU DE WHITECREEK ET OPEMICAN.

Le White Creek se jette dans le lac Témiscamingue à Opemican. Il a sa source dans White Lake, Russell Lake et Long Lake, où le feu a commencé. Ce territoire est sous la surveillance du garde Eric McConnell et

du garde spécial Michel Labelle. Dès qu'on aperçut la fumée, plusieurs hommes cherchèrent le feu pendant une couple de jours, mais, à cause de la pluie qui abattit la fumée, on ne put le découvrir. Les hommes furent renvoyés, mais les gardes continuèrent leurs recherches et réussirent enfin à trouver le foyer de l'incendie. Il faisait une chaleur intense et une forte brise, et le feu prit bientôt de telles proportions qu'il fallut requérir les services de plusieurs hommes pour le maîtriser. Il est regrettable qu'on ait perdu un temps précieux à découvrir ce feu, qui a dévasté sept milles carrés, et détruit sept ou huit milles arbres de pin rouge et blanc et de l'épinette de grande valeur. Une riche forêt de pin tout près de là a failli devenir la proie des flammes, heureusement, grâce au travail des hommes et à la pluie, elle a été épargnée.

On avait fait des chantiers considérables sur ce territoire il y a quelques années, et les débris laissés sur le sol ont beaucoup contribué à alimenter l'incendie. L'origine de ce feu est encore inconnue : on a supposé qu'un passant aurait laissé tombé une allumette enflammée sur le chemin d'hiver de Ville Marie, mais la position du feu et la direction du vent me paraissent écarter cette hypothèse.

On l'attribue aussi à la foudre, cette explication vaut toujours, à défaut d'une meilleure. Je crois plutôt que le feu a été mis par des personnes en excursion de pêche sur ces lacs, qui sont d'accès facile et où le poisson abonde. On a trouvé sur le bord d'un lac des perches de ligne récemment coupées, et qui avaient servi. Ce fait confirme mon opinion.

LE FEU DU LAC BRENNAN.

Le feu a pris par la foudre, le 12 juillet, sur les limites McLachlin Bros, au lac Brennan. Le garde Ed. Robinson venait de passer par là et n'avait rien remarqué d'anormal. C'est évidemment la foudre qui a mis le feu, car elle a brisé plusieurs arbres tout près de là. Il a fallu plusieurs hommes et beaucoup de travail pour maîtriser l'incendie jusqu'à ce que la pluie vint l'éteindre. Malgré la diligence et l'énergie des gardes Ed. Robinson et Isidore Perrier, les secours ont été lents à venir dans une région aussi éloignée. Le territoire dévasté par cet incendie est de 24 milles carrés. Environ 40,000 arbres de pin rouge de bonne grandeur ont été brûlés.

LE FEU DU LAC T.

Le feu du lac T., à Gordon Creek, sur les limites A. Lumsden a pris le 27 juin. On l'attribue aux étincelles des locomotives du chemin de fer du Pacifique. Il a détruit environ 600 arbres de pin blanc et 150 arbres

de pin rouge. Heureusement, il a été promptement découvert, et éteint par le garde Kissock, aidé de plusieurs hommes, avant d'avoir parcouru plus de 200 acres.

Je crois avoir maintenant dit tout ce que vos instructions me demandaient sur les récents feux de forêts qui ont dévasté la région du Témiscamingue et du Keepawa.

Pendant les dix-huit jours consacrés à cette enquête, j'ai recueilli plusieurs autres renseignements importants, que j'ai cru devoir omettre pour abréger ce rapport.

Permettez-moi, après avoir exposé les causes et les effets de ces désastreux incendies, de suggérer quelques améliorations dans le service de protection des forêts.

Les deux grandes industries de la vallée de l'Ottawa, sont et seront longtemps le commerce de bois et l'agriculture. L'une ne doit pas être subordonnée à l'autre, mais elles doivent s'harmoniser. Le colon mérite tout l'encouragement possible, mais il faut concilier son intérêt avec la protection des forêts. Ce serait le protéger lui-même et ses voisins que de l'obliger à obtenir la permission et la coopération du garde-feu ou du maire de la municipalité pour mettre le feu à ses abattis durant les mois d'été, surtout dans les établissements situés près des forêts de pin.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

N. McCUAIG,
Surintendant du service de protection des Forêts.
Région sauvagée No 1.

APPENDICE No 27

RAPPORT de M. N. McCuaig, Surintendant Général de la Région
Sauvegardée No 1.

Bryson, 2 novembre 1901.

A l'honorable Ministre des
Terres, Mines et Pêcheries,
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur le service de protection de forêts contre le feu, dans la région sauvegardée No 1, pour l'année 1901.

Le 30 mars dernier à Ottawa, eut lieu l'assemblée annuelle des porteurs de licences de cette région, pour étudier diverses questions relatives à ce service. Je vous ai transmis le procès-verbal de cette assemblée. Il ressort des discussions et des résolutions de cette assemblée que l'on attache plus d'importance que jamais à la protection des forêts. Une autre preuve de cet intérêt croissant, c'est que plusieurs marchands de bois ont doublé le nombre de leurs gardes spéciaux chargés d'aider à nos gardes réguliers. Les circonstances ont prouvé la sagesse de leur acte, puisque la saison passée, sans offrir au début des perspectives alarmantes, a été l'une des plus désastreuses au point de vue des feux de forêts, non seulement dans ma région, mais dans tout le Canada. Vu l'extrême sécheresse à la fin de juin et durant la plus grande partie de juillet, les feux de forêts ont causé des dommages sérieux à quelques-uns des principaux marchands de bois de cette région.

Ce malheur est d'autant plus sensible que, depuis plusieurs années, les pertes causées aux forêts par l'incendie avaient été relativement légères. Le feu était éteint au début par le garde, ou s'il avait déjà pris quelque développement, avec l'aide ordinaire.

Les derniers feux dont je parle ont été bien différents. La rapidité avec laquelle s'est propagé le feu de Hay Bay a enlevé aux gardes de ce territoire toute chance de le combattre. Nulle force humaine ne peut maîtriser un incendie de cette proportion. La pluie ou quelque autre circonstance favorable pouvait seule y mettre fin.

Le théâtre de ces grands feux est compris entre les eaux des lacs Témiscamingue, Quinze, Ostoboning et Keepawa.

Bien qu'au fort de l'incendie le travail des gardes fût peu utile, il était prudent de tenir le plus d'hommes possible en disponibilité pour profiter sans délai des circonstances favorables qui pouvaient se présenter.

Cela coûte inévitablement très cher pour combattre des feux de cette étendue. Il a fallu faire venir des hommes de très loin, et à haut prix parce qu'il s'agissait d'un travail particulièrement désagréable. Cependant les gardes et les agents ont pris le plus grand soin d'économiser le plus possible, dans les circonstances.

Les porteurs de licences et leurs représentants méritent les plus grands éloges pour la promptitude avec laquelle ils ont répondu à notre demande de secours.

La région du Témiscamingue et du Keepawa, ouvertes plus que toute autre à la colonisation, à la navigation, aux chemins de fer, aux opérations forestières et aux touristes, a toujours souffert considérablement des feux de forêt, et plus elle se développe plus les feux y deviennent fréquents. J'ai déjà fait un rapport spécial sur les feux de cette région. Il est superflu d'y revenir, mais je crois devoir, à ce propos, faire une observation que me suggère l'expérience du passé, jointe au fait que les plus désastreux de ces récents incendies, ceux de Témiscamingue et de Hay, ont été causés par la négligence des colons établis dans le canton Fabre, sur le lac Témiscamingue. Le Département devrait prendre les mesures nécessaires pour empêcher les colons de mettre le feu à leurs abattis durant les grandes sécheresses : c'est l'intérêt commun des marchands de bois et des colons.

Les gardes devraient exercer plus d'autorité sur les nouveaux colons qui ont peu à perdre, mais dont la négligence criminelle peut causer la ruine d'établissements agricoles prospères et priver le gouvernement du revenu des forêts. A l'heure actuelle ce sont les marchands de bois et le gouvernement qui ont le plus à perdre; le colon nouveau venu risque peu de chose.

Il importe d'encourager les colons de toutes manières, mais en tenant compte des autres intéressés. Quand un établissement agricole est relié par un brûlé ou par des terres incultes à de riches forêts de pin, comme dans le cas du Témiscamingue, on ne devrait y mettre le feu qu'après entente avec le garde-feu ou le maire de la municipalité ou avec les deux.

Je crois devoir attirer votre attention sur l'importance d'obtenir la coopération de la province d'Ontario dans l'œuvre de protection des forêts contre le feu, le long de la ligne interprovinciale, entre le lac Témiscamingue et le lac Abbittibi. Vu les progrès rapides de la colonisation du côté d'Ontario dans la vallée de la rivière Blanche, le danger du feu de forêt augmente constamment.

Au commencement de juillet, un incendie allumé dans Ontario traversa la frontière à cet endroit : il eût causé des dommages énormes dans nos forêts, sans une saute de vent et l'activité déployée par notre garde. D'après mes renseignements, le gouvernement d'Ontario n'a pas de garde-feu dans ce territoire.

J'ai eu cette année, sous ma surveillance, 48 gardes-feu, 29 réguliers et 19 spéciaux.

Les dépenses encourues pour l'extinction des feux ont été considérables, et je regrette que les comptes n'en soient pas assez complétés pour en donner ici les détails. Je puis dire cependant que les dépenses relatives au feu de Hay Bay dépasseront \$4,000. Celles des feux de White Creek et du lac Brennan excèderont probablement \$3,000.

A part ces grands feux, nous en avons eu une trentaine qui coûteront ensemble un millier de piastres. La dépense totale atteindrait ainsi \$8,000.

Trente par cent de ces feux ont été causés par les colons et la moitié des dommages subis sont dûs à la même cause.

Soixante et quinze pour cent des feux ont eu lieu à la fin de juin et en juillet.

A quelques exceptions près, les gardes ont rempli leur devoir fidèlement, plusieurs dans des circonstances exceptionnellement pénibles.

Le tout respectueusement soumis,

N. McCUAIG,
Intendant général.
Région sauvagée No 1.

APPENDICE No 28.

RAPPORT de M. N. E. Cormier, Surintendant-général de la Région
Sauvegardée No 2.

AYLMER, 4 novembre 1901.

A l'honorable Ministre des
Terres, Mines et Pêcheries,
Quebec.

MONSIEUR,

Suivant les règlements et les instructions de votre Département, j'ai l'honneur de vous soumettre respectueusement mon rapport sur le service de protection des forêts, dans la région sauvegardée No 2, durant la saison de 1901.

ÉTAT DES FEUX ÉTEINTS ET DES DOMMAGES CAUSÉS.

Nom du garde-feu.	Localité.	Dommage.
Siméon Grenier.....	Rivière du Lièvre (réclamation en suspens.....)	Léger.
A. Robidoux.....	Rivière Rouge.....	Nul.
Jos. A. Campbell.....	Rivière Nation.....	"
John Kelly, sr.....	St-Maurice.....	"
Wm Burns.....	Rivière Lac Ouareau.....	"
Dorval & Levesque.....	St-Maurice.....	"
P. Murtagh.....	Gatineau Inférieure.....	"
Jos. Turpin.....	Rivière du Lièvre.....	\$1,000 sur la propriété MacLaren.
P. Dupuis.....	La Macaza.....	Nul.
Louis Ayotte.....	Lac du Commissaire et lac 31 milles.	quelque dommage a été causé, mais rapport n'en est pas encore fait.

Les territoires confiés à la surveillance des différents gardes étaient à peu près les mêmes que l'année dernière.

Je crois que le nombre des gardes-feux devrait être porté à 25 pour protéger efficacement les intérêts du Département et des porteurs de licences, et prévenir dans une certaine mesure des conflagrations comme celles qui ont dévasté la région du Témiscamingue et du Keepawa, cette année.

Le 27 avril dernier, j'ai demandé l'autorisation d'augmenter de deux hommes le personnel des gardes-feux sur le St-Maurice et ses tributaires. Cette autorisation m'ayant été accordée, le premier de mai, je convoquai, pour le 14 mai, au bureau des bois, à Trois-Rivières, une assemblée des porteurs de licences, afin de redistribuer les territoires à confier aux gardes. Cette assemblée eut lieu et des dispositions furent prises pour employer les deux gardes.

GARDES ET COLONS.

Il n'est pas à ma connaissance que les colons aient été aucunement molestés par les gardes-feux dans ma division.

MINEURS ET CHERCHEURS DE MINÉRAUX.

Il y a eu très peu de recherches de mines dans ma division, cette année.

TOURISTES ET AMATEURS DE SPORT.

Le nombre de touristes et d'amateurs de sport augmente chaque année; tous sont bien disposés à suivre les recommandations des gardes-feux et à leur aider. D'un autre côté, les braconniers et les sauvages ne sont pas aussi soigneux qu'ils pourraient l'être.

LA LOI DES FEUX

Je recommande de nouveau que la loi des feux pour la région sauvegardée No 2 soit faite la même que pour la région No 1, c'est-à-dire, qu'il soit défendu d'y mettre le feu du premier de mai au quinze de septembre.

DÉPENSES POUR ÉTEINDRE LES FEUX.

Les dépenses encourues pour l'extinction des feux dans la région sauvegardée No 2 sont peu considérables; je n'ai reçu que trois petites réclamations qui ne sont pas encore réglées.

Je dois, en terminant, exprimer ma satisfaction pour le zèle avec lequel les gardes-feux de ma division ont rempli leurs devoirs, cette année, et remercier les marchands de bois et leurs représentants de l'aide qu'ils m'ont donnée.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

N. E. CORMIER,

*Surintendant-général des feux de forêts,
Région Sauvegardée No 2.*

APPENDICE No 29.

Liste des pouvoirs hydrauliques concédés durant l'année financière, expirant au 30 juin 1901.

Pouvoirs hydrauliques.	Concessionnaires.	Conditions.
<p><i>Rivière Châteauguay.</i></p> <p>Pouvoir hydraulique entre l'île No 2 du cinquième rang du canton de Godmanchester et le lot No 350 et partie du lot No 345 du cadastre du même canton, y compris l'île No 2.....</p>	<p>Malcolm McNaughton, Dewitville.....</p>	<p>Vendu le 13 novembre 1900. Prix payé, \$320.00.</p>
<p><i>Rivière au Sable.</i> (Comté de Chicoutimi)</p> <p>Partie de la rivière s'étendant depuis la ligne "C" "D", (cette ligne correspondant au milieu de la largeur du lot No 14 du quatrième rang de Jonquières) jusqu'à la ligne séparative des lots Nos 20 à 21 du 3^e rang de Jonquières, avec fles, îlots et rochers.....</p>	<p>Compagnie de Pulpe de Jonquières.....</p>	<p>Vendu le 22 janvier 1901. Prix payé, \$630.00.</p> <p>Conditions:</p> <p>La Cie devra dépenser cinquante mille piastres d'ici à un an pour mettre en valeur le pouvoir hydraulique.</p>
<p><i>Rivière au Sable.</i></p> <p>Le pouvoir hydraulique se trouvant sur la réserve lettre "H" du côté Nord-Ouest de Jonquières, et partie des lots "C" et "A" du côté S. E. et des lots "E" et "D" du côté N. O., ainsi que tous les rapides qui bordent les lots Nos 20, 21, 22, 23, 26 et 27 du 3^e rang de Jonquières.....</p>	<p>MM. Ed. Simard, P. H. Boily, Jean Maltais, Louis Maltais, Gonzague Jean, Louis Bergeron, Enoch Bergeron, Ferd. Gauthier, Paschal Bergeron, Joseph Perron, Damase Gagné.....</p>	<p>Vendu le 22 janvier 1901. Prix payé, \$50.00.</p>

APPENDICE No 29.—*Suite.*

Liste des pouvoirs hydrauliques concédés durant l'année financière, expirant au 30 juin 1901.

Pouvoirs hydrauliques.	Concessionnaires.	Conditions.
<p><i>Rivière Ottawa.</i></p> <p>Le lit de la rivière Ottawa (chute des Chats), en front du canton Onslow, dans le comté de Pontiac, et comprenant un groupe d'îles, rapides, chutes, indiquées sur un plan fourni au Département.....</p>	<p>Louis Simpson, manufacturier, Ottawa.....</p>	<p>Vendu le 5 décembre 1900. Prix fixé à \$14,000, payables comme suit : \$3,000 à la date de la vente ; \$3,000, le 31 janvier 1901 ; \$4,000, le 30 mars 1901 ; \$4,000, le 30 mai 1901, avec intérêt à six pour cent par an. Montant total payé.</p> <p>Conditions :</p> <p>L'acquéreur s'engage à mettre en valeur le pouvoir hydraulique d'ici à trois ans. Si cette dernière condition n'est pas remplie, ni les paiements effectués en temps voulu, la vente devient nulle et le gouvernement n'est tenu à aucun remboursement ou compensation.</p>
<p><i>Rivière Petite Cascapédia.</i></p> <p>(Comté de Bonaventure)</p> <p>Pouvoir hydraulique situé dans le septième rang du canton de New-Richmond.....</p>	<p>"The New Richmond Lumber Co.".....</p>	<p>Prix payé, \$2,000.</p> <p>Conditions :</p> <p>La Cie devra développer le pouvoir hydraulique dans les trois ans.</p>
<p><i>Rivière Péribonka.</i></p> <p>Pouvoir hydraulique, fourni par la chute "Chute Blanche" sur la petite rivière Péribonka, en front du lot 25, du quatrième rang du canton Dolbeau.....</p>	<p>Compagnie de Pulpe de Péribonka.....</p>	<p>Prix payé, \$100.00. Lettres-patentes émises le 25 mars 1901.</p>

APPENDICE No 29.—*Suite.*

Liste des pouvoirs hydrauliques concédés durant l'année financière, expirant au 30 juin 1901.

Pouvoirs hydrauliques.	Concessionnaires.	Conditions.
<p><i>Cantons de Chicoutimi, de Laterrière et de Jonquières.</i></p> <p>1.—Un lot en eau profonde, situé dans ces deux cantons et aussi en partie dans la ville de Chicoutimi, formé de toute la partie du lit de la rivière Chicoutimi, couvert par les hautes eaux ordinaires, avec pouvoir hydraulique créé par le barrage du Portage des Roches et tous autres pouvoirs hydrauliques.</p> <p>2.—Un lot en eau profonde comprenant toute la partie du lit de la rivière au Sable, couvert par les hautes eaux ordinaires, couvrant une étendue de 470 acres près du lac Kenogami, avec îles, îlots, rochers, pouvoirs hydrauliques, se trouvant dans la rivière au Sable.....</p>	<p>Cie de Pulpe de Chicoutimi...</p>	<p>Patenté le 30 mai 1901. Prix payé, \$1,500.</p>
<p><i>Rivière Ottawa.</i></p> <p>1.—Un lot de grève dans la rivière Ottawa (chute de la hauteur) contenant 31 acres, 2 rods et 26 perches, avec îles, îlots, etc.</p> <p>2.—L'île No 448 du cadastre de Hull avec tous pouvoirs hydrauliques.....</p>	<p>Henry Kelly Egan et autres, Ottawa.....</p>	<p>Prix payé \$27,500. Lettres-patentes émises le 4 juin 1901.</p>
<p><i>Rivière Saint-François.</i></p> <p>Pouvoirs hydrauliques fournis par la rivière Saint-François, depuis le lac Saint-François, jusqu'aux chutes appelées "Bu's Head".....</p>	<p>MM. Girard & Tanguay.....</p>	<p>Vendu le 6 juin 1901. Prix payé, \$2,500.</p>

APPENDICE No 29.—*Suite.*

Liste des pouvoirs hydrauliques concédés durant l'année financière, expirant au 30 juin 1901.

Pouvoirs hydrauliques.	Concessionnaires.	Conditions.
<p><i>Rivière du Lièvre.</i></p> <p>Comté d'Ottawa.</p> <p>1.—Un certain lot en eau profonde comprenant toute cette partie du lit de la rivière du Lièvre dans le canton Buckingham et le canton de Labelle, borné comme suit : Au sud par la ligne de division entre les troisième et quatrième rangs, à l'est par la ligne de division entre les lots 10 et 11 du rang quatre du canton Buckingham et à l'ouest par la limite ouest de la rive ouest de la dite rivière, avec tous les pouvoirs hydrauliques susceptibles d'être développés.</p> <p>2.—Un certain lot en eau profonde comprenant le lit entier de la dite rivière du Lièvre dans le troisième rang du canton Buckingham, au nord de la ligne de division, entre le second et troisième rangs, avec tous les pouvoirs hydrauliques susceptibles d'être développés et le privilège de faire toutes les améliorations et excavations nécessaires pour développer les dits pouvoirs hydrauliques.</p> <p>3.—Un certain lot en eau profonde comprenant le lit entier de la rivière du Lièvre, entre les lots 12a et 12b, dans le premier rang du canton de Buckingham, avec tous les pouvoirs hydrauliques susceptibles d'être développés, et le droit de faire les constructions nécessaires pour le développement des dits pouvoirs hydrauliques.</p> <p>4.—Un certain lot en eau profonde comprenant les parties du lit de la rivière du Lièvre, en front de partie des lots 11b, 12-1, 12-2 et 12-3 dans le second rang du canton de Buckingham, avec les pouvoirs hydrauliques et le privilège de faire les constructions nécessaires.....</p>	<p>James MacLaren Company (Limited), Buckingham....</p>	<p>Prix payé, \$3,500. Vendu le 16 février 1901.</p>

APPENDICE No 29.—*Suite.*

Liste des pouvoirs hydrauliques concédés durant l'année financière, expirant au 30 juin 1901.

Pouvoirs hydrauliques.	Concessionnaires.	Conditions.
<i>Rivière du Lièvre.</i>		
<p>1.—Un certain lot en eau profonde avec pouvoirs hydrauliques comprenant le lit entier de la rivière du Lièvre, dans le 1er rang du canton de Buckingham, borné au Nord par le lot 13-6 et le lot 14-3 du 1er rang du canton de Buckingham, à l'est par la ligne de division entre les lots 12 et 13 du 1er rang du même canton et partie par les lots 13-70, trois et quatorze-2 du même canton, au sud par la rivière Ottawa et à l'ouest par le lot 14 et partie par la ligne entre les lots 14 et 15 du 1er rang de Buckingham, avec tous les pouvoirs hydrauliques fournis par cette rivière et le privilège de faire les constructions nécessaires pour développer les dits pouvoirs hydrauliques.</p>		
<p>2.—Un lot en eau profonde comprenant les parties du lit de la rivière du Lièvre, incluses dans le premier et le second rang du canton de Buckingham et s'étendant du lot 13-6 dans le premier rang au sud à la limite nord du lot 13e dans le second rang avec tous les pouvoirs hydrauliques.</p>		
<p>3.—Un certain lot en eau profonde comprenant toutes ces parties du lit de la rivière du Lièvre dans le second rang du canton de Buckingham, situé en front du lot 12-4 dans le second rang de Buckingham, avec tous les pouvoirs hydrauliques et le droit de faire les travaux nécessaires pour développer les dits pouvoirs hydrauliques.....</p>	<p>David MacLaren & Alexander MacLaren, marchands de bois, Buckingham.....</p>	<p>Prix payé \$1,500. Vendu le 16 février 1901.</p>

APPENDICE No 29.—*Suite.*

Liste des pouvoirs hydrauliques concédés durant l'année financière,
expirant au 30 juin 1901.

Pouvoirs hydrauliques,	Concessionnaires.	Conditions.
<i>Rivière Métabetchouan.</i>	Théodule Vandal	Prix payé, \$50.00. Patenté le 20 juillet 1900.
Pouvoir hydraulique en front du lot No 40, dans le premier rang du canton Dequen.....		

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

EUG. ROUILLARD,

Surintendant B. V. S. E.

Département des Terres, Forêts et Pêcheries.

Québec, 30 juin 1901.

APPENDICE No 30

CHUTE DE LA TUQUE

Québec, 27 mars 1900.

A l'honorable S. N. PARENT,
Commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries,
Québec.

Monsieur,

Conformément aux instructions reçues de votre département, en date du 13 courant, je me suis rendu à La Tuque, sur la rivière St-Maurice, comté de Champlain, pour faire une étude des importants pouvoirs hydrauliques créés par les rapides qui existent à cet endroit.

J'ai fait un levé général de la rivière, depuis la tête des rapides jusqu'à un point situé plus bas, qui peut être regardé comme le pied de ces rapides, et j'ai établi pour cela ma principale base d'opération le long du *portage*, sur la rive ouest, tel que l'indique le plan ci-joint. J'ai fait aussi deux nivellements entre les points susmentionnés : l'un en suivant le bord de l'eau, le long des rapides, sur la rive ouest, afin de déterminer aussi directement que possible la différence de niveau entre la tête et le pied des rapides, et l'autre, sur la même rive, en suivant auss près que j'ai pu le faire le *portage*, afin de pouvoir dresser, de ce dernier, le profil en long.

Je n'ai pas suivi mes instructions relativement au levé et nivellement du *portage* de la rive est, parce qu'il me paraît évident que cette route ne peut être utilisée en rapport avec le développement des pouvoirs hydrauliques en question. Ce *portage* est maintenant pratiquement abandonné à cause des deux côtes très accentuées qui s'y trouvent : l'une située près de la tête des rapides et l'autre dans le voisinage de la ligne de division des lots 23 et 24 du 1er rang de Mailhot. Il m'a semblé que c'eût été perdre mon temps que de faire ce travail, du moins tel que je comprenais l'esprit de mes instructions.

Les rapides sont situés en face des lots 20 (tête) à 26 (pied) du 1er rang du canton Vallières, rive ouest, et en face des lots portant les mêmes numéros, dans le 1er rang du canton Mailhot, rive est.

J'ai trouvé un bon nombre de poteaux de lots dans Vallières, dont la position est indiquée sur le plan ci-joint, mais j'ai appris que, dans le voisinage des rapides, les poteaux de lots, dans Mailhot, avaient été presque tous détruits par le feu, il y a quelques années. D'après les plans et carnets de division de ces deux cantons, les lots de l'un correspondent aux lots portant les mêmes numéros de l'autre.

Des colons de "La Tuque" m'ont dit que l'eau, au moment de mon inspection, était presque à son niveau le plus bas.

La différence de niveau entre la tête et le pied des rapides est de 87.72, soit 88 pieds en chiffres ronds.

A la tête des rapides (en face du milieu du lot No 20 de Vallières), la rivière est très étroite, relativement à la largeur qu'elle a généralement. En ce moment (à l'eau basse), elle n'a probablement pas plus de 40 à 50 pieds de large. Cette largeur n'a pu être déterminée d'une manière bien exacte, à cause de la glace qui s'était formée des deux côtés et qui recouvrait une partie du pertuis principal.

À l'époque des crues, une partie des eaux passent par un second pertuis qui existe à l'ouest du premier, et la péninsule du dit lot No 20 forme alors une île, comme le montre le plan ci-joint.

Il serait difficile de trouver, sur une rivière de l'importance du St-Maurice, un endroit mieux adapté pour la construction d'un barrage que l'est cette rivière à la tête des rapides de La Tuque. À l'eau basse, on pourrait construire un barrage très facilement et, relativement, à peu de frais. Ce barrage pourrait être fait de manière à élever de 12 pieds le niveau de l'eau à la tête des rapides, ce qui porterait la hauteur totale de la chute à 100 pieds.

Le 27 septembre dernier (1899), l'eau, en amont de la tête des rapides, s'est élevée de 22 pieds au-dessus de son niveau actuel (19 mars 1900). C'est, dit-on, la plus forte crue que l'on ait encore constatée. Au bas des rapides, la crue correspondante n'a été que d'environ 10 pieds.

Cet exhaussement extraordinaire du niveau de la rivière, en amont des rapides de La Tuque, a causé, paraît-il, de grands dommages aux fermes de la rivière Croche, et on m'a dit que les colons établis le long de cette rivière, ont demandé au gouvernement fédéral de faire agrandir le débouché de la rivière à la tête des rapides, de manière à empêcher, à l'avenir, des inondations désastreuses comme celles qui ont déjà eu lieu. Et, dans le but d'obvier à ce grave inconvénient, si jamais on construit un barrage sur le St-Maurice, à la tête des rapides de La Tuque, les choses devraient y être aménagées de manière que le niveau de la rivière, en amont de ce barrage, ne puisse jamais s'élever à plus de douze pieds du niveau actuel de l'eau basse.

J'ai éprouvé quelque difficulté à jauger la rivière, en amont des rapides, à cause du " frasil " qui rendait impossible, en certains endroits, l'emploi du moulinet. Heureusement, une partie de la rivière libre de glace, et située juste en amont des rapides, à l'embouchure de la grande rivière Bostonnais, m'a permis de mesurer la vitesse du courant, partie au moyen d'un flotteur (tige de bois munie d'un poids à sa partie inférieure), et partie à l'aide du moulinet. Dans ces conditions, je crois que les résultats obtenus, sont assez satisfaisants et qu'ils s'éloignent peu de la vérité. Voici un résumé des résultats de cette opération :

Largeur moyenne totale de la rivière.....	665 pieds.
Profondeur moyenne.....	5'.11
Surface totale de section.....	3,400 pieds carrés
Vitesse moyenne du courant	2'.34 par seconde
Débit total.....	7,945 p. cubes par seconde.

Le jaugeage a été fait à un point qui se trouve à environ 1000 pieds au delà de la tête des rapides. Il faut remarquer que ce point est situé en amont d'un des canaux (le plus au sud) de l'embouchure de la grande rivière des Bostonnais, mais comme ce canal, à l'eau basse, est presque à sec (le principal débouché étant au nord de l'endroit où le jaugeage a été fait), le débit obtenu en ce point était, de fait, on peut dire, le même qu'à la tête des rapides.

Avec ce débit (7,945 pieds cubes par seconde), qui est celui de la rivière à son étiage, et la tête d'eau susdite, de 88 pieds, la puissance totale minimum des rapides de La Tuque à leur état naturel est égal à 79,196 chevaux-vapeur, soit 79,000 c.-v. en chiffres ronds. En barrant la rivière au-dessus des rapides et en portant la tête d'eau à 100 pieds, la force serait de 90,000 chevaux.

Les rives, le long des rapides, sont rocheuses et présentent par conséquent une surface inégale, mais elles sont en même temps en pente douce vers le lit de la rivière, ce qui rendrait très facile la pose de conduites forcées entre la tête et le pied des rapides, dans le cas où l'on construirait des usines, au dernier endroit, pour utiliser en tout ou en partie les magnifiques pouvoirs hydrauliques créés par ces rapides.

On trouverait un emplacement convenable pour une usine sur l'une ou l'autre rive : du côté est, sur le lot No 24 ou près de la ligne de division des lots 24 et 25 du 1er rang de Mailhot, et, du côté ouest, en front du lot 24 ou du lot 25 du 1er rang de Vallières ; mais je crois que le meilleur endroit pour cela serait sur la rive est, dans Mailhot : la berge est bien moins haute de ce côté que de l'autre.

La distance, en ligne droite, de la tête des rapides à ces emplacements d'usines est d'à peu près 4000 pieds.

La Tuque se trouve à environ 65 milles en amont des Grandes Piles, terminus de l'embranchement des Piles du C. P. R. En été, elle est mise en communication avec ce terminus par un bateau à vapeur qui y fait deux voyages par semaine. Ce bateau prend de un jour et demi à deux jours pour aller des Grandes Piles à la Tuque, ayant à lutter contre un courant très fort pendant la plus grande partie du voyage et devant s'arrêter aux principaux points du parcours : Mattawin, Rivière-aux-Rats, Grande-Anse, etc. Au retour, il descend avec le courant et fait le trajet de La Tuque aux Grandes Piles en cinq heures environ.

Un autre bateau à vapeur, plus grand que le précédent, a été construit l'hiver dernier aux Grandes Piles, et voyagera l'été prochain entre cet endroit et La Tuque, de sorte que, à l'avenir, deux bateaux exploiteront cette ligne et feront au moins quatre voyages par semaine.

La distance à vol d'oiseau de La Tuque au point le plus rapproché (lac aux Rognons) du chemin de fer du Lac St-Jean, n'est que de 25 milles. Il a été question, il y a quelques années, de construire un embranchement du chemin de fer du Lac St-Jean qui irait à La Tuque. Des études de tracé ont été faites pour cet embranchement, et je crois qu'on a reconnu que sa construction, partant de La Tuque et passant par la petite rivière Bostonnais, le grand lac Wayagamack, le lac Learté et les environs du lac Edouard, ne présenterait aucune difficulté sérieuse au point de vue technique. La longueur total de cet embranchement serait d'environ 35 milles.

Le tout humblement soumis.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(CHS-ED. GAUVIN,
Ingénieur civil.

APPENDICE No. 31.

**LA REGION DES RIVIERES MANICOUAGAN ET AUX
OUTARDES**

**SES POSSIBILITES, POUVOIRS D'EAU, FORETS, PULPERIE, AUTRES
INDUSTRIES, FACILITES D'ACCES.**

Cette région embrasse une superficie d'environ 13,500,000 acres dont 8,800,000 égouttés par la Manicouagan et 4,700,000 par la rivière aux Outardes. Ce territoire égale en étendue celui de la Nouvelle-Ecosse. La contrée qui déverse ses eaux à la mer par le Manicouagan excède de 713,760 acres l'étendue du royaume des Pays-Bas et celle de la rivière aux Outardes n'est que de 355,200 acres moins grande que l'état du New-Hampshire, dont le territoire ne comprend que 5,055,200 acres.

LA MANICOUAGAN

Cette rivière a les proportions d'un fleuve : à son embouchure elle mesure plus de trois milles, d'une rive à l'autre, et la partie la plus étroite, dans les premiers douze milles en remontant son cours, a 1650 pieds, ou 550 verges de largeur, mesurée à l'extrémité nord de la division entre les lots 20 et 21 du 6ème rang du canton Manicouagan. A cet endroit, l'écoulement est de 2,422,447 pieds cubes d'eau à la minute, à la plus basse marée. Les premières chutes se trouvent à douze milles de la mer. Elles ont 110 pieds de hauteur, d'après les mesurages faits il y a quatre ans par M. Low, de la Commission Géologique du Canada. Dix milles plus haut, ou à une distance de 22 milles de la mer, se trouvent les Deuxièmes Chutes, qui ont 165 pieds de hauteur. En amont de ces chutes et sur une distance de trente milles en remontant, la largeur de la rivière varie de $\frac{1}{3}$ à $\frac{1}{2}$ mille, et son lit est parsemé de hauts fonds de sable. La rivière continue ainsi une dizaine de milles, jusqu'aux approches du confluent de la Toolnustook, grand tributaire venant du N.-Est. Douze milles plus haut commence le portage Chésniup, qui évite 5 chutes d'une hauteur

collective de 115 pieds. Six ou sept milles en amont de ces chutes la rivière s'élargit à un quart de mille, ou 1320 pieds, puis cinq ou six milles plus haut, à un demi mille. Sur ce parcours, la vallée mesure une couple de milles en largeur, et le lit de la rivière est parsemé d'îles et de bancs de sable. Le courant est uniforme et modéré. Le portage du lac Tateskouskua, conduisant à la rivière des Outardes, commence au 87ème mille. De ce point au portage suivant, distance de 24 milles, le lit de la rivière se rétrécit graduellement et devient plus profond. Au bout de ce parcours ou à 124 milles de la tête de la marée, commence une série de chutes et de cascades de deux milles de longueur et de 175 pieds de hauteur; cinq milles en amont de ces chutes se rencontrent celles de Kikaskuatagan, longues d'un mille, hautes de 20 pieds. La rivière a 300 pieds de largeur et peu de profondeur. A partir de la tête de ces rapides, la vallée s'élargit ainsi que le lit de la rivière qui est divisé par des bancs de sable en plusieurs chenaux où le courant est très rapide de 5 à 6 milles à l'heure. Ceci se continue jusqu'au 148ème mille, au pied du Portage Long, où la rivière se rétrécit et s'approfondit, formant sur une distance de quatre milles une série de petites cascades qui, à l'eau basse, se descendent facilement en canot. Dans les onze milles qui suivent en montant, la rivière est étroite, profonde, et le courant très fort. Le dernier demi mille offre une alternative d'eau morte et de rapides faciles à remonter, excepté un, qui exige un portage de 100 verges. De la tête de ce portage aux Fourches, ou confluent des deux bras supérieurs de la rivière, il n'y a que six milles, les Fourches sont à 165 milles de la tête de la marée.

Le lac Ichimanicouagan, qui n'est qu'une expansion du bras de l'est, commence à cinq milles du confluent. Il est élevé à 685 pieds au-dessus du niveau de la basse marée. Il mesure 63 milles de longueur, avec une largeur variant de $\frac{1}{2}$ mille à 2 milles. Il reçoit les eaux de plusieurs rivières, qui partent "de la hauteur des terres", à 75 milles et 100 milles plus au nord et au nord-est. Le pays environnant est élevé de 500 à 700 pieds audessus du niveau de ce lac.

A partir du confluent, la branche de l'Ouest ou rivière principale, est profonde, mesure 300 pieds de longueur largeur et son étroite vallée est encaissée entre deux murailles formées par des collines atteignant de 800 à 1000 pieds de hauteur, diminuant à 500 pieds à mesure que l'on remonte vers le Nord. Ces collines sont bien boisées. A cinq milles du confluent, la rivière est traversée par un banc de roc formant une petite chute et des rapides que l'on évite par un portage d'une couple de milles. Cinq milles plus haut, ou à une douzaine de milles du confluent, commence

le lac Mouchalagan, expansion du lit de la rivière mesurant 4 milles de longueur et d'un à deux milles de largeur dans sa partie supérieure. Ce lac est élevé de 830 pieds audessus du niveau de la mer. A 1500 pieds de la grève de l'Ouest, dans la partie Nord, les sondages de M. Low ont donné une profondeur de 655 pieds, la plus grande profondeur trouvée dans les lacs du Labrador. Le bois a été en partie brûlé par les sauvages autour de ce lac. "Ce qu'il en reste, dit M. Low, se compose principalement d'épinette noire, excédant rarement douze pouces de diamètre, du bouleau, du sapin, du tremble, du cyprès et de l'épinette rouge."

La rivière entre dans les lacs par son extrémité Nord. Jusqu'à cinq milles elle coule à travers la partie Ouest d'une grande vallée plate et dans un chenal large d'un quart de mille. A quatre milles, elle reçoit les eaux de la Kawikwanipinis, fort tributaire, large de 100 verges et d'une profondeur moyenne de 6 pieds. Ce tributaire a plus de 50 milles de longueur. Dans les 14 milles audessus de la Kawikwanipinis, la vallée mesure de $\frac{1}{2}$ mille à un mille de largeur, et le lit de la rivière de 300 à 1200 pieds. Dans les cinq premiers milles le terrain est bien boisé en épinette blanche et en bouleau de grosseur moyenne. Vers le milieu de la distance, la rivière franchit une gorge de 150 pieds de largeur, où elle forme des cascades et des rapides très forts, que l'on détourne par un portage d'une couple de mille. Audessus de ce portage, la vallée s'élargit et la rivière est large de 1200 pieds. Le bois, sur ces 5 milles, est de bonne grosseur. La forêt se compose d'épinette noire, pour la plus grande partie, d'épinette blanche, de sapin, de bouleau, de tremble, d'épinette rouge et de cyprès. Sept milles plus haut ou environ 240 milles de la tête de la marée se trouve le confluent de la Pepechekan, qui se jette dans la rivière principale par une chute perpendiculaire de 50 pieds de hauteur. Les vingt milles suivants ne sont qu'une série de rapides et de remous, qui se terminent en haut par une cluse (canon) d'un mille de longueur, dans laquelle le lit de la rivière s'élargit, s'abaisse de 140 pieds. Au-dessus de la cluse, la vallée se développe et atteint plusieurs milles de largeur: sur un parcours de 14 milles la rivière s'élargit au point d'avoir l'apparence d'un lac, avec un courant à peine perceptible. Cette espèce de lac est désigné par les sauvages sous le nom de Natokapan.

A huit milles de Natokapan, débouche l'Attikopi, qui vient du Nord-Ouest. Une vingtaine de milles plus haut, du côté du Nord-Est, débouche la rivière Mossy-Pine, et après avoir franchi une série de rapides, en amont du confluent, on entre dans le lac Itomami, ou du Sommet, élevé de 1940 pieds au-dessus du niveau de la mer. C'est la source de la

branche principale de la Manicouagan, dont la tête se trouve ainsi par 53 de latitude et 69° 20 de longitude.

Mesurée sur les sinuosités de son cours, la longueur de cette rivière est d'environ 350 milles. Sur les 2/3 de ce parcours, sa largeur moyenne excède trois cents verges avec une profondeur de cinq à six pieds et un courant d'une vitesse d'au moins trois milles à l'heure. Elle est abondamment alimentée par un grand nombre de tributaires et de lacs considérables, qui lui apportent les eaux d'une immense région, où la condensation est abondante.

POUVOIRS D'EAU.

Les principaux pouvoirs d'eau de la Manicouagan sont distribués comme suit : en calculant de l'extrémité de l'embouchure de la rivière ou du bord de la mer proprement dit :

1. A	12 milles,	chutes et cascades,	110	pieds de hauteur.
2. A	22	“ “ “	165	“ “
3. A	65	“ “ “	115	“ “
4. A	125	“ “ “	175	“ “
5. A	145	“ “ “	20	“ “

LES PREMIERES CHUTES.

La série de chutes et de cascades désignées sous ce nom a environ mille verges de longueur et se compose de trois chutes, l'une à la tête, l'autre vers le milieu, et la dernière à l'extrémité de cette distance reliées entre elles par des cascades et de forts rapides. La chute d'en haut a une vingtaine de pieds de hauteur, au plus ; celle du milieu 30 pieds et celle d'en bas, environ 25. La déclivité totale telle que mesurée par M. Low, ces années dernières, est de 110 pieds. Dans ce parcours la rivière forme une cluse large de 200 à 300 pieds, dont les parois sont en roc solide. A mer haute, surtout dans les marées d'équinoxe, l'eau refoulée par la mer, monte d'une quinzaine de pieds, ce qui fait presque disparaître les dernières chutes, et réduit à 90 pieds la hauteur pratique ou utilisable de cette magnifique série de cascades. D'un autre côté, les crues de la rivière font monter ses eaux d'une quarantaine de pieds dans la partie inférieure, où les lignes d'étiage attestent clairement cette hauteur. En bas de la dernière chute, du côté de l'est, il y a sur le sommet du rocher formant la basse eau, des billots et des troncs d'arbres qui ont été refoulés là par les eaux débordant les côtés de la partie inférieure de la gorge à travers laquelle elles s'écoulent.

Les sondages que j'ai exécutés à basse marée, environ quatre mille en bas de la dernière chute, entre deux pointes où la largeur de la rivière est de 1650 pieds, ont donné les profondeurs suivantes :

A	100	pieds de la	berge	1.00	pieds d'eau
"	200	"	"	1.25	"
"	300	"	"	4.00	"
"	400	"	"	5.00	"
"	450	"	"	6.00	"
"	500	"	"	9.00	"
"	650	"	"	9.00	"
"	700	"	"	12.00	"
"	800	"	"	15.00	"
"	900	"	"	18.00	"
"	1000	"	"	21.00	"
"	1100	"	"	30.00	"
"	1200	"	"	42.00	"
"	1250	"	"	5.00	"
"	1300	"	"	60.00	"
"	1350	"	"	62.00	"
"	1500	"	"	31.00	"
"	1550	"	"	29.00	"
"	1600	"	"	25.00	"
"	1650	"	"	2.00	"

Ces chiffres accusent une profondeur moyenne de 21.56 pieds qui, multipliée par la largeur, 1650 pieds, forme une section de 35,574 pieds carrés. A cet endroit, les quinze flottes au moyen desquelles j'ai appris la vitesse du courant ont donné à celui-ci une vitesse moyenne de 68,096 pieds à la minute. La section, multipliée par cette vitesse— 35,574 x 68,096 donne un écoulement de 2,422,447 pieds cubes à la minute. Sous une chute de 90 pieds, cet écoulement peut développer une énergie de 414,323 chevaux-vapeur, et de 331,456, déduction faite du coefficient de 20% pour la déperdition provenant de la friction.

L'utilisation de cet immense pouvoir d'eau serait comparativement facile. Du côté de l'est, le terrain forme une déclivité régulière en s'éloignant du bord de la rivière et à une faible distance il serait possible d'obtenir un niveau uniforme, de la tête au pied des chûtes. Sur ce niveau on pourrait facilement établir un canal ouvert en bois, pour amener l'eau et le bois jusqu'aux usines, qui pourraient être érigées au-dessus d'une coupe naturelle dans le roc solide, sur lequel les bâtisses

seraient absolument à l'abri de tout danger. L'emplacement de la prise d'eau a été préparée par la même nature. Ainsi que l'indique le croquis ci-annexé, environ 300 verges en amont de la première chute, ou chute d'en haut, il y a sur la rive gauche de la rivière un enfoncement ou anse qui, avec un léger barrage latéral, permettrait d'installer avec la plus grande facilité la tête du canal d'alimentation. Vis-à-vis la pointe inférieure de cette anse, un flot recouvert de bois et un peu plus bas un grand banc de sable faciliteraient la consolidation du pied des estacades destinées à retenir le bois et à le faire entrer dans le canal. Le courant, qui passe en dehors de l'îlot et du banc de sable, agirait puissamment sur des estacades à ailes (wing-boom), leur donnerait une force et une sûreté peu ordinaire.

MOYENS D'ACCÈS.

A marée haute les gros bateaux et mêmes les petites goëlettes peuvent se rendre jusqu'au pied des chutes. Mais ce moyen de transport entre les usines et les navires qui viendraient chercher leurs produits, ne pourrait servir qu'en été et nécessiterait l'emmagasinage des produits en hiver, ce qui est impraticable pour un établissement de l'importance de celui qui pourrait être monté à cet endroit.

Le havre de la baie des Anglais, qui se trouve immédiatement à l'est de l'embouchure de la rivière, est l'un des plus beaux ports du St-Laurent : protégé du côté de l'est par la pointe de St-Pancras, au nord, au nord-ouest et à l'ouest par des collines de 500 à 600 pieds de hauteur, au sud-est par les battures de l'embouchure de la rivière, il est pratiquement à l'abri de tous les vents : les capitaines qui y mouillaient cette année pour charger le bois du moulin de M. Scougall, déclarent à l'unanimité que c'est à peu près le plus beau port et le plus sûr que l'on puisse imaginer. La profondeur de l'eau varie de six à trente brasses, ce qui permet l'accès aux navires de gros tonnage. L'ancrage est facile dans la partie nord-ouest, où la grève se prêterait facilement à la construction de grands quais. Ce havre est toujours libre en hiver ; c'est à peine s'il s'y forme de légères glaces, qui sortent au premier baissant. Les courriers de la côte, qui transportent la malle avec des attelages de chiens, considèrent cet endroit comme l'un des plus dangereux, vu que la glace quand il y en a, est toujours si mince et si mouvante, qu'elle ne peut pas sûrement porter ces légers attelages. A partir de la baie des Anglais, qui est à environ à 250 milles en aval de Québec, la navigation sur le St-Laurent n'offre aucun inconvénient sérieux et l'on peut affirmer sans crainte que pour ce qui regarde les transports vers l'est, en Europe surtout, cette baie est un port d'hiver comme d'été. La partie bien abritée de ce havre

mesure huit à dix milles en superficie, ce qui peut donner une idée du nombre de gros navires qu'elle pourrait accommoder. Une couple de milles plus bas se trouve la baie de St-Pancras, qui est regardée par tous les navigateurs de la côte comme un havre de refuge, en toutes saisons.

Il serait facile de mettre ce port en communication régulière avec la côte du sud, même en hiver. Il y a moins de 60 milles de la baie des Anglais au quai de Rimouski. Il est incontestable qu'un steamer approprié à ce service pourrait faire régulièrement le trajet entre ces deux localités à cœur d'hiver et encore bien plus facilement en été. Sur ce point, le capitaine Elzéar Heppel, du Bic, qui a demeuré plusieurs années à Manicouagan, ainsi que tous les autres navigateurs de l'endroit, sont unanimes et seraient prêts à entreprendre ce service, pour l'hiver comme pour l'été.

Ces considérations montrent assez clairement que les communications avec l'extérieur n'offrent aucun inconvénient.

Quant au transport par eau entre les usines et la baie des Anglais, distance d'une quinzaine de milles, outre qu'il est impossible en hiver, il serait lent en été, vu qu'il faudrait toujours attendre l'appoint de la haute marée, et comparativement dispendieux. Mais il serait facile d'obvier à cet inconvénient en construisant un chemin de fer électrique ou un chemin à vapeur à voie étroite des usines à la baie des Anglais.

Le terrain se prêterait admirablement à la construction de ce petit chemin de fer, qui aurait au plus une douzaine de milles de longueur. La ligne suivrait le versant Ouest d'une rangée de collines aboutissant à l'extrémité Nord-Est de la baie et passant dans toute sa longueur sur un terrain uni. Il n'y aurait que deux petits ponts à construire pour traverser les rivières Amédé et à la Chasse. Vers le milieu du parcours, un raccordement d'une couple de milles atteindrait les scieries de M. Scougall, qui pourrait ainsi transporter son bois par chemin de fer, du moulin aux quais où accosteraient les navires.

Nous verrons plus loin qu'en le prolongeant de quelques milles à l'ouest, ce petit chemin de fer atteindrait aussi les chutes de la rivière aux Outardes, qui peuvent fournir un pouvoir d'eau très considérable.

LES AUTRES POUVOIRS D'EAU DE LA MANICOUAGAN.

Les DEUXIÈMES CHUTES, dix milles en amont de celles décrites plus haut, ont 165 pieds de hauteur. A cet endroit, le volume et la vitesse de l'eau sont aussi considérables que celles d'en bas, puisque sur ce parcours

la rivière ne reçoit le contingent d'aucun tributaire important. Mais même en faisant à l'écoulement une déduction de 5%, ces DEUXIÈMES CHUTES pourraient développer une énergie d'environ 575,000 chevaux-vapeur. L'utilisation du 5ème seulement de ce pouvoir possible donnerait encore une force motrice cinq fois plus considérable que celle employée aux grandes usines de la Grand'Mère, où il se fabrique plus de 160 tonnes de pulpe et de papier par jour.

Les TROISIÈMES CHUTES, une trentaine de milles en amont et à seulement 65 milles de la mer, ont 115 pieds de hauteur et pourraient facilement développer une énergie de au moins 265,000 chevaux-vapeur.

Les QUATRIÈMES CHUTES, une soixante de milles en amont et à environ 125 milles de la mer, ont une hauteur de 175 pieds, et pourraient aisément fournir une force motrice d'au moins 220,000 chevaux-vapeur, en ne leur supposant qu'une hauteur utilisable de 100 pieds.

Il y a en sus de ces grandes chutes, une foule de cascades qui pourraient chacune donner des pouvoirs de plusieurs milles chevaux-vapeur et l'on peut dire sans exagération que la force motrice que la rivière Manicouagan est susceptible de produire est pratiquement illimitée.

TERRITOIRE ET FORETS.

Le territoire égoutté par la Manicouagan et ses tributaires forme un triangle assez régulier, dont la hauteur mesure environ 275 milles, et la base, vers 53° de latitude, une centaine de milles, ce qui donne une aire de 13,750 milles, ou 8,800,000 acres en superficie.

Dans la partie avoisinant la hauteur des terres, le bois est pour la plupart de trop chétive croissance pour être utilisé avantageusement, et dans le reste du territoire, où la forêt est susceptible d'exploitation, les feux allumés par les sauvages ont détruit une partie de la végétation forestière. En faisant par suite de ces circonstances, une déduction de moitié, il reste encore dans ce territoire 4,400,000 acres de forêts qui peuvent, en moyenne, donner au moins deux cordes à l'acre de bois à pulpe, soit un total de 8,800,000 cordes, ou assez pour faire de la première coupe, plus de 5,000,000 de cordes de tonnes de pulpe, c'est-à-dire 100,000 tonnes par année durant 50 ans. Dans cette région, la forêt n'a pas à redouter les envahissements de la colonisation et en suivant pour faire la coupe un système régulier, il serait possible de rendre permanent l'approvisionnement du bois pour des pulperies fabriquant mille tonnes par jour ouvrable, ou plus de six fois la production des immenses usines de la Laurentide Pulp Company, à Grand'Mère.

 REMARQUES SUR LE BOIS.

En parlant du territoire compris entre les premières et les deuxièmes chutes, M. Low dit : " Les bords de la rivière et les collines sont bien boisées en gros arbres appartenant aux espèces suivantes, énumérées dans l'ordre de leur abondance : bouleau, épinette blanche, tremble, épinette noire, peuplier, baumier, sapin, merisier, cyprès, pin blanc et frêne noir. Beaucoup des arbres d'épinette sont assez gros pour faire du bon bois de commerce."

M. Scougall a fait chantier l'hiver dernier dans une partie de ce terrain ; les billots qu'il a pris là sont remarquables et par leur fort toisage et par la qualité de leur bois. J'ai rarement vu un aussi beau lot d'épinette que ceux qu'il y avait dans les estacades, quand j'ai fait des sondages dans la rivière. J'ai aussi vu sur la grève, à plusieurs endroits, des billots de pin blanc mesurant 20, 23 et même 25 pouces de diamètre, absolument exempts de nœuds et de veines pourries, de la plus belle qualité sous tous les rapports.

Des DEUXIÈMES CHUTES au confluent de la Toolnustook, ou Premières Fourches, la distance est d'une trentaine de milles. Sur ce parcours la vallée de la rivière atteint jusqu'à une couple de milles de largeur, formée de terrains quaternaires, couverts d'une belle forêt. Elle se continue ainsi une quinzaine de milles en amont des Fourches jusqu'au portage Chesniup, où se trouvent les TROISIÈMES CHUTES. En parlant de la végétation forestière qu'il a vue dans cette vallée, M. Low dit : "Au-dessus du coude, la vallée prend de l'expansion, atteint plus de deux milles de largeur et se continue ainsi jusqu'au confluent de la Toolnustook. De grandes terrasses s'étendent de chaque côté entre les barges de la rivière et de la colline. Ces platières sont couvertes d'une belle végétation forestière, composées d'arbres semblables à ceux mentionnés plus haut."

En parlant de la partie de la rivière en amont des Troisièmes Chutes qui sont à 65 milles de la mer, M. Low dit :

Sur un parcours de treize milles, la rivière est étroite, sinueuse, le courant est fort, brisé par de fréquents rapides et une couple de remous dangereux, et elle coule au milieu d'une vallée d'un quart à un demi mille de largeur, environné par des collines isolées et rondes, de 400 à 500 pieds de hauteur. En approchant le milieu de cette distance, la vallée s'élargit, le chenal s'étend aussi jusqu'à un quart de mille de largeur et le courant diminue. Ici (au bout des treize milles) la vallée prend une direction droite et sur le parcours des vingt milles qui suivent, court un

peu à l'est de Nord, atteignant jusqu'à deux milles de largeur avec un encaissement rocheux et régulier de chaque côté. Sur ce parcours, la rivière mesure en moyenne un demi-mille de largeur ; son lit très peu profond, est parsemé d'un grand nombre d'îles basses et de battures de sables. Le courant est régulier et modéré. Les berges sont basses, s'élevant en larges terrasses jusqu'à l'encaissement rocheux. Le bois, dans la vallée et sur le flanc des collines est tout de belle grosseur et l'épinette blanche, pour une très grande partie, est de bonne qualité et en assez grande quantité pour faire l'objet d'une exploitation profitable. L'épinette noire domine, suivie dans l'ordre descendant par le bouleau, le tremble, l'épinette blanche, le sapin, l'épinette rouge et le cyprès. Dans cette vallée, la limite nord, du pin blanc, du merisier et du frêne semble être le long des sinuosités qui se rencontrent dans le cours de la rivière en approchant du portage Chesniup.

Ces forêts se trouvent à une centaine de milles de l'embouchure de la rivière. Environ 70 milles plus haut, aux environs du confluent des deux branches principales, ou FOURCHES D'EN HAUT, et du lac Ichimanicouagan, on trouve encore du beau bois. " D'ici à la sortie du lac Ichimanicouagan, dit M. Low, la vallée continue dans la même direction et se développe graduellement jusqu'à un mille de largeur. Le lit de la rivière s'élargit pareillement et au-delà d'un court rapide, environ deux milles en amont du portage, le courant diminue et l'on entre imperceptiblement dans le lac. Les murailles rocheuses sont flanquées de chaque côté d'une quantité de terre alluviale, coupées en terrasses de différentes hauteurs, jusqu'à 150 pieds au-dessus de l'eau.

Ces terrasses sont bien boisées en épinette, tremble et bouleau. De nombreux gros arbres d'épinette blanche croissent sur les plus hautes terrasses et beaucoup de ces arbres mesurent plus de trente pouces de diamètre à trois pieds du sol.

Les forêts où se trouvent ces arbres se trouvent environ à 170 milles de l'embouchure de la rivière.

Vers l'ouest, le long de la branche principale, ou Mouchalagan, la forêt est aussi belle. Une partie du bois environnant le lac de ce nom a été brûlé par les sauvages durant les derniers quinze ou vingt ans, mais ce qu'il reste de bois vert a de la valeur. " Le bois qui reste ici, écrit M. Low, se compose principalement d'épinette noire, excédant rarement douze pouces de diamètre, avec du bouleau, du sapin, du tremble, du cyprès, un peu d'épinette rouge.

Les arbres sont très denses mais de petites dimensions."

Ces forêts qui pourraient fournir à l'industrie une abondance de bois de pulpe, entourent le lac Mouchalagan, dont la tête est à environ 225 milles de la mer.

Le premier portage en amont du confluent de la Kawikwanipinis est à environ 250 milles de la mer. Dans les cinq milles au-dessus de ce confluent, la largeur moyenne de la rivière est de 600 pieds ; et plus haut le chenal est parsemé de longues îles formées par des dépôts d'alluvion bien boisées, écrit M. Low, en épinette blanche et en bouleau de moyenne grosseur. " Plus haut," ajoute-t-il, " les plus basses terrasses sont fortement boisées des mêmes arbres qui se trouvent sur les îles avec en plus l'épinette noire, qui domine dans les plus hautes terrasses et sur les flancs rocheux de la vallée. "

Nous sommes rendus environ 52^o de latitude et en parlant de la contrée qui s'étend de là vers le nord, M. Low, dit que " les arbres dans les vallées continuent à être de belles proportions et se composent principalement d'épinette noire, avec de l'épinette blanche et du sapin, du bouleau, du tremble, de l'épinette rouge et du cyprès. "

La même végétation forestière se continue vers le nord jusqu'à Natokapau, à plus de 300 milles de la mer. Plus haut, il se trouve encore joliment d'épinette noire qui pourrait être utilisée dans les pulperies. Ces données fournies par M. Low sont corroborées par les gens de la localité qui ont parcouru la région de la Manicouagan. Tout s'accordent à dire que l'épinette noire, de cinq pouces de diamètre en montant, se trouve là en quantités inépuisables, qu'en beaucoup d'endroit ce bois est tellement dense et les arbres si longs, qu'ils donneraient facilement de dix à quinze cordes à l'acre. Tous sont aussi d'avis qu'en tenant compte des brulis, des rochers nus et des savanes, cette contrée fournirait une moyenne de cinq cordes à l'acre, y compris l'épinette blanche.

Pour rester bien en dedans des limites de la prudence, j'ai adopté une moyenne de deux cordes.....

Dans son rapport sur les explorations qu'il a faites durant cinq ans dans la péninsule du Labrador, M. Low constate que " dans la vallée de la rivière Manicouagan, les arbres de cette espèce, l'épinette blanche atteignent de grandes dimensions et sont très abondants jusqu'au lac Mouchalagan, au-delà duquel ils deviennent de plus en plus rares et plus petits et disparaissent aux environs de la rivière Attikopi," à plus de 250 milles de la mer. Il constate aussi que l'épinette noire est l'arbre le plus abondant du Labrador et forme probablement plus de 90% de la

végétation forestière. Au sud de la hauteur des terres, les forêts d'épinette noire sont partout très denses, d'autant plus que les arbres atteignent rarement de grandes dimensions. Cet arbre croît abondamment dans les terres sableuses qui recouvrent les grandes aires archéennes et il croît aussi bien dans les terrains secs des collines que dans les lisières humides et marécageuses qui séparent les rangées de montagnes."

En effet, dans la vallée de la Manicouagan, comme dans tout le reste du versant sud du Labrador, l'épinette noire se trouve sur les collines et les lisières de roc presque nu, comme dans les terrains bas et les savanes, et partout les arbres ont les dimensions voulues pour en faire profitablement du bois à pulpe.

FACILITÉS POUR L'EXPLORATION FORESTIÈRE.

Dans les opérations forestières, l'alimentation des chantiers, ou plutôt le transport de la nourriture pour les hommes et les chevaux, constitue une dépense relativement considérable, quand il faut opérer ce transport par la navigation à bras d'homme, ou en voitures sur de grandes distances. La Manicouagan offre de ce chef un avantage appréciable. Sur des parcours de 25 à 40 milles, elle pourrait accommoder des bateaux à vapeur d'un assez fort tirage d'eau et avec les alligators ou chalands à vapeur en usage dans l'ouest, il serait possible de la remonter jusqu'à la tête des lacs Mouchalagan et Ichimanicouagan, à peu près de 250 milles de la mer, sans faire plus de 4 ou 5 portages. Dans ces conditions, le transport des provisions des hommes et des chevaux employés dans les chantiers serait facile et comparativement très peu dispendieux.

LA RIVIÈRE AUX OUTARDES.

Moins longue et moins grosse que la Manicouagan, elle n'en est pas moins une des plus considérables rivières se jettant dans le fleuve St-Laurent. Elle coule presque parallèlement à la Manicouagan, excepté dans les 10 ou 15 derniers milles, où elle tourne au sud-ouest, pendant que l'autre dévie au sud-est. Elle a ses sources dans le voisinage "DE LA HAUTEUR DES TERRES" et mesurée en suivant les sinuosités, la longueur de son cours approche les trois cent milles. M. l'arpenteur Bignell, qui en a fait le relevé depuis le confluent de son principal tributaire la rivière au Loup-Marin jusqu'à ses sources, dit que "la largeur varie de 7 à 15 chaînes, ayant une profondeur moyenne de 8 pieds. Son lit est formé de gros sable, et les nombreux bancs de sable qui produisent un courant rapide, changent constamment de position. Il se rencontre quelques rapides et chutes qui occasionnent des portages." M. Bignell a commencé

ses opérations à environ 35 milles de l'embouchure de la rivière au Loup-Marin, tributaire qui apporte à son suzerain un contingent considérable. Au-dessus des chutes, qui se trouvent à une douzaine de milles de la mer, j'ai trouvé à peu près la même profondeur, mais une plus grande largeur, 800 pieds environ en moyenne. Dans cet intervalle, la vitesse du courant excède 100 pieds à la minute. Au dire de M. Bignell, " le lit de cette rivière est de beaucoup plus élevé que celui de la Manicouagan, quoique distante de cette dernière de quelques milles seulement. Les montagnes sont aussi moins élevées, moins rocheuses et moins escarpées. Les bords sont sablonneux et généralement bas. Un sol propre aux établissements se rencontre sur tout le parcours de la rivière, sur une distance de 200 milles, par circuits variant en étendue de 50 à 5000 acres et, en moyenne, plus de 70,000 acres pourraient être utilisés."

POUVOIRS D'EAU.

Les principales chutes se trouvent environ à $7\frac{1}{2}$ milles de la mer ou de la pointe aux Outardes. D'après le plan qui m'a été remis, elles ont une hauteur de 221 pieds au-dessus du niveau de la basse mer. La marée se fait sentir jusqu'aux pieds des chutes où elle monte d'une quinzaine de pieds, dans les hautes mers d'équinoxe. Durant les grandes crues, la rivière monte aussi de 20 à 25 pieds dans la gorge ou cluse où se trouvent les chûtes. Alors les dernières cascades, haute d'une vingtaine de pieds, disparaissent à peu près complètement à la haute marée. Ces circonstances réduisent à 200 pieds au plus la hauteur pratique et utilisable des chutes. En ne prenant que cette hauteur, les chutes peuvent développer une énergie de 180,992 chevaux-vapeur et même plus.

La partie de la rivière dans laquelle se trouvent les chutes, mesure 1,980 verges de longueur du côté de l'est et 1,760 du côté de l'ouest. La largeur est de 660 verges à la tête des chûtes, au-dessus de la première île, de 440 dans la partie la plus étroite, et de 1,329 au pied des dernières cascades. Dans ce parcours, ainsi qu'on peut le voir, dans le croquis ci-joint, le lit de la rivière est rempli d'ilots de roc solide, qui faciliteraient beaucoup la construction de barrages et l'établissement de prises d'eau.

Au moyen de ces barrages, l'on pourrait prendre l'eau plus près du pied des chutes et diminuer ainsi de beaucoup la longueur des tuyaux destinés à l'alimentation des turbines. Cela permettrait de diviser le pouvoir et de n'utiliser que la hauteur de chute requise pour produire la force motrice désirée. Ainsi, en élevant des barrages entre N. et 5, 5 et 7, 7 et 6, 6 et P., en faisant la prise d'eau en K, la longueur du canal (O) requise pour avoir en G une hauteur de chute de 50 pieds, n'excédant

pas 250 verges. Il serait facile d'obtenir ainsi un pouvoir d'une vingtaine de milles chevaux-vapeur. La berge, en G, est un rocher solide et coupé à pic, qui se prêterait bien à l'installation des turbines pour une usine à pulpe.

MOYENS D'ACCÈS

Comme celles de la Manicouagan, les chutes de la rivière aux Outardes sont pratiquement inaccessibles. Par la navigation, le produit des usines qui seraient établies en cet endroit ne pourrait être transporté à la mer, pour être chargé à bord des gros navires, que par des goélettes ou autres embarcations d'un faible tirant d'eau. La distance à parcourir pour atteindre l'eau profonde serait d'une quinzaine de milles. Si l'on ajoute à cela que l'estuaire n'offre aucun abri contre les vents d'est et de sud, les plus dangereux dans ces parages, il faut bien arriver à la conclusion que la navigation n'offre pratiquement aucun accès à ces chutes.

Mais il serait facile de les mettre en communication avec celle de Manicouagan, au moyen d'un tramway ou chemin à lisses, dont la longueur serait d'environ 5 milles, pour atteindre la chute d'en haut, la Manicouagan, où un pont de 250 pieds de longueur, jeté sur le roc solide qui forme les deux berges de la rivière, raccorderait ce chemin à lisses à celui conduisant des chutes à celui de Manicouagan à la baie des Anglais, port de mer accessible en hiver comme en été. La construction de ce bout de chemin de fer serait des plus faciles: la ligne traverserait un terrain uni, partie en savanes, à peine accidenté sur une distance de quelques cents verges, en approchant de la Manicouagan.

TERRITOIRES ET FORETS.

Nous avons vu plus haut que le territoire dont les eaux coulent à la mer par la rivière des Outardes a une étendue de 4,700,000 acres. Le bois à pulpe est pour le moins aussi abondant dans ce territoire que dans celui de la Manicouagan et donnerait certainement une moyenne de 2 cordes à l'acre, ou un total de 9,400,000 cordes. Le terrain est plus plan, moins percé par le roc que dans la région de la Manicouagan et l'ouvrage dans la forêt serait probablement plus facile. Quant au transport des provisions, il pourrait se faire aisément au moyen d'alligators, ou chalands à vapeur. M. J. B. Ross et d'autres gens de l'endroit, que j'ai consulté, m'ont affirmé que le bois à pulpe pourrait se faire pour au plus \$1.75 la corde, rendu au moulin, dans les estacades. Il pourrait même s'en faire une couple de cent milles cordes dans les plaines qui avoisinent la rivière des deux côtés, depuis les chutes jusqu'à la mer. Seulement

avec la première coupe, il y a suffisamment du bois dans la rivière aux Outardes pour faire 75,000 tonnes de pulpe par année durant quarante ans.

AUTRES RESSOURCES DE CETTE REGION.

Même en supposant qu'elle vienne à prendre des proportions colossales, l'industrie de la pulpe ne pourra jamais utiliser qu'une faible partie de la force motrice que peuvent produire les chutes de la Manicouagan et de la rivière aux Outardes ; mais une autre partie pourrait être utilisée par d'autres industries, dont la matière première se trouve à la portée.

A Shawanigan, une compagnie de capitalistes des Etats-Unis est en voie de monter une usine pour extraire l'aluminium de la terre glaise au moyen de l'électricité dans les conditions les plus avantageuses, qui est le procédé le moins dispendieux. Les pouvoirs d'eau de la Manicouagan et de la rivière aux Outardes permettraient de produire l'électricité dans les conditions les plus avantageuses, et ils sont entourés par des gisements de terre glaise de la plus pure et de la plus belle qualité, ainsi que font voir les échantillons transmis au Département.

Sur la rive droite, la berge de la rivière aux Outardes, depuis la mer jusqu'au chutes, est formée par des couches de glaise stratifiées d'une épaisseur d'une cinquantaine de pieds, superposées de cinq à dix pieds de terre noire ou de terre jaune sablonneuse. Les strates ont quatre ou cinq pouces d'épaisseur et elles sont si régulières, qu'à une certaine distance on les prendrait pour les rangs d'un mur de brique. Ces couches de glaise se rencontrent pareillement le long du rivage de la mer et forment la côte sur la plus grande partie de la distance de 22 milles, comprise entre la pointe aux Outardes et la pointe ouest de Manicouagan, en approchant des chutes sur une distance de deux ou trois milles. Le coût de l'extraction de la glaise sur la rive ouest de la Manicouagan, en approchant des chutes sur une distance de deux à trois milles ainsi que celui de son transport aux usines serait minime : en été, il suffirait d'approcher les chalands de la berge et de jeter la glaise dessus.

Cette glaise pourrait ainsi être avantageusement utilisée pour faire de la brique. Sur la grève de la mer et principalement dans les battures des rivières, dans le voisinage de la glaise, on trouve en abondance le plus beau sable que l'on puisse imaginer—fin, lavé, absolument net et pur, de véritable granit broyé et passé au tamis. Le bouleau, commun dans ces parages, les têtes d'épinière trop noueuses pour être employés dans les pulperies, l'épinière rabougrie des savanes avoisinantes, fourniraient

à un coût minime le combustible requis pour faire de la brique. Et, tout naturellement, le pouvoir électrique donnerait la force motrice pour actionner les machines employées pour préparer la glaise. La brique serait expédiée par le petit chemin de fer à la baie des Anglais et là, chargée à bord des navires qui la transporterait aux grands marchés.

Dans les calcaires de la partie supérieure de la Manicouagan, M. Low a trouvé du graphite et d'immenses dépôts de minerais de fer. A la seconde chute, en amont du lac Manicouagan, dit-il, et au-delà jusqu'à la tête de la cluse, les calcaires sont abondamment développés en bandes variant de 10 à 200 pieds d'épaisseur. Ces bandes de calcaires sont toujours accompagnées de mica schiste pourri, rouilleux, effrité par l'air, ordinairement très périlifère, contenant souvent beaucoup de graphite ; d'autres de ces bandes de calcaires contiennent un pourcentage considérable de magnétite et d'hématite en petits grains avec du quartz. En parlant du portage conduisant par une série de lacs de la Mouchalagan au lac Matonipi, M. Low dit : " Sur les rivages et dans les petites îles avoisinant la sortie du lac, il y a un développement remarquable de minerai de fer stratifié. Les sections exposées accusent une épaisseur de plus de 200 pieds de minerais, qui varie d'un mélange pur de magnétite et d'hématite, à un gneiss ferrigineux, fortement quartzeux." Plus loin, M. Low dit : " Sur la route du portage que l'on fait pour éviter la partie supérieure de la rivière Mouchalagan, l'on voit d'épaisses couches de magnétite sur les bords du petit lac de Matonipi, et sur le portage allant du grand lac, vers le nord, les sauvages rapportent qu'il y a une montagne de minerai semblable, plusieurs milles à l'ouest de l'endroit ci-haut mentionné et dans la même direction, Le minerai est associé au mica gneiss et au calcaire des couches laurentiennes. En composition, il varie d'une magnétite pure à un gneiss ferrigineux. La quantité de minerais qui se voit est très grande, vu que la bande a plus de cent pieds de largeur."

Ces mines sont un peu éloignées. Celles de Mesaba, au nord de Duluth, l'étaient autant lorsqu'elles furent découvertes, il y a quelques années. Dès que leur richesse fut constatée, on les relia à Duluth par un chemin de fer, et aujourd'hui c'est là que les usines Carnegie prennent le minerai qui est transporté à 1500 milles pour être fondu et transformé en acier, dont une partie est exportée en Europe, principalement en Angleterre. Les usines de Sydney prennent à Terre-neuve à 500 ou 600 milles de distance une bonne partie du minerai de fer qu'elles emploient. Dans tous les cas, ces mines de fer sont une ressource en perspective. Les pouvoirs d'eau qui se trouvent tout le long de la route fourniraient facilement la force de

traction à un chemin de fer électrique qui se construirait pour amener le minerai au bord de la mer. Dans l'anse à la Peinture, près de la pointe de Manicouagan, il y a des dépôts d'ocre de fer qui couvrent une étendue de 500 ou 600 acres de terrain. Cet ocre qui est en immense quantité, de bonne qualité et de couleurs variées, ferait une très bonne peinture s'il était utilisé. Il y a des dépôts semblable d'ocre à plusieurs autres endroits de cette région.

RESOURCES AGRICOLES.

La péninsule de Manicouagan érigée en canton sous ce dernier nom, contient 258 lots déjà arpentés, et au centre, assez de terrain pour en former encore 86. C'est une immense plaine de glaise superposée de tourbe ou de terre noire, pour la plus grande partie, et pour l'autre, de terre jaune ou de sable. Ce sol est exempt de pierres, et c'est à peine si dans les rangs d'en haut il est à de rares endroits percé par le roc massif. Le centre, principalement les rangs 2 et 3, est marécageux, mais comme ces terrains mouillés ne sont guère éloignés de plus d'un mille de la mer et des rivières et élevés d'une trentaine de pieds au-dessus du niveau de ces dernières, il serait facile de drainer ces terrains et de les assécher. Puis en faisant brûler les dépôts de matières végétales et la terre noire de la surface, l'on mettrait à nu la glaise qui, mêlée à la cendre, deviendrait moins tenace et fournirait un sol arable de première qualité. A l'ouest de la rivière aux Outardes, entre cette dernière et la rivière aux Rosiers, qui forment la limite orientale de la réserve des Sauvages, il y a plus de 30,000 acres de terrain semblable. Dans la réserve des Sauvages, si elle pouvait être livrée à la colonisation, il y aurait quatre ou cinq milles de profondeur, à partir de la mer, et sur une largeur d'une quinzaine de milles entre la rivière des Rosiers et la Betsiamites, plus de 40,000 acres de ces terrains, partout plans et unis à perte de vue, exempts de pierres et de roches. Le plateau qui s'étend de la mer aux chûtes, entre la rivière Manicouagan et la rangée de collines aboutissant à la baie des Anglais, comprend environ 12,000 acres de terrains élevés, un peu sablonneux, mais susceptibles de culture.

C'est-à-dire que dans les environs des grands pouvoirs d'eau de la Manicouagan et de la rivière aux Outardes, il y a plus de 130,000 acres de terres cultivables.

Ces terrains se trouvent par 49° 30' de latitude, et de prime abord, l'on pourrait être porté à croire que le climat doit former obstacle à la culture des céréales.

M. John Bignell qui a fait le relevé d'une grande partie de la rivière aux Outardes, constate que, " le climat dans la partie inférieure de cette rivière, n'est point sévère et la gelée ne s'y fait pas sentir trop tôt. La preuve, ajoute-t-il, c'est que nous avons pu nous servir de nos canots jusqu'au 4 novembre, quoiqu'à vrai dire, nous avons trouvé en deux occasions la rivière bouchée par les glaces sur une distance de près d'un demi mille, mais nous étions alors à la latitude 51° 26 et à une hauteur de 1,100 pieds au-dessus du niveau de la mer."

A la pointe aux Outardes, il y a trois ou quatre familles qui font la culture régulièrement et vivant à l'aise, notamment M. Jean B. Ross. Lors de mon passage à cet endroit, vers la mi-août, ces gens avaient fait leurs foins, et ils avaient de superbes champs d'orge et d'avoine qui commençaient à mûrir. Ils mangeaient des pommes de terre, de la nouvelle récolte, depuis le commencement du mois. Celles que j'ai mangées moi-même étaient déjà arrivées à leur entière grosseur et elles étaient régulièrement grosses. Dans les jardins, il y avait des concombres, aussi à leur grosseur, et surtout du blé-d'inde, dont les épis étaient fort avancés. Madame Malouin, sœur de Madame Ross, m'a affirmé qu'elle a semé du blé-d'inde presque tous les ans et qu'il a toujours mûri sans misère. Ce fait m'a été corroboré par d'autres personnes. Les choux viennent aussi à la perfection. La preuve que la culture se fait facilement et n'est pas affectée par le climat, se trouve dans le fait que M. Ross a dix vaches à lait, dix autres bêtes à cornes, trois chevaux, et qu'il a hiverné l'hiver dernier, une quarantaine de moutons. M. Ferdinand Ross et M. Victor Côté, les deux voisins, gardent aussi beaucoup de bétail et en garderaient d'avantage, s'ils trouvaient à vendre leur viande et leur beurre. De l'autre côté de la rivière aux Outardes, il y a trois familles qui font de la culture, et à Betsiamites, les RR. PP. Oblats ainsi que d'autres personnes, ont des récoltes qui ne feraient pas déshonneur aux bons agriculteurs de nos vieilles paroisses.

A la pointe Manicouagan, un M. Tremblay et M. Norbert Lebel, vivent aussi en grande partie de leur culture, qui, à l'exception de leur farine, leur donne tout ce qui leur faut pour nourrir leur famille. La culture du blé n'a pas été essayée pour la bonne raison, comme le faisait remarquer M. Ross, qu'il n'y a pas de moulin pour le moudre. Mais les gens de l'endroit sont unanimement de l'avis qu'il viendrait et mûrirait parfaitement.....

Je mentionne ces faits pour démontrer que dans le cas où de grandes usines, iraient s'établir aux chutes, aggloméreraient une population

ouvrière un peu considérable, la culture dans les environs pourrait lui fournir tous les produits de ferme dont elle aurait besoin. L'agriculture prendrait alors un puissant essor et, si extraordinaire que cela puisse paraître, je ne doute pas qu'en peu d'année il surgirait là trois ou quatre paroisses. Le sol est facile à défricher, facile à cultiver, et dans les endroits où la glaise est près de la surface, il est d'une grande fertilité. Ajoutez à cela l'ouvrage dans les chantiers, en hiver, et vous avez pour les colons une perspective des plus encourageantes.

J'ai signalé plus haut la construction d'un petit chemin de fer pour mettre les chutes en communication avec le port de la baie des Anglais. En le prolongeant une trentaine de milles à l'ouest, ce chemin atteindrait aussi les chûtes de la rivière Betsiamites, hautes d'une trentaine de pieds et capables de produire une énorme quantité de force motrice. Cette ligne n'aurait à franchir qu'une étroite rangée de basses collines et traverserait sur tout le reste du parcours un pays généralement plan, où il y a beaucoup de terres susceptibles d'une culture profitable.

(Signé) J. C. LANGELIER.

26 août 1901.

APPENDICE No. 32.

RAPPORT DE M. J. C. LANGELIER

SUR LA

RIVIERE MADELEINE, SES POUVOIRS D'EAU
ET SES RESSOURCES

Cette rivière débouche dans le golfe St-Laurent par $49^{\circ} 15' 32''$ de latitude, $65^{\circ} 18' 36''$ de longitude, et à trois cent quarante-trois milles en aval de Québec, par la navigation. Sur la rive sud, elle est l'affluent le plus considérable du St-Laurent entre Rimouski et le promontoire de Gaspé. Elle a environ 86 milles de longueur, en mesurant sur les sinuosités de son cours. En droite ligne, il n'y a que 37 milles entre sa source la plus éloignée et son embouchure. Sa largeur varie de 60 à 80 pieds dans les 32 milles compris entre le bras Sud et le ruisseau Froid et, de ce dernier point à la tête de la marée, elle atteint jusqu'à cent vingt-cinq et même cent cinquante pieds.

Entre les Fourches et le Grand-Coude, la Madeleine coule au milieu d'un plateau de forme triangulaire, mesurant environ 25 milles de largeur du nord au sud, à son extrémité occidentale, avec une largeur à peu près égale sur son côté nord, et d'un trentaine de milles sur son côté sud. L'aire comprise dans ces limites est d'environ 300 milles, ou 192,000 acres en superficie. La surface de ce plateau est formée par des rangées de collines aux formes régulières, parallèles au cours de la rivière et s'élevant à peine à 200 ou 300 pieds au-dessus du niveau de cette dernière. Le sol, un peu mince parfois, est partout de bonne qualité et couvert d'abondantes forêts, composées d'épinette noire, d'épinette blanche, de cèdre, de bouleau et même de pin, en approchant le Grand-Coude. L'épinette noire est belle, grosse pour son espèce et en quantité presque inépuisable. Il y a aussi beaucoup d'épinette blanche, qui est très belle dans les terrains un peu profonds. Le cèdre n'est pas très abondant, mais ce qu'il y en a est réellement beau.

M. Richardson, de la Commission Géologique, a donné les noms de "Terrasse de l'Est" et "Terrasse de l'Ouest" à deux montagnes entre lesquelles le ruisseau Froid débouche dans la rivière Madeleine, à une vingtaine de milles de la mer. La "Terrasse de l'Est", d'après cet explorateur, s'élève à 1375 pieds au-dessus du niveau de la rivière et à 1957 pieds au-dessus de celui de la mer et celle de l'ouest excède de 200 pieds ces hauteurs. Sur le côté nord, ou faisant face à la rivière Madeleine, ces deux montagnes, particulièrement celle de l'ouest, sont étagées près de leur sommet en falaises escarpées, de cinquante à cent pieds de hauteur, superposées perpendiculairement les unes en arrière des autres à des distances irrégulières. Du côté opposé et en remontant vers le sud, dans la vallée du ruisseau Froid, ces montagnes ont une pente moins abrupte et s'abaissent graduellement jusqu'au point où elles se confondent avec le niveau général du plateau environnant. Au nord, en face de ces deux montagnes, les collines qui bordent la rivière s'élèvent à peine à 500 pieds au-dessus de cette dernière. Le terrain semble être le prolongement du plateau au milieu duquel coule la rivière entre les Fourches et le Grand Coude.

Par la route des canots, il y a huit milles et demi de la colline du Porc-Epic à la tête du portage de la Montagne. Dans ce parcours, où elle est presque droite et coule du sud au nord, avec une déviation d'une vingtaine de degrés à l'ouest, la rivière descend de 483 à 348 pieds au-dessus du niveau de la mer, soit une descente totale de 135 pieds, ou une moyenne d'un peu plus de 15 pieds au mille. Un mille et demi en amont du Portage, il y a une petite cascade de 4 pieds de hauteur et, à partir de ce point, le courant prend une vitesse qui dégénère en violence dans les 1,500 verges avant d'atteindre le portage. La descente est de 1 pied par 100 pieds.

C'est ici que commence la partie la plus intéressante de la rivière. Celle-ci, arrêtée dans sa course par l'épaule de la montagne du Portage, tourne à gauche à angle droit et, sur une distance de 1983 pieds, ou un peu plus d'un quart de mille, coule droit à l'ouest, jusqu'à la grande chute.

Dans ce court espace, la descente est de $82\frac{1}{2}$ pieds, ou plus de quatre pieds (4.139) par cent pieds. Cette cascade se termine par la "Grande Chute", dans laquelle la rivière fait un saut à pic et perpendiculaire de 62 pieds de hauteur.

La Grande Chute se trouve dans l'angle que fait la rivière pour reprendre la course nord-nord-ouest qu'elle suit environ un demi-mille, au bout duquel elle se replie à droite, court près d'un quart de mille au nord-

est et fait à gauche un demi cercle finissant à la "Petite Chute". La distance du pied de cette chute à la grande est de 1 mille, 2 chaines et 81 mailles, ou 6053 pieds. La différence du niveau entre ces deux points est de 143.6 pieds. En déduisant la hauteur de la petite chute ou du "Petit Saut", pour employer l'expression des gens de l'endroit, il reste 131.6 pour l'abaissement de niveau entre le pied de la grande chute et la tête de la petite, soit une moyenne excédant 2.017 pieds par 100 pieds.

Du confluent du ruisseau Froid à l'embouchure de la rivière, il y a 14½ milles en ligne droite et 21½ milles en suivant le cours de l'eau. Les chantiers faits il y a une vingtaine d'années se sont principalement alimentés dans cette partie inférieure du territoire de la Madeleine, et y ont pris beaucoup de beau bois, surtout le pin, qui a été joliment détruit; mais il reste encore de grandes quantités de bois de commerce. La forêt d'épinette s'est à peu près refaite par la croissance des jeunes arbres et le cèdre, qui n'a pas été touché, est généralement très beau.

Il y a aussi du sapin, du bouleau, de l'orme et beaucoup de jeunes frênes dans les ravins et dans les platières. Le sol, même au sommet du plateau, est de bonne qualité, exempt de pierres et susceptible d'une culture profitable.

VOLUME DE LA RIVIÈRE

L'endroit où j'ai mesuré la largeur de la rivière, la profondeur de l'eau et la vitesse du courant, se trouve à environ 450 verges ou $\frac{1}{4}$ de mille en aval du "Petit Saut" et à quatre milles en amont de la tête de la marée. A cet endroit, le lit de la rivière avait, le 30 septembre dernier, 116 pieds de largeur, une profondeur moyenne de 3.6 pieds, et la vitesse du courant était de 80 pieds à la minute, soit une section de 417.6 pieds et un écoulement de 33,408 pieds cubes d'eau à la minute. Mais l'eau était extraordinairement basse, par suite de la sécheresse exceptionnelle de l'été dernier. A l'automne, dans les saisons ordinaires, on monte facilement la rivière en canot jusqu'au pied du "Petit Saut"; nous avons été obligés de porter et de traîner le nôtre près de deux milles avant d'atteindre cet endroit. Deux de mes hommes, élevés dans la localité, canotiers employés depuis longtemps par ceux qui font la pêche dans la rivière, et, par conséquent, connaissant bien cette dernière, m'ont affirmé qu'ils ne l'ont jamais vue aussi basse et que dans les petites eaux des saisons ordinaires, elle a en cet endroit une profondeur moyenne d'au moins 5 pieds avec un courant de 3 milles à l'heure, ou 264 pieds à la minute. Dans ces conditions, qui représentent l'état normal de la rivière, celle-ci aurait, à l'endroit où je l'ai mesurée, 129 pieds de largeur et une section de 645 pieds. En réduisant

du tiers la vitesse du courant, pour la ramener à deux milles à l'heure, elle serait encore de 176 pieds à la minute, ce qui donnerait, dans les basses eaux des saisons ordinaires, un écoulement de 113 520 pieds cubes à la minute. Dans les grandes crues, ainsi que j'ai pu le constater par les marques sur les roches et les lignes d'étiage, l'eau s'élève de 10 à 12 pieds au-dessus de ce niveau.

POUVOIRS D'EAU DU PETIT SAUT

Cette chute, ainsi qu'il est dit plus haut, a 12 pieds de hauteur et termine une suite de rapides, de cascades déclives commençant au pied de la " Grande Chute ", 6053 pieds plus haut et, dans ce parcours, abaissant le niveau de la rivière de 131.6 pieds, ce qui donne une moyenne de 2.017 pieds par 100 pieds. Un barrage de 55 pieds de hauteur, élevé à 2231 pieds en amont de la cascade, donnerait au pied de cette dernière une chute de 100 pieds de hauteur, capable de développer une énergie de 17,145 chevaux-vapeur dans les eaux ordinaires, et d'au moins 5,045 dans les plus basses eaux, telles qu'elles étaient à l'époque où j'ai fait le mesurage de la rivière.

La construction de ce barrage serait facile et peu dispendieuse. Les berges de la rivière se prêtent bien à l'établissement de pareille construction et ne donneraient aucune prise à l'érosion, vu qu'elles sont en tuf ou en roc solide, de même que le fond du lit de la rivière. Ce barrage ne refoulerait l'eau qu'à une distance de 365 verges en aval du pied de la grande chute, qui ne pourrait aucunement en souffrir, puisqu'il resterait encore une différence de plus de 22 pieds entre le niveau de la tête de l'eau refoulée par le barrage et celui de l'eau au pied de la chute.

Il y a, environ 250 pieds en bas du petit saut, un endroit des mieux appropriés à l'établissement de moulins et d'usines. C'est une espèce de platière formée par l'embouchure d'un ravin descendant de la montagne et qui était tari lors de mon passage en cet endroit. Une quinzaine de pieds au-dessus du fond du ravin, il y a une lisière de terrain comparativement plan sur une certaine largeur, puis s'élevant ensuite en amphithéâtre autour de cette échancrure de la colline avoisinante, dont le sommet est facile à atteindre, en montant au nord, sur la rive droite de la rivière. Le lit du canal de 2000 pieds de longueur, pour mener l'eau du barrage aux usines, est pour ainsi dire préparé par la nature; il n'y aurait qu'à enlever dans la pente de la berge la largeur requise pour poser un canal, absolument comme on fait pour un terrassement de chemin de fer qu'on établit dans les flancs d'une montagne.

Le déblayement pourrait s'exécuter à la pelle et au pic, sans guère miner, vu que le terrain se compose de tuf feuilleté, de schistes et d'ardoises qui se laissent facilement travailler. Ce barrage pourrait se construire pour \$5,500 au plus, et le coût du canal n'excéderait pas \$1,500.

POUVOIRS D'EAU DE LA GRANDE CHUTE

Cette chute est à $7\frac{1}{2}$ milles de l'embouchure de la rivière, en suivant les sinuosités de cette dernière et à seulement $4\frac{1}{2}$ milles en mesurant la distance sur la ligne droite. Elle est à pic et l'eau tombe perpendiculairement d'une hauteur de 62 pieds. Avec un barrage de 15 pieds de hauteur, pour former une prise d'eau, on obtiendrait une chute totale de 77 pieds, capable de développer une énergie de 13,202 chevaux-vapeur dans les basses eaux des saisons ordinaires.

Mais il serait possible, même très facile, d'obtenir une quantité beaucoup plus grande de force motrice. En haut de la chute, sur une distance de 663 verges en remontant jusqu'à la tête du portage de la Montagne, la rivière fait une descente de $82\frac{1}{2}$ pieds. Il serait facile d'ériger en cet endroit un barrage de 60 pieds de hauteur et d'au plus 70 de largeur. Ce barrage ferait disparaître les rapides qui se rencontrent en amont de la tête du portage et procurerait ainsi un intervalle d'eau calme de près de 8 milles de longueur, pour garder dans les estacades les billots destinés à l'alimentation des moulins et des usines à pulpe qui seraient établis au "grand saut" ou en aval. Ce barrage aurait aussi l'avantage d'ajouter $142\frac{1}{2}$ pieds à la hauteur de la cataracte (62 pieds) et de donner une chute totale de $204\frac{1}{2}$ pieds.

Avec cette chute, il y aurait un pouvoir d'eau de 10,318 chevaux dans les plus basses eaux, et de 35,062 chevaux dans les basses eaux ordinaires. Aux grandes usines de la Grand'Mère, sur le St-Maurice, on ne dispose que d'une force de 24,000 chevaux, en prenant tout ce que les chutes pourraient fournir.

Il faudrait un canal de 2000 pieds de longueur pour amener l'eau du barrage aux usines, qui seraient établies en bas de la chute. Ce canal devrait être fait en bois et ouvert, pour y descendre les billots du barrage à l'usine. Le flanc de la montagne, qui est en pente comparativement douce de ce côté de la rivière, offrirait un emplacement idéal pour installer ce canal. Pour déblayer cet emplacement, il suffirait d'ébouler à la pelle et au pic les ardoises et les schistes effrités par les agents atmosphériques, de rouler dans l'abîme les rares cailloux compacts qui se voient à la surface du terrain. L'on pourrait ainsi déblayer et créer, à

comparativement peu de frais, une solide plate-forme de 25 pieds, capable de recevoir un canal de 15 pieds de largeur, en laissant en dehors un espace libre de 10 pieds.

Comme ces travaux sortent un peu de l'ordinaire, j'ai cru à propos d'étudier avec soin ce qu'ils pourraient coûter et je puis affirmer que la construction du canal peut s'exécuter pour au plus \$10,500 et celle du barrage pour \$5,500. Le canal aurait 15 pieds de largeur, à l'intérieur, avec des bords de 12 pieds de hauteur, pour donner à l'eau 10 pieds de profondeur et laisser 21 pouces au-dessus, afin d'empêcher de sortir les billots qu'on y descendrait. Ces estimations comportent une construction de première classe sous tous les rapports, des plus solides et des plus durables.

EMPLACEMENT DES USINES

Au "Petit Saut", comme on l'a vu plus haut, l'emplacement des usines est presque préparé par la nature. Sous ce rapport, la position de la grande chute n'est pas aussi avantageuse. A ce dernier endroit, la rivière est encaissée, pour ainsi dire, entre deux murailles atteignant une hauteur de 700 à 800 pieds. Cependant l'érection de grandes usines à cet endroit n'offre aucune difficulté sérieuse. La berge de la rive droite se prête bien à l'installation de telles usines et à l'établissement d'un village pour les ouvriers. De ce côté le flanc de la colline est en pente douce et pourrait donner tout l'espace voulu pour asseoir solidement des moulins, des manufactures et un gros village, lequel pourrait facilement atteindre le sommet de la colline, qui est plat. Pour une usine à pâtes mécaniques, ce site est particulièrement avantageux, pour la raison qu'il permettrait de disposer les turbines de façon à ce que chacune commandât un arbre de couche actionnant plusieurs défibreuses sur le même axe.

CERTAINS AVANTAGES POUR LES CONSTRUCTIONS

Dans les rapides qui occupent presque toute cette partie de la rivière, on trouverait facilement la pierre requise pour remplir les creches des barrages et faire la maçonnerie pour les fondations des usines. Le tuf feuilleté, effrité par les agents atmosphériques et réduit à l'état de gravier fin, qui se trouve en quantités inépuisables dans les berges de la rivière, est presque aussi bon que le béton de ciment pour solidifier la pierre dans les interstices des creches et étancher les barrages. Sous l'action et la pression de l'eau, ce gravier se durcit constamment et finit par former une masse aussi compacte que le béton. Puis, s'il fallait du ciment hydrau-

lique, il y a sur les lieux mêmes les matériaux requis pour le faire, ainsi que nous le verrons plus loin.

Les grès, les calcaires de la formation de Gaspé, qui se trouvent en fortes assises et d'épaisseurs appropriées dans la montagne du Portage et dans celle du Porc-Epic, quelques milles plus haut, fourniraient de la bonne pierre à bâtir. Enfin la petite péninsule du cap Madeleine, à l'embouchure de la rivière, se compose presque exclusivement de glaise à brique. La pierre à chaux se trouve aussi sur les lieux.

Quant au bois de construction, il abonde sur les lieux mêmes : il reste encore joliment de pin sur la montagne du Portage et les hauteurs qui se continuent jusqu'au ruisseau Froid.

On pourrait trouver là, presque sur les bords immédiats de la rivière, le bois nécessaire pour faire toutes les grosses pièces de charpente. Le cèdre n'a pas été touché par ceux qui ont fait chantier dans ces endroits ; il est généralement gros, sain, très commun sur les platières et dans les bords des ravins descendant des montagnes. L'épinette blanche se rencontre partout dans le voisinage de la rivière, de belles dimensions et d'excellente qualité, à mesure qu'on avance vers le sud. Il y a aussi de l'orme, du frêne, du merisier et de l'érable dans les 13 ou 14 milles compris entre les montagnes de la terrasse et le bord de la mer.

MOYENS D'ACCÈS

En suivant le cours de la rivière, le "Petit Saut" est à 4 milles, 57 chaînes et 77 mailles de l'embouchure de cette dernière et le "Grand Saut", à 5 milles, 60 chaînes et 58 mailles, d'après les mesurage de M. Richardson. En droite ligne, il y a trois milles du Petit Saut au bord de la mer, au cap à l'Ours, et 4 du Grand Saut. Dans l'un et l'autre cas, il y aurait un mille de plus pour atteindre la partie nord-ouest de la baie, près du cap Madeleine, où se trouve l'endroit le plus propice pour bâtir un quai.

Il n'y aurait aucune difficulté sérieuse à l'ouverture d'un chemin carrossable côtoyant le flanc de la colline, le long de la rive droite de la rivière, ou passant sur le sommet même des collines. Quand il faisait chantier là, M. Edouard Vachon avait, pour transporter les approvisionnements dans l'intérieur, un chemin de portage dans lequel un cheval montait sans misère une charge de 800 livres. Mais il serait hors de question, ou plutôt hors de bon sens, de vouloir transporter en voitures ou avec des attelages ordinaires le produit d'usines aussi considérables que celles qui pourraient être actionnées par les pouvoirs hydrauliques du Petit ou du Grand Saut. La construction d'un chemin à lisses s'im-

pose d'elle-même pour effectuer le transport de ces produits. On pourrait établir un chemin à traction par la vapeur et à voie étroite, ou un chemin de fer électrique.

Ce chemin de fer aurait au plus 6 milles de longueur, de la grande chute à la mer. Il pourrait cotoyer le flanc de la colline avoisinant la rive droite ou orientale de la rivière. En lui faisant franchir sur des viaducs en charpente l'embouchure des deux ou trois ravins, sa longueur pourrait être réduite de près de deux milles. Il pourrait aussi passer sur le sommet de la colline, où il y a plus de 3 milles de terrain plan. Dans ce cas, la rampe en partant de la Grande Chute serait un peu raide, mais très praticable, au lieu que celle de l'autre extrémité, en arrivant à la mer, serait longue, douce et des plus faciles. Le terrassement, sur une distance d'environ un mille, avec la rampe voulue, se trouve presque tout fait dans le flanc de la petite falaise passant en arrière du cap à l'Ours.

LE PORT DE LA MADELEINE

L'estuaire de la rivière Madeleine forme une baie de près de $\frac{3}{4}$ mille en profondeur et d'environ $1\frac{1}{2}$ de largeur. La rivière fait un détour vers le nord-ouest en arrivant à la mer, dont elle est séparée par un banc de gravier d'à peu près un mille de longueur. Du côté opposé, la berge est formée par une falaise d'argile stratifiée de 90 pieds de hauteur et se terminant par la pointe désignée sous le nom de "Cap de la rivière Madeleine." La rivière débouche dans la mer le long de cette falaise. A l'est, l'extrémité de la baie est formée par le cap à l'Ours qui a près de 200 pieds de hauteur. Le banc de gravier mentionné plus haut fait le fond de la baie, qui a la forme d'un arc de segment de cercle. A moins de $\frac{3}{4}$ de mille du banc, il y a 7 brasses d'eau, avec un bon fond de sable et de gravier fin, procurant un bon mouillage aux navires. Sir Wm Logan dit que ce havre est le plus sûr qu'il y ait sur la côte sud du golfe. Par les vents du sud-ouest, d'ouest et de nord-ouest, les navires se mettent à l'abri du cap Madeleine ; par ceux du sud-est, d'est et même de nord-est, ils se mettent à l'abri du cap à l'Ours. D'un côté ou de l'autre, il peuvent mouiller en sûreté à moins d'une couple d'encablures de terre et avoir l'avantage d'un bon ancrage. Dans la baie de la Madeleine, l'eau monte de trois à quatre pieds dans les petites marées et de 6 à 8 dans les grandes.

Il serait facile de construire dans cette baie un quai en dedans duquel pourraient accoster les navires du plus fort tirant d'eau et qui mettrait ceux-ci à l'abri de tous les vents venant du large. Cette construction ne serait pas coûteuse. Le cèdre et les autres bois de charpente abondent

dans les environs, et la pierre pour remplir les crèches se trouverait toute prête sur la grève, à moins de deux milles de l'endroit où le quai serait bâti.

Relativement à l'accessibilité de ce port durant l'hiver, j'ai questionné M. Sasseville, le gardien du phare, et plusieurs des plus anciens résidents de la localité, qui ont presque tous des connaissances pratiques en matière de navigation. Tous sont d'opinion qu'à l'exception des deux mois et demi compris entre le 15 janvier et le 1er avril, le port de la Madeleine est constamment accessible pour les navires à vapeur, et qu'il n'y a pas de glaces valant la peine d'être mentionnées. Plusieurs de ces gens sont aussi d'opinion que même durant les deux mois et demi d'hiver, un steamer solidement construit et muni de bons engins pourrait sans difficulté frayer son passage à travers les glaces amenées vers la côte sud, par les vents du nord et du nord-est.

En mettant tout au pire, les usines qui s'établiraient à la rivière Madeleine n'auraient toujours à hangarer leurs produits que durant deux mois et demi, et pourraient durant le reste de l'année, les expédier sans retard sur les marchés.

RESSOURCES FORESTIERES

Le territoire égoutté par la rivière Madeleine et ses tributaires a une superficie d'environ 400 milles, ou 256,000 acres carrés. A l'exception de la lisière s'étendant de la mer aux montagnes de la terrasse, distance de moins de 15 milles, la forêt est vierge partout, et n'a jamais subi les atteintes des chantiers. Dans cette partie et plus à l'ouest jusqu'au Grand Coude, elle se compose d'épinette blanche, de sapin, de cèdre, de pin, de bouleau, avec joliment d'orme, de frêne et de merisier, dans les platières, et d'érable sur les nombreuses buttes de calcaires. Dans le rapport de son exploration de 1857, M. James Richardson dit qu'à partir du pied de la montagne du Portage et jusque loin vers le sud, au delà de celle de la terrasse, le pin formait la sixième partie de la forêt et qu'en remontant la rivière jusqu'au Grand Coude, il était encore commun, mais diminuait cependant en quantité et en qualité. Il a été fait chantier, il y a une vingtaine d'années, dans la lisière comprise entre la mer et le ruisseau Froid, surtout du côté est de la rivière, et ces chantiers ont enlevé tout le plus gros pin, mais il en reste encore joliment, et ce qu'il y en avait plus à l'ouest, lors de l'exploration de M. Richardson, n'a pas été touché. Il reste encore à faire plusieurs millions de pieds de ce bois.

Il en est de même de l'épinette blanche : la plus grande et la plus belle a été enlevée par les chantiers, dans la région en question, mais la jeune a grossi depuis, en sorte que cette essence offre encore aujourd'hui un riche contingent, tant sous le rapport de la quantité que sous celui de la grosseur et de la qualité.

Le cèdre se voit partout, en plus ou moins grande abondance, depuis l'embouchure de la rivière jusqu'aux Fourches. Il est de qualité supérieure, souvent très gros ; il constitue une ressource forestière de grande valeur. Il y en a suffisamment pour alimenter pendant longtemps de grands moulins à bardeau, faire du bois carré et des centaines de mille dormants de chemin de fer.

Le bouleau, dans les endroits où il n'est pas trop éloigné pour être transporté en voiture au moulin, pourrait fournir une bonne quantité de bois à fuseaux. Il y a même beaucoup de gros bouleau rouge, qui pourrait faire du beau bois d'ébénisterie.

A partir du grand détour et en remontant la rivière, il y a beaucoup d'épinette blanche, qui est très belle dans les terrains profonds, mais c'est l'épinette noire qui constitue l'essence dominante. Elle abonde, tout simplement, et presque partout elle est très belle. Elle est longue, belle, droite, saine et atteint jusqu'à 10 et 12 pouces de diamètre. Sur la montagne de la Table, dans le plateau où la Madeleine a ses sources, il y a une forêt d'épinette noire de plusieurs milles en superficie et où M. Low a vu beaucoup d'arbres de 10 à 12 pouces de diamètre, de 30 pieds et plus de longueur.

Comme bois à pulpe, l'approvisionnement que peuvent fournir les forêts d'épinette noire du haut de la rivière Madeleine est pratiquement inépuisable, puisque de la première coupe, et en ne prenant que les arbres de 6 pouces et plus de diamètre sur la souche, elles peuvent fournir environ un million de cordes. La moyenne excéderait cinq cordes à l'acre. Une usine d'une capacité de 100 tonnes par 24 heures aurait là de quoi s'alimenter durant plus de trente ans. Il y aurait en sus le contingent de l'épinette blanche et du sapin, qui pourrait fournir à peu près le quart autant, en sus de ce que l'épinette blanche pourrait donner de gros billots de sciage.

FACILITÉS POUR FAIRE CHANTIER

Les hautes montagnes qui bordent le rivage de la mer, tout le long du territoire de la Madeleine, portent de prime abord à la conclusion que ce territoire est inaccessible ou d'un accès très difficile. Or c'est le

contraire qui est la réalité. A partir de Marsoui et en allant vers l'ouest, presque toutes les petites rivières qui débouchent dans le golfe ont leurs sources dans les hauteurs séparant la côte du bassin de la rivière Madeleine. Ces rivières sont autant de voies courtes et faciles pour pénétrer dans l'intérieur de ce bassin. Autrefois, M. Vachon avait le long de la rivière Mont-Louis un bon chemin pour transporter les hommes et les approvisionnements dans ses chantiers. De l'embouchure de cette rivière, sur le bord de la mer, à celle du ruisseau qui se jette dans la Madeleine un peu plus bas que le ruisseau à l'Eau-Claire, à peu près à mi-distance entre le Grand-Coude et les Fourches, il n'y a que 14 milles en ligne droite et guère plus de 20 en suivant les détours du chemin. La rivière à Pierre offre un chemin aussi court pour atteindre le coude du bras Nord. La rivière de l'Anse-Pleureuse donnerait une voie encore plus courte et aussi facile, puisque en laissant la rivière, on prendrait à une couple de milles plus loin, en passant à travers un plateau uni, un ruisseau qui écoule ses eaux dans la Madeleine.

Comme on le voit, il est peu de territoire forestier dont l'accès soit aussi facile. Les établissements de pêcheurs qui se trouvent à l'embouchure de ces rivières fourniraient une bonne partie de la main d'œuvre requise dans les chantiers, vu qu'en hiver ces gens n'ont rien à faire et seraient heureux de trouver là de l'ouvrage et de l'argent à gagner.

RESSOURCES MINÉRALES

Il y a dans la vallée de la rivière Madeleine et presque dans le voisinage de la mer, les matières premières voulues pour faire du ciment hydraulique, de la chaux, de la peinture et de la brique.

Ciment hydraulique.—Les mortiers ordinaires, composés de chaux et de sable, se durcissent par l'exposition à l'air, au moyen de deux réactions distinctes : 1^o par l'absorption de l'acide carbonique de l'air qui, en se combinant avec la chaux, forme un sous-carbonate de chaux ; 2^o par la combinaison partielle de la chaux avec le sable, qui donne un silicate de chaux. Placés sous l'eau et par là soustraits à l'influence de l'acide carbonique, ces mortiers se dissolvent et se décomposent, au lieu de durcir. Pour obtenir un mortier susceptible de durcir sous l'eau ou en dehors de l'influence de l'acide carbonique de l'air, il faut mêler la chaux à la glaise, qui est un silicate d'alumine, c'est-à-dire que la "hydraulicité", ou la propriété de durcir sous l'eau, est communiquée à la chaux par la glaise. Plus un calcaire contient de glaise, plus il est hydraulique et, avec un mélange de 66 parties de chaux et 33 de glaise, on obtient un mortier qui se durcit presque immédiatement à l'air ou sous l'eau. La proportion de la glaise

peut aller jusqu'à 60%. Les ciments ainsi préparés résistent bien à l'influence de l'air et de l'eau douce, mais se décomposent quand ils viennent en contact avec l'eau de mer : les sels de magnésie que renferme cette eau décomposent la chaux et produisent ainsi la désagrégation du ciment.

Pour obvier à cette inconvénient et préparer un ciment capable de résister à l'eau de mer, on remplace la chaux par la magnésie, ou l'on substitue à la chaux ordinaire, la chaux magnésienne, ou la dolomie, qui est un carbonate double de chaux et de magnésie : 54.35 de carbonate de chaux et de 45.65 de carbonate de magnésie. " Ces chaux magnésiennes," dit Sir Wm Logan dans sa *Géologie du Canada*, " fournissent des ciments hydrauliques aussi bons que ceux composés de chaux pure avec un mélange de magnésie et de pouzzolane, ou de glaise calcinée. Il y a, ajoute-t-il, dans beaucoup d'endroits au Canada, des calcaires argileux et des dolomies qui fournissent de bons ciments hydrauliques," et il mentionne comme tels les dolomies de la rivière Madeleine. " Il se trouve à la montagne du Portage, continue-t-il, une dolomie en lits minces... contenant environ vingt pour cent d'argile. Elle prend une couleur chamois par la calcination et fournit un ciment qui se durcit sous l'eau en l'espace de cinq minutes et acquiert bientôt un haut degré de solidité."

Dans la vallée de la rivière Madeleine, ces dolomies se voient presque partout, en plus ou moins grande abondance, en contact avec des schistes graptolitiques et les calcaires à conglomérats qui forment presque la majeure partie du terrain. M. Richardson a constaté l'existence de ces schistes et de ces calcaires jusqu'au delà des montagnes de la terrasse, à une vingtaine de milles de la mer. Mais c'est surtout à la montagne du Portage qu'il a relevé l'existence de la dolomie. " Au pied du portage, dit-il, et au bas de la cascade de 12 pieds, qui se trouve un peu en amont, il y a un déploiement de schistes argilaceo-calcaires, de couleur grise, avec de minces lits d'une dolomie noire compacte, jaunissant par l'effritement. Cette dolomie se voit aussi en nodules et en massifs de trois à quatre pieds d'épaisseur, avec séparation à peine perceptible de la roche encastrante. Quelques-uns de ces nodules mesurent de 6 à 15 pouces de diamètre et sont de couleur grise. De minces couches de cette dolomie noire, jaunissant par l'effritement, distinguent les assises jusqu'à la tête du portage (distance de près de 3 milles). Ici, il y a une différence prononcée entre la disposition des couches et le clivage et les lits de dolomie sont encastrés dans des schistes fortement calcaires, de couleur grise, blanchissant par l'effritement, rayées de bandes noires formant des bigarures brun foncé. Il paraîtrait donc probable que les couches de schiste

graptolitique des cinq ou six derniers millés de la rivière sont disposées en un certain nombre de plissements, en général renversés vers le sud, avec une épaisseur augmentant graduellement jusqu'à la montagne du Portage, où se trouve le principal axe synclinal et la plus haute série de couches à la surface. Les dolomies compactes, de couleur noire, jaunissant par l'effritement, forment une partie très marquante de ces couches de terrain."

En parlant des minéraux industriels de cette région, M. Richardson dit dans son rapport :

" Les dolomies noires, jaunissant par l'effritement, de la montagne du Portage, sur la rivière Madeleine, constituent une matière qui produit un très fort ciment hydraulique, durcissant en quelques minutes sous l'eau et se transformant en une masse très dure et très tenace, de couleur jaunâtre. Cette pierre diffère de celle de Québec, que le major général Baddeley fut le premier à employer pour faire un ciment maintenant fabriqué par M. Gauvreau, en ce que celle-ci ne contient pas de magnésie, au lieu que la pierre de la Madeleine est une dolomie."

Cette différence est importante, vu que la magnésie que renferme la pierre de la rivière Madeleine la rend propre à faire un ciment qui résiste à l'eau de mer, au lieu que celui fait avec la pierre de Québec ne peut résister qu'à l'eau douce, ce qui en exclut l'emploi pour les quais et autres travaux en contact avec l'eau salée.

Les déblais qu'il faudrait exécuter pour préparer l'emplacement des usines, du canal et du chemin de fer, dans le flanc de la montagne du Portage, mettront à nu ces lits de pierre à ciment, dont l'extraction deviendra alors des plus faciles. Il semble évident qu'il y a là les éléments d'une grande industrie. Il suffit de calciner cette pierre et de la broyer, pour la transformer en un ciment prêt à livrer au commerce. Le bois, notamment le bouleau, est là pour fournir le combustible requis pour la calcination, sans compter les croutes et les déchets de cèdre, si l'on établit avec la pulperie un moulin à scier et un moulin à bardeau.

Les pouvoirs d'eau sont là aussi pour fournir au broyage la force motrice voulue. Enfin le chemin de fer nécessaire pour transporter à la mer les produits des autres usines, pourra aussi effectuer le transport du ciment.

Chaux—Les calcaires du groupes de Gaspé se trouvent presque partout dans la vallée de la Madeleine, notamment ceux à conglomérats, qui rendent par la calcination une chaux de première qualité. Dans le voisinage du ruisseau Froid, notamment, M. Richardson a trouvé des lits

compacts, de 24 pieds de largeur, de calcaires qui, dit-il, " donneraient une très bonne chaux "

Brique—La glaise propre à faire de la brique rouge, toujours d'après M. Richardson, se trouve en abondance dans les terrains quaternaires qui occupent une étendue considérable de la plaine bordant à l'ouest l'embouchure de la rivière. Beaucoup de propriétaires de scieries font de la brique pour utiliser les croutes ainsi que les autres déchets de leurs moulins. La même industrie pourrait s'exploiter à la Madeleine. Cette industrie serait d'autant plus à propos que dans toute la Gaspésie, je ne crois pas qu'il y ait une seule briqueterie.

Peinture—En montant la rivière, mes canotiers me parlèrent d'une montagne où les gens de la localité vont parfois chercher une substance qu'ils emploient pour peindre leurs barges et leurs bâtisses. Je crus d'abord que c'était de l'ocre ou de l'oxyde de fer, mais la description qu'ils me donnèrent me démontra qu'il s'agit tout simplement de schistes rouges finement pulvérisés par la gelée et le mauvais temps. Dans l'un des escarpements de la colline du Porc-Epic, du côté du nord, M. Richardson a vu sur une étendue de 150 verges de ces schistes ou ardoise rouge, formant une couche de 63 pieds de profondeur. Le rapide Rouge, plus haut dans la rivière, tire son nom d'un pareil dépôt de schiste de cette couleur. Il y en a aussi en moindre abondance, dans la montagne du Portage.

L'absence d'un moyen pratique et économique de transport est la seule cause qui empêche de livrer cette matière à l'industrie ; mais si l'on construisait un petit chemin de fer pour faire le service des usines qui pourraient s'établir aux chutes, ces gisements deviendraient exploitables ; ils pourraient fournir de la peinture rouge à tout le pays et à très bas prix. Broyés et tamisés, ces schistes rouge rendent une poudre d'une finesse remarquable, approchant celle du crocus. Il y a pareillement des schistes verts, en masses considérables, qui donneraient la matière voulue pour faire une peinture de cette couleur.

J. C. LANGELIER.

Québec, 14 octobre 1901.

APPENDICE No 33.

ETAT indiquant partie du travail exécuté dans le département des Terres,
Forêts et Pêcheries, durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1901.

BUREAU DU RÉGISTRARE

Nombre de lettres reçues, enregistrées et indexées.....	19,972
do documents contenus dans ces lettres.....	16,661

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

J. N. PROULX,
Régistrare.

Département des Terres, Forêts et Pêcheries.
Québec, 30 juin 1901.

BRANCHE DES COMPTES

Nombre de lettres reçues et enregistrées.....	2,679
do do écrites et expédiées.....	290
do d'accusés de réception de lettres renfermant des sommes d'argent.....	1,535
do de chèques préparés.....	4,148
do de reçus préparés pour accompagner les chèques expédiés	3,599
do de lettres de transmissions de chèques.....	2,638
do de certificats relatifs aux dépenses contingentes.....	764
do d'états préparés.....	36
do d'Ordres en Conseil copiés.....	3
do de reçus faits.....	280
do de réquisitions pour chèques.....	14
do de dépôts enregistrés, <i>re</i> : Ventes de Terres.....	251
do de dépôts faits en banque.....	210
do de rôles de paie préparés.....	36
do do do copiés.....	12

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

V. DEROME,
Comptable.

Département des Terres, Forêts et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1901.

APPENDICE No 33.—*Suite.*

BRANCHES DES VENTES—SECTION EST.

Nombre de Lettres reçues et enregistrées.....	5,524
do Lettres écrites et envoyées.....	4,526
do Ventes des Terres de la Couronne.....	1,400
do do du Clergé.....	20
do Octrois gratuits (lieu de culte).....	0
do do (chemins de colonisation).....	12
do Comptes rendus Agents des Terres (doubles).....	223
do Comptes rendus Agents des Jésuites.....	} 29
do do do Domaine de la Couronne... }	
do do do Seigneurie Lauzon.....	
do Bordereaux ou <i>Scraps</i>	110
do Reçus des Agents.....	1
do Dépôts.....	137
do Réquisitions pour chèques.....	102
do Envois pour Lettres Patentes.....	556
do Lettres Patentes émises et expédiées.....	531
do Acres compris dans ces patentes.....	57,768
do Adjudications pour coupes de bois.....	112
do Rapports ordinaires et adjudications.....	144
do Mémoires particuliers.....	202
do Ventes annulées.....	255
do Locations annulées.....	20
do Lots ou parties de lots compris dans ces annulations..	277
do Acres compris dans ces lots.....	27,451
do Transports enregistrés.....	202
do Ordres en Conseil.....	1
do Pères ou mères de 12 enfants reconnus officiellement durant l'année.....	169
do Octrois gratuits aux pères et mères de 12 enfants vivants, par billets de location.....	56
do Octrois par Lettres Patentes.....	24
do Lots de grève patentés.....	6
do Pouvoirs hydrauliques vendus.....	11

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

E. ROUILLARD,

Surintendant, Branche des Ventes, Section Est.

Département des Terres, Forêts et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1901.

APPENDICE No 33.— *Suite.*

BRANCHE DES VENTES—SECTION OUEST.

Nombre de lettres reçues et enregistrées.....	4,440
do de lettres écrites et expédiées.....	3,506
do de ventes de terres de la couronne.....	675
do de ventes de terres du clergé.....	5
do d'octrois gratuits sur chemins de colonisation.....	5
do d'octrois gratuits pour fins du culte.....	0
do de comptes rendus par les Agents.....	150
do de copies de comptes rendus.....	150
do de bordereaux ou <i>scraps</i>	81
do de copies do.....	81
do de dépôts.....	114
do de réquisitions pour chèques.....	123
do de renvois pour lettres patentes.....	461
do de lettres patentes émises.....	402
do d'adjudications de coupe de bois.....	198
do d'adjudications appliquées.....	81
do de rapports, mémoires et adjudications.....	350
do de rapports pour Ordres en Conseil.....	10
do de ventes annoncées pour cancellation.....	192
do de lots compris dans ces ventes.....	289
do d'acres contenus dans ces lots.....	20,261
do de ventes révoquées.....	81
do de lots compris dans ces révocations.....	93
do d'acres compris dans ces lots.....	8,094
do d'acres remis à la couronne.....	8,094
do de listes de révocations.....	309
do de transports enregistrés.....	266
do d'arrêtés en Conseil.....	10
do d'octrois par lettres patentes aux pères et mères de 12 enfants.....	7
do d'octrois par billets de location aux pères et mères de 12 enfants.....	22

CHS. O. LAVOIE,

Surintendant B. V. S. O.

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

Département des Terres, Mines et Pêcheries.

Québec, 9 octobre 1901.

APPENDICE No 33.—*Suite.*

BUREAU DU SURINTENDANT DES PÊCHERIES ET DE LA CHASSE.

Nombres de lettres reçues et enregistrées	4,924
“ “ expédiées.....	3,421
“ total de baux de pêche.....	318
“ de baux de pêche émis depuis le 30 juin 1900 jusqu'au 30 juin 1901.....	86
“ total de baux de chasse.. ..	98
“ “ de baux de chasse émis depuis le 30 juin 1900 au 30 juin 1901.....	15
“ “ de gardes-chasse et gardes-pêche.....	254
“ “ de gardes-chasse avec salaire.....	76
“ “ de gardes-pêche avec salaire.....	54
“ “ de gardes-chasse sans salaire.....	124
“ “ de permis de chasse pour objets scientifiques.....	10
“ “ d'autres permis pour lesquels il a été perçu un honoraire, Chasse... 162 } Pêche. ... 203 }	365
“ “ de licences de pêche.....	1,031
“ “ de rapports et recommandations au Conseil.....	87
“ “ d'Ordres en Conseil.....	37
“ “ d'avis de chasse et de pêche expédiés.....	4,500
“ “ de pamphlets expédiés concernant les lois de chasse et de pêche.....	3,400
“ “ de clubs de pêche et de chasse incorporés.....	129
“ “ de clubs de pêche et de chasse incorporés depuis le 30 juin 1900 jusqu'au 30 juin 1901	16

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

L. Z. JONCAS,

*Surintendant des Pêcheries et de la Chasse.*Département des Terres, Forêts et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1901.

APPENDICE No 33.—*Suite*

BRANCHE DES BOIS ET FORÊTS

Nombre de lettres reçus et enregistrées.....	6,080
do lettres écrites et expédiées.....	2,120
do circulaires expédiées.....	773
do Transports et <i>pledges</i> enregistrés.....	47
do Licences de mesureurs de bois émises.....	49
do Nominations des gardes-feux.....	13
do Certificats émanés pour droits de coupe imputables au paiement du prix d'achat des lots des colons...	519
do Réquisitions pour chèques.....	830
do Rapports mensuels, trimestriels et annuels.....	1,254
do Plans préparés.....	214
do Descriptions de limites—en double.....	390
do Etats relatifs aux opérations de coupe de bois des propriétaires de limites à bois.....	113

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

PAUL BLOUIN,

Surintendant de la Section des Bois et Forêts.

Département des Terres, Forêts et Pêcheries.

Québec, 30 juin 1901.